



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTIETH YEAR

SPECIAL SUPPLEMENT No. 1

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

VINGTIÈME ANNÉE

SUPPLÉMENT SPÉCIAL N° 1

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

New York, 1965

TABLE OF CONTENTS

<i>Document No.</i>	<i>Title</i>	<i>Page</i>
S/6490 — Report of the Trusteeship Council to the Security Council on the Trust Territory of the Pacific Islands covering the period from 30 June 1964 to 30 June 1965		1

TABLE DES MATIÈRES

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
S/6490 — Rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour la période du 30 juin 1964 au 30 juin 1965		1

NOTE

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* *
*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SÉCURITÉ

OFFICIAL RECORDS

TWENTIETH YEAR

Special Supplement No. 1

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGTIÈME ANNÉE

Supplément spécial n° 1

DOCUMENT S/6490

Report of the Trusteeship Council to the Security Council
on the Trust Territory of the Pacific Islands covering
the Period from 30 June 1964 to 30 June 1965

[Original text : English]
[3 August 1965]

TABLE OF CONTENTS

	Page
INTRODUCTION	2
PART I. ACTIVITIES OF THE TRUSTEESHIP COUNCIL WITH RESPECT TO THE TRUST TERRITORY OF THE PACIFIC ISLANDS	
A. Examination of the annual report	2
B. Examination of petitions	3
PART II. CONDITIONS IN THE TRUST TERRITORY	
A. General	4
B. Political advancement	10
C. Economic advancement	26
D. Social advancement	39
E. Educational advancement	45
F. Establishment of intermediate target dates and final time-limit for the attainment of self-govern- ment or independence	52

Annex

Statement made by the Secretary-General at the 1245th meeting of the Trusteeship Council, on 28 May 1965	54
--	----

Rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité
concernant le Territoire sous tutelle des Îles du Paci-
fique pour la période du 30 juin 1964 au 30 juin 1965

[Texte original en anglais]
[3 août 1965]

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	2
PREMIÈRE PARTIE. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE TUTELLE CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ÎLES DU PACIFIQUE	
A. Examen du rapport annuel	2
B. Examen de pétitions	3
DEUXIÈME PARTIE. SITUATION DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE	
A. Généralités	4
B. Progrès politique	10
C. Progrès économique	26
D. Progrès social	39
E. Progrès de l'enseignement	45
F. Fixation d'un délai définitif et d'étapes intermé- diaires pour l'accession à l'autonomie ou à l'indé- pendance	52

Annexe

Déclaration faite par le Secrétaire général à la 1245 ^e séance du Conseil de tutelle, le 28 mai 1965	54
--	----

Introduction

1. In accordance with Article 83 of the Charter, with the resolution adopted by the Security Council at its 415th meeting of 7 March 1949, and with its own resolution 46 (IV) of 24 March 1949, the Trusteeship Council has carried out on behalf of the Security Council those functions of the United Nations under the International Trusteeship System relating to the political, economic, social and educational advancement of the inhabitants of the Trust Territory of the Pacific Islands, designated as a strategic area.

PART I

Activities of the Trusteeship Council with respect to the Trust Territory of the Pacific Islands

A. EXAMINATION OF THE ANNUAL REPORT

2. The report of the Government of the United States of America on the administration of the Trust Territory of the Pacific Islands for the year ended 30 June 1964,¹ was transmitted to the members of the Trusteeship Council on 12 April 1965 by a note of the Secretary-General (T/1633) and placed on the agenda of the Council at its thirty-second session.

3. The examination of the report was begun at the 1245th meeting, held on 28 May 1965, with an opening statement by the special representative of the Administering Authority, Mr. M. W. Goding, High Commissioner of the Trust Territory. Following the completion of the opening statement by the special representative at the 1246th meeting, Mr. Bailey Olter, an adviser to the United States delegation recently appointed Assistant District Administrator for Public Affairs in the Ponape District and elected *in absentia* to the House of Delegates of the new Congress of Micronesia, made a statement on the present situation in the Trust Territory and the aspirations of its people, who have placed their trust in the Council and the Administering Authority.

4. At the 1246th to 1248th meetings, questions were put to the special representative and to Mr. Olter by members of the Council. At the 1249th to 1252nd meetings, the Council heard general statements by its members on conditions in the Trust Territory. At the 1253rd meeting, the Council appointed a Drafting Committee composed of the representatives of Liberia and New Zealand to draft that part of the report to the Security Council dealing with conditions in the Trust Territory.

5. At the 1261st meeting, the Council considered the report of the Drafting Committee (T/L.1096)² and the delegation of the Union of Soviet Socialist

¹ United States of America, *17th Annual Report to the United Nations on the Administration of the Trust Territory of the Pacific Islands, July 1, 1963 to June 30, 1964*, Department of State Publication 7811 (Washington, U.S. Government Printing Office, 1965).

² See *Official Records of the Trusteeship Council, Thirty-second Session, Annexes*, agenda item 4.

Introduction

1. Conformément à l'Article 83 de la Charte, à la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 415^e séance, le 7 mars 1949, et à sa propre résolution 46 (IV) du 24 mars 1949, le Conseil de tutelle a exercé, pour le compte du Conseil de sécurité, les fonctions assumées par l'Organisation des Nations Unies au titre du régime international de tutelle en ce qui concerne le progrès politique, économique, social et culturel des habitants du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, désigné comme zone stratégique.

PREMIÈRE PARTIE

Activités du Conseil de tutelle concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique

A. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL

2. Le rapport du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, pour l'année qui a pris fin le 30 juin 1964¹, a été communiqué aux membres du Conseil de tutelle le 12 avril 1965 par une note du Secrétaire général (T/1633) et inscrit à l'ordre du jour de la trente-deuxième session du Conseil.

3. L'examen du rapport a commencé à la 1245^e séance, tenue le 28 mai 1965, par une déclaration liminaire du représentant spécial de l'Autorité administrante, M. M. W. Goding, haut commissaire du Territoire sous tutelle. Après que le représentant spécial eut terminé sa déclaration liminaire, à la 1246^e séance, M. Bailey Olter, conseiller de la délégation des Etats-Unis, récemment nommé administrateur adjoint de district pour les affaires publiques dans le district de Ponapé et élu *in absentia* à la Chambre des représentants du nouveau Congrès de la Micronésie, a exposé la situation actuelle dans le Territoire sous tutelle et les aspirations de la population dont il a souligné la foi en le Conseil et l'Autorité administrante.

4. Aux 1246^e à 1248^e séances, les membres du Conseil ont posé des questions au représentant spécial et à M. Olter. Aux 1249^e à 1252^e séances, les membres du Conseil ont fait des déclarations générales sur la situation dans le Territoire sous tutelle. A la 1253^e séance, le Conseil a nommé un comité de rédaction composé des représentants du Libéria et de la Nouvelle-Zélande et chargé de rédiger la partie du rapport au Conseil de sécurité relative à la situation dans le Territoire sous tutelle.

5. A la 1261^e séance, le Conseil a examiné le rapport du Comité de rédaction (T/L.1096)² et la délégation de l'Union des Républiques socialistes

¹ Etats-Unis d'Amérique, *17th Annual Report to the United Nations on the Administration of the Trust Territory of the Pacific Islands, July 1, 1963 to June 30, 1964*, Department of State Publication 7811 (Washington, U.S. Government Printing Office, 1965).

² Voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-deuxième session, Annexes*, point 4 de l'ordre du jour.

Republics submitted a series of amendments (T/L.1097/Rev.1)² to the annex to the report. The representative of Liberia introduced an amendment to the Soviet amendments. The conclusions and recommendations, as amended, contained in the report of the Drafting Committee (T/L.1096) were adopted by the Council at its 1262nd and 1263rd meetings, on 23 and 24 June 1965. The report on conditions in the Trust Territory, as finally adopted at the 1267th meeting, forms part II below.

B. EXAMINATION OF PETITIONS

6. At its thirty-second session, the Trusteeship Council had on its agenda (T/1639) the following three petitions: (a) a petition transmitting three resolutions by the Mariana Islands District Legislature concerning the Trust Territory (T/PET.10/L.8); (b) a petition from the seventeenth Saipan Municipal Legislature requesting the High Commissioner to hold a referendum in Saipan to decide whether or not the people desired the proposed Territory-wide legislature (T/PET.10/L.9 and Corr.1); and (c) a petition from the representative of Koror Clans concerning the land situation in Koror (T/PET.10/36). A petition dated 3 May 1965 from Dr. Arabati Hicking and ten other members of the professional staff of the Department of Medical Services concerning public health services in the Trust Territory was received and circulated on 11 May 1965 (T/PET.10/37), in accordance with rule 85, paragraph 1, of the rules of procedure. The United States delegation raised no objection to the placing of this petition on the agenda. The Council therefore decided (1253rd meeting), in accordance with rule 86, paragraph 3, of its rules of procedure, to add this petition to its agenda.

7. At the 1253rd meeting, on 10 June 1965, the Council, began to examine the above-mentioned petitions. The first two petitions (T/PET.10/L.8, T/PET.10/L.9 and Corr.1), raising general problems, had been considered by members of the Council during the discussions of conditions in the Trust Territory of the Pacific Islands. The Council decided, without objection, to take note of these two petitions, which required no further action. In the third petition (T/PET.10/36), the representative of the people of Koror requested the participation of village heads in discussions or negotiations dealing with homesteading programmes and the creation of a separate commission to deal with land matters in Koror. The Council decided to take note of the petition and to direct the attention of the petitioner to the observations of the Administering Authority, which appeared in document T/OBS/10/9.

8. In petition T/PET.10/37, Dr. Hicking and others charged that the Administration had not properly fulfilled its obligation to protect the health of the inhabitants; that, contrary to the report of the Admini-

² Ibid.

soviétiques a présenté une série d'amendements (T/L.1097/Rev.1)² à l'annexe du rapport. Le représentant du Libéria a déposé un amendement aux amendements soviétiques. A ses 1262^e et 1263^e séances, tenues les 23 et 24 juin 1965, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité de rédaction, telles qu'elles avaient été modifiées. Le rapport sur la situation dans le Territoire sous tutelle, tel qu'il a été finalement adopté à la 1276^e séance, constitue la deuxième partie du présent document.

B. EXAMEN DE PÉTITIONS

6. A sa trente-deuxième session, le Conseil de tutelle avait à son ordre du jour (T/1639) les trois pétitions suivantes: a) une pétition transmettant trois résolutions relatives au Territoire sous tutelle, adoptées par le Conseil législatif de district des îles Mariannes (T/PET.10/L.8); b) une pétition émanant de la dix-septième législature du Conseil de la municipalité de Saïpan et demandant au Haut Commissaire d'organiser un référendum à Saïpan en vue de déterminer si la population du district souhaite la création du conseil législatif envisagé pour l'ensemble du Territoire (T/PET.10/L.9); c) une pétition du représentant des clans de Koror concernant la situation foncière à Koror (T/PET.10/36). Une pétition en date du 3 mai 1965, émanant du Dr Arabati Hicking et de dix autres médecins du Département des services médicaux et concernant les services de santé publique dans le Territoire sous tutelle, a été reçue et distribuée le 11 mai 1965 (T/PET.10/37) conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement intérieur. La délégation des Etats-Unis n'a élevé aucune objection à l'inscription de cette pétition à l'ordre du jour. Conformément au paragraphe 3 de l'article 86 du règlement intérieur, le Conseil a donc décidé (1253^e séance) d'ajouter l'examen de cette pétition à son ordre du jour.

7. A la 1253^e séance, le 10 juin 1965, le Conseil a abordé l'examen des pétitions susmentionnées. Les deux premières pétitions (T/PET.10/L.8 et L.9), qui soulevaient des problèmes d'ordre général, avaient été examinées par les membres du Conseil au cours de la discussion relative à la situation dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique. En l'absence d'objection, le Conseil a décidé de prendre acte de ces deux pétitions qui n'appelaient aucune autre mesure. Dans la troisième pétition (T/PET.10/36), le représentant du peuple de Koror demandait que les notables des villages participent aux discussions ou négociations relatives aux programmes de *homesteading* et que soit créée une commission distincte chargée de s'occuper des questions foncières à Koror. Le Conseil a décidé de prendre acte de la pétition et d'appeler l'attention du pétitionnaire sur les observations de l'Autorité administrante qui figurent au document T/OBS/10/9.

8. Dans la pétition T/PET.10/37, le Dr Hicking et d'autres médecins accusaient l'Administration de ne pas s'être convenablement acquittée de l'obligation qu'elle a de protéger la santé des habitants; contraire-

² Ibid.

stering Authority, the hospital equipment and facilities were obsolete and inadequate; and that attempts to point out discrepancies and deficiencies had culminated in the dismissal of the Director of Medical Services. The petitioners requested a thorough, impartial and professionally expert investigation of these matters.

9. The Soviet Union delegation submitted a draft resolution (T/L.1093) requesting the World Health Organization (WHO) to carry out an investigation of the health and medical situation in the Trust Territory, paying particular attention to the facts enumerated in the petition (T/PET.10/37), and to submit a report on this question to the Trusteeship Council and the Security Council. The representative of the United States stated that although his delegation refuted the charges, it welcomed such an investigation by WHO. The United Kingdom delegation, noting the Administering Authority's willingness to submit the matter to impartial investigation, submitted a draft resolution (T/L.1094) recalling the grievances of the petitioners and inviting WHO to investigate the allegations contained in the petition and thereafter to report to the Trusteeship Council. At the 1256th meeting, on 15 June 1965, the Council decided, without objection, to invite WHO to undertake an investigation of the complaints contained in the petition (T/PET.10/37) and to report on its findings to the Council as soon as possible.

PART II

Conditions in the Trust Territory

A. GENERAL

OUTLINE OF CONDITIONS AND RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE TRUSTEESHIP COUNCIL

Land and people

10. The Trust Territory of the Pacific Islands, comprising some 2,100 islands of varying sizes scattered throughout a vast area of some 3 million square miles in the Western Pacific Ocean north of the equator, has a total land area of only 700 square miles. Ninety-six units of these 2,100 islands, classified into three larger island groups (the Marianas, excluding Guam in the North, the Carolines in the South, and the Marshalls in the East), are inhabited, but hundreds of them are only minute dots of sand and coral which cannot support habitation. Babelthup in the Palau District is the largest island in the Territory with a land area of about 153 square miles. Encompassing most of the Micronesian area, the Trust Territory of the Pacific Islands has been identified as Micronesia, which literally means small islands. Most inhabitants of the Trust Territory call themselves Micronesians, although two of its outlying islands (Kapingamarangi and Nukuoro) are culturally Polynesian.

11. For administrative purposes, the Territory is divided into six districts: Palau, Yap, Truk, Ponape,

ment à ce qu'indiquait le rapport de l'Autorité administrante, les installations et le matériel des hôpitaux étaient vétustes et insuffisants; les tentatives faites pour signaler les lacunes et les insuffisances s'étaient soldées par le licenciement du Directeur des services médicaux. Les pétitionnaires demandaient que ces questions fassent l'objet d'une enquête approfondie et impartiale de la part d'experts.

9. La délégation de l'Union soviétique a présenté un projet de résolution (T/L.1093) invitant l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à faire une enquête sur la situation dans le Territoire sous tutelle, en matière de santé publique et de services médicaux, en accordant une attention particulière aux faits signalés dans la pétition T/PET.10/37 et à présenter un rapport sur cette question au Conseil de tutelle et au Conseil de sécurité. Le représentant des Etats-Unis a indiqué que sa délégation réfutait les allégations des pétitionnaires mais serait néanmoins heureuse que l'OMS entreprenne l'enquête proposée. La délégation du Royaume-Uni, notant que l'Autorité administrante acceptait que la question fit l'objet d'une enquête impartiale, a présenté un projet de résolution (T/L.1094) rappelant la plainte des pétitionnaires et invitant l'OMS à enquêter sur les allégations contenues dans la pétition et à faire rapport au Conseil de tutelle. A la 1256^e séance, le 15 juin 1965, le Conseil a décidé, en l'absence d'objection, d'inviter l'OMS à entreprendre une enquête sur les plaintes contenues dans la pétition (T/PET.10/37) et à lui communiquer ses conclusions le plus tôt possible.

DEUXIÈME PARTIE

Situation dans le Territoire sous tutelle

A. GÉNÉRALITÉS

APERÇU DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

Le pays et ses habitants

10. Le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique, qui comprend quelque 2 100 îles de différentes dimensions disséminées sur une vaste étendue de trois millions de milles carrés environ dans le Pacifique ouest, au nord de l'Equateur, n'a qu'une superficie totale de 700 milles carrés (1 813 km²). Sur 2 100 îles, 96, appartenant à trois groupes principaux (îles Mariannes, à l'exception de Guam au nord, îles Carolines au sud et îles Marshall à l'est), sont habitées mais des centaines d'autres ne sont que de minuscules îlots inhabitables de sable et de corail. Babelthup dans le district des Palaos est l'île la plus étendue du Territoire et sa superficie est d'environ 153 milles carrés. Englobant la plus grande partie de la région micronésienne, le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique a été désigné sous le nom de « Micronésie », qui signifie littéralement « petites îles ». La plupart des habitants du Territoire sous tutelle se considèrent comme des Micronésiens bien que deux des îles périphériques (Kapingamarangi et Nukuoro) soient de culture polynésienne.

11. Aux fins de l'administration, le Territoire est divisé en dix districts: les Palaos, Yap, Truk, Ponapé,

the Marshall Islands, and the Mariana Islands. Saipan in the Mariana Islands District is the headquarters of the Administration.

12. According to a census taken in 1964, the population of the Territory totalled 88,215 as of 30 June 1964, compared with 84,777 in June 1963 and 80,980 in June 1962. The statistical data show that nearly half (40,362) of the total population in 1964 was under 14 years of age. The distribution of the resident population in the six districts was as follows: Mariana Islands, 10,275; Marshall Islands, 18,205; Palau, 10,628; Ponape, 18,293; Truk, 24,521; and Yap, 6,293. In population, Yap is the smallest district, while Truk District continues to be the largest in the Territory.

13. Nine major languages, with regional dialect variations, are found in the Territory. Six of these indigenous languages are of the Micronesian type: Yapese, Ulithi, Trukese, Ponapean, Kusaiean and Marshallese; the other three are Chamorro, Palauan and Polynesian. The Chamorro and Palauan languages are classified as Malaysian.

14. The United Nations Visiting Mission to the Trust Territory of the Pacific Islands, 1964, reported its strongest single impression to the thirty-first session of the Council in these words: "Micronesia, once literally a geographical expression, is now welding itself into a unified people. Out of six districts, nine languages and two thousand islands scattered by situation and isolated by history, a national consciousness had begun to evolve." (T/1620,³ para. 194.)

War damage claims

15. The question of compensation for damage suffered during the Second World War by the inhabitants of the Trust Territory has been the subject of recommendations by the Trusteeship Council since 1950, when it was first raised in petitions.⁴ At the thirty-first session, the Council again expressed concern for the continued delay in achieving a settlement of Micronesian claims against Japan for compensation for war damage. Recalling its previous recommendations for a prompt settlement of the war damage claims, the Council endorsed the 1964 Visiting Mission's recommendations that the Administering Authority should renew its representations to the Japanese Government with increased vigour. The Council supported the Mission's suggestion that the Administering Authority might enlist the help of the United Nations in the person of the Secretary-General or a representative to be chosen by him. Reiterating his Government's previous statement that negotiations were being continued with the Government of Japan for an equitable solution to the problem of war damage claims, the representative of the United States assured the Council that the Admini-

les îles Marshall et les îles Mariannes. Saïpan, dans le district des îles Mariannes, est le siège de l'administration.

12. D'après les résultats d'un recensement effectué en 1964, le Territoire comptait 88 215 habitants au 30 juin 1964, contre 84 777 en juin 1963 et 80 980 en juin 1962. Les statistiques indiquent qu'en 1964 près de la moitié (40 362 habitants) de la population totale avait moins de 14 ans. La population se répartissait comme suit entre les six districts: îles Mariannes, 10 275; îles Marshall, 18 205; Palaos, 10 628; Ponapé, 18 293; Truk, 24 521 et Yap, 6 293. Yap est le district du Territoire qui compte le moins d'habitants et Truk continue d'être le plus peuplé.

13. Neuf langues principales, qui comportent des variantes dialectales, sont parlées dans le Territoire. Six de ces langues autochtones sont du type micronésien: ce sont les langues parlées dans les îles de Yap, d'Ulithi, de Truk, de Ponapé, de Kusaie et dans les îles Marshall; les trois autres sont le Chamorro la langue des Palaos et le polynésien. Le Chamorro et la langue des Palaos appartiennent au groupe des langues malaises.

14. La Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (1964) a, dans son rapport à la trente et unième session du Conseil, exprimé son impression dominante dans les termes suivants: « La Micronésie, naguère simple expression géographique, est en voie de devenir une nation unifiée. Des six districts qui composent la Micronésie, des neuf langues qui y sont parlées et des 2 000 îles dispersées dans l'espace et séparées dans le temps qui constituent son Territoire commence à se dégager une conscience nationale. » (T/1620³, par. 194.)

Réclamations pour dommages de guerre

15. Depuis qu'en 1950, des pétitions l'ont soulevée pour la première fois⁴, la question des réparations pour dommages de guerre subis par les habitants du Territoire sous tutelle pendant la seconde guerre mondiale a fait l'objet de recommandations de la part du Conseil de tutelle. A sa trente et unième session, le Conseil a de nouveau déploré que le règlement de la question des demandes de réparation pour dommages de guerre présentées par les Micronésiens contre le Japon soit encore retardé. Rappelant ses recommandations précédentes quant à la nécessité de régler rapidement la question des demandes de réparation pour dommages de guerre, le Conseil a fait siennes les recommandations de la Mission de visite de 1964 tendant à ce que l'Autorité administrante présente à nouveau les réclamations au Gouvernement japonais en faisant preuve d'une fermeté accrue. Le Conseil a appuyé la suggestion de la Mission tendant à ce que l'Autorité administrante fasse appel au concours de l'Organisation des Nations Unies, en la personne du Secrétaire général ou d'un représentant désigné par lui. Réitérant les déclarations antérieures de son gouvernement selon lesquelles les négociations se

³ Ibid., Thirty-first Session, Supplement No. 2.

⁴ Ibid., Eighth Session, Supplement No. 2, document T/789, annex I.

³ Ibid., trente et unième session, Supplément n° 2.

⁴ Ibid., huitième session, Supplément n° 2, document T/789, annexe I.

stering Authority was giving high priority to this long-standing and perplexing problem. Taking note of the statement of the Administering Authority that no legitimate claims existed against the Government of the United States for losses sustained as a result of United States actions committed in violation of the laws of war, the Council recommended that the Administering Authority draw to the attention of the people of Micronesia the United States' position on the subject in order to clear up any misunderstanding regarding the issue.

16. At the thirty-second session of the Council, the representative of the United States stated that the efforts of his Government to reach an agreement with the Japanese Government on a solution to the problem had not succeeded. He assured the Council that the United States Government would continue to pursue these talks and keep the Council informed.

17. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council, recalling its recommendations concerning the need for a prompt and definite settlement of war damage claims, notes with deep regret that after so many years these claims have still not been settled. In this connexion, it notes the statement of the representative of the United States that his Government would continue to pursue talks with the Government of Japan for the settlement of these claims and keep the Council informed.

The Council reaffirms the suggestion of the 1964 Visiting Mission (T/1620) that the Administering Authority might enlist the help of the United Nations, and to that end recommends that the Administering Authority consider employing the good offices of the Secretary-General in an approach to the Government of Japan for a prompt and definite settlement of the long-standing war damage claims. It again expresses the hope that the Administering Authority will be in a position to report to the next session of the Council that a satisfactory settlement of the claims has been definitely concluded.

Claims for compensation to victims of fall-out from nuclear experiments in the Marshall Islands

18. The 1964 Visiting Mission reported to the thirty-first session of the Council that subsistence conditions on Rongelap Atoll had greatly improved, that the presence of a joint United States Atomic Energy Commission and Trust Territory medical team had contributed markedly to restoring the confidence of the Rongelapese. In 1964 the Visiting Mission was unable to detect among the Rongelapese any of the signs of

poursuivaient avec le Gouvernement japonais en vue d'une solution équitable du problème des réclamations pour dommages de guerre, le représentant des Etats-Unis a donné au Conseil l'assurance que l'Autorité administrante accordait la plus grande attention à ce problème ancien et difficile. Prenant note de la déclaration de l'Autorité administrante selon laquelle il n'existait pas de réclamation légitime contre le Gouvernement des Etats-Unis pour dommages de guerre subis à la suite d'actions commises par les Etats-Unis en violation des lois de la guerre, le Conseil a recommandé que l'Autorité administrante appelle l'attention de la population micronésienne sur la position des Etats-Unis à cet égard, afin de dissiper tout malentendu sur ce point.

16. A la trente-deuxième session du Conseil, le représentant des Etats-Unis a déclaré que les efforts de son gouvernement pour parvenir à un accord avec le Gouvernement japonais touchant la solution du problème des réparations pour les dommages de guerre subis par les Micronésiens sont restés sans succès. Il a assuré le Conseil que le Gouvernement des Etats-Unis poursuivrait les pourparlers et tiendrait le Conseil au courant.

17. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil, rappelant ses recommandations quant à la nécessité de régler rapidement et définitivement la question des réclamations pour dommages de guerre, constate avec un profond regret qu'après tant d'années la question est toujours en suspens. Il prend note à cet égard de la déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique selon laquelle son gouvernement poursuivrait les pourparlers avec le Gouvernement japonais pour régler cette question et tiendrait le Conseil au courant.

Le Conseil réitère la suggestion de la Mission de visite de 1964 (T/1620) tendant à ce que l'Autorité administrante fasse appel au concours de l'Organisation des Nations Unies, et il recommande à cet effet que l'Autorité administrante envisage de recourir aux bons offices du Secrétaire général pour prendre contact avec le Gouvernement japonais en vue d'un règlement rapide et définitif des réclamations de longue date relatives aux dommages de guerre. Il exprime à nouveau l'espoir que l'Autorité administrante sera en mesure d'informer le Conseil, à sa prochaine session, que la question des réparations a été réglée définitivement et de manière satisfaisante.

Demandes de réparations pour dommages subis par les victimes des retombées radio-actives consécutives à des expériences nucléaires dans les îles Marshall

18. La Mission de visite de 1964 a indiqué dans son rapport à la trente et unième session du Conseil que les conditions d'existence dans l'atoll de Rongelap s'étaient beaucoup améliorées, que la présence d'une équipe médicale comprenant des médecins et des techniciens de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis ainsi que des fonctionnaires du Territoire sous tutelle avait nettement contribué à redonner

fear and anxiety which had been found by the 1961 Visiting Mission. However, the 1964 Visiting Mission reported that the unsettled claims of the people of Rongelap for financial compensation were a cause of grievance. Informing the Council of the action already taken by the Senate Committee in discussing provisions of a compensation bill with the representatives of the Rongelap community, the special representative expressed confidence that final action would be taken before the end of the 88th session of the United States Congress. Noting that there still existed a strong sense of grievance over the matter of compensation, the Council reiterated its previous recommendation stressing the need for the most expeditious settlement of these claims.

19. At its thirty-second session, the special representative informed the Council that the annual medical survey of the people of Rongelap, conducted by a joint United States Atomic Energy Commission and Trust Territory medical team in March 1965, had found the general health of the Rongelapese to be satisfactory. The representative stated that the Compensation Bill, which had been signed into law by President Johnson on 22 October 1964, approved a total sum of \$950,000 to be paid as compassionate compensation to the Rongelapese; and that payment would soon begin.

20. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations:

The Council notes that a compensation bill was signed into law by the President of the United States on 22 October 1964, approving the payment of a sum of \$950,000 as compassionate compensation to the Rongelapese, and that payments will soon begin. The Council hopes that this financial compensation will help to remove the strong sense of grievance which the people of Rongelap have long entertained.

Land claims

21. At its thirty-first session, the Council welcomed the successful completion of negotiations between landowners in the Marshall Island District and the United States Government for the settlement of claims for compensation. The special representative reported to the Council that this complex problem was brought to a successful conclusion on 12 February 1964, when agreements were signed by landowners granting certain use rights to the Trust Territory Government.

22. In the report under review, the Administering Authority stated that the appointment of a Land and Claims Administrator in 1963 had expedited land matters of all types. A long-standing dispute involving the entire island of Angaur, in the Palau District, was settled. A similar dispute of long duration involving all Arakabesan Island, in Palau, was settled in 1962, when 90 per cent of the island was returned to private

confidence aux habitants. En 1964 la Mission n'avait observé chez les habitants de Rongelap aucun des indices de crainte et d'inquiétude qu'avait relevés la Mission de 1961. Cependant, la Mission de visite de 1964 a indiqué que les habitants de Rongelap s'estimaient lésés du fait que leurs demandes d'indemnisation n'aient pas encore été satisfaites. Informant le Conseil des mesures déjà prises par le Comité du Sénat des Etats-Unis chargé de discuter des dispositions d'un projet de loi d'indemnisation avec les représentants de la population de Rongelap, le représentant spécial a déclaré qu'une solution définitive avait des chances d'intervenir avant la clôture de la quatre-vingt-huitième session du Congrès des Etats-Unis. Notant que la question de l'indemnisation continue de donner aux habitants le sentiment d'une profonde injustice le Conseil a réitéré ses recommandations antérieures en soulignant la nécessité de régler ces demandes aussi rapidement que possible.

19. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session que l'examen médical annuel de la population de Rongelap, effectué en mars 1965 par une équipe médicale mixte de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis et du Territoire sous tutelle, montrait que l'état de santé général des habitants de l'île était satisfaisant. Le représentant a déclaré que la loi sur les réparations (*Compensation Bill*) promulguée le 22 octobre 1964 par le Président Johnson approuve le versement d'une somme totale de 950 000 dollars aux habitants de Rongelap à titre de compensation et que les paiements devaient commencer bientôt.

20. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes:

Le Conseil prend note qu'une loi sur les réparations, promulguée le 22 octobre 1964 par le Président des Etats-Unis, approuve le versement d'une somme de 950 000 dollars à titre de compensation aux habitants de Rongelap et que les paiements doivent commencer bientôt. Le Conseil espère que cette indemnisation contribuera à dissiper le sentiment de profonde injustice depuis longtemps éprouvé par la population de Rongelap.

Réclamations foncières

21. A la trente et unième session, le Conseil a pris note avec satisfaction de l'aboutissement heureux des négociations entre les propriétaires fonciers du district des îles Marshall et le Gouvernement américain touchant le règlement des demandes de réparation. Le représentant spécial a informé le Conseil que ce problème complexe avait été définitivement réglé le 12 février 1964, les propriétaires fonciers ayant signé des accords qui concèdent certains droits d'utilisation au gouvernement du Territoire sous tutelle.

22. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a indiqué que la nomination d'un *Land and Claims Administrator* en 1963 avait permis d'accélérer l'examen des différentes questions foncières. Un différend de longue date concernant la totalité de l'île d'Angaur dans le district des Palaos a également été réglé. Un différend analogue intéressant toute l'île d'Arakabesan dans les Palaos a été tranché en 1962:

ownership and private claims to the remainder of the island were released.

23. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council expresses the hope that the Land and Claims Administrator, appointed in 1963, will be provided with the necessary trained staff so that the homestead programmes can be accelerated and all outstanding land claims settled with dispatch.

OBSERVATIONS OF MEMBERS OF THE TRUSTEESHIP
COUNCIL REPRESENTING THEIR INDIVIDUAL OPINIONS
ONLY

General

24. The representative of the United Kingdom stated that owing to the unique geographic and ethnic conditions of the Trust Territory of the Pacific Islands, the achievements — or the shortcomings, if any — of the Administering Authority and of the peoples themselves in the Territory must be measured to a very large extent against the natural difficulties and the obstacles to be overcome.

25. The representative of the Soviet Union stated that the Administering Authority's report for 1963-1964 and the statements of its representative showed that the United States intended to pursue in the Trust Territory a policy based not on the interests of the Micronesian people but on its own political, economic and military interests. He said that in pursuit of its own selfish interest, the United States had in fact followed a course directed at the annexation of the Territory. He called for the immediate implementation in the Territory of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples and the liquidation of the Trusteeship System, which served only to assist the colonial Powers in implementing their policies.

26. The representative of China observed that while the history and geography of Micronesia remained the same, Micronesian culture had been diffused and Micronesian social structure, as a whole, had undergone a great change under the stress of internal development and as a result of ever-increasing contacts between the islanders themselves within the Territory and communications with the world outside. Since the islands came under the International Trusteeship System, this process of change, or progressive liberalization, had been given much impetus. Such liberalization would not have been possible had the islands fallen under a totalitarian rule after the Second World War.

27. The representative of Australia paid a tribute to the report of the 1964 Visiting Mission (T/1620) and said that this report would remain the basis for discussions on the problems of the Territory for a good many years to come. The people of the Territory were shut off from the world and were dependent mainly on a coconut economy. Being remote and separated,

90 p. 100 des terres ont été restitués à des particuliers et les revendications privées portant sur les 10 p. 100 restants n'ont pas eu de suite.

23. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil exprime l'espoir que le Land and Claims Administrator nommé en 1963 disposera du personnel spécialisé nécessaire afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de constitution de biens de famille (homestead) et de régler rapidement tous les litiges fonciers en suspens.

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE
NE REPRÉSENTANT QUE LEURS PROPRES OPINIONS

Généralités

24. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'en raison de la situation géographique et des conditions ethniques particulières du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique il convenait, en évaluant les réalisations ou, le cas échéant, les échecs de l'Autorité administrante et des populations autochtones, de tenir compte, dans une très large mesure, des difficultés naturelles et des obstacles à surmonter.

25. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré qu'il ressortait du rapport de l'Autorité administrante pour 1963-1964 et des déclarations de ses représentants que les Etats-Unis entendaient poursuivre dans le Territoire une politique inspirée par leurs intérêts politiques, économiques et militaires, et non par les intérêts du peuple micronésien. En recherchant seulement leurs intérêts égoïstes, les Etats-Unis avaient en fait suivi une politique visant à annexer le Territoire. Le représentant de l'URSS demandait l'application immédiate, dans le Territoire, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la liquidation du régime de tutelle qui ne servait qu'à aider les puissances coloniales à poursuivre leur politique.

26. Le représentant de la Chine a fait observer que l'histoire et la géographie de la Micronésie n'avaient pas changé, mais que la culture micronésienne s'était répandue et que l'ensemble de la structure sociale micronésienne avait subi de profondes modifications à la suite des progrès accomplis sur le plan intérieur et des contacts accrus entre les habitants des îles mêmes et avec le monde extérieur. Depuis que les îles avaient été placées sous le régime de tutelle internationale, ce processus de libéralisation progressive s'était fortement accéléré. Or, il n'aurait pas pu se produire si les îles étaient tombées sous une domination totalitaire après la deuxième guerre mondiale.

27. Le représentant de l'Australie a rendu hommage à la Mission de visite de 1964 pour son rapport, qui, a-t-il dit, resterait pendant de nombreuses années le document de base pour l'examen des problèmes du Territoire. La population du Territoire est isolée du monde et est principalement tributaire d'une économie fondée sur la noix de coco. L'isolement et la dispersion

the islands faced great difficulties, not only in relation to the concrete problems of economic and social development but also in relation to such concepts as independence itself and the form independence should take. These concepts were fundamental to the work of the Trusteeship Council.

28. The representative of the Administering Authority stated that the Territory was a Trust Territory, internationally supervised, and not a colony. His Government had faithfully carried out its obligations under the United Nations Charter and the Trusteeship Agreement; the seriousness with which his Government sought to fulfil its political, economic, social and educational development obligations in the Territory was further demonstrated by its execution of the recommendations of the Trusteeship Council. The special representative, reporting on the progress made during the period under review, stated that a reassessment of needs and priorities in all fields of endeavour had led to basic policy changes and to the reshaping and revamping of all programmes in the Territory pointing to accelerated development. He assured the Council that the comments and recommendations made during the present session would be closely studied by the United States Administration.

War damage claims

29. The representative of China stated that the Council looked forward to a speedy settlement of the question of Micronesian claims against Japan for compensation for war damage during the Second World War, and that the continuing discontent and disillusionment of the Micronesian people would no doubt be removed by a speedy conclusion of negotiations between the parties concerned.

Claims for compensation to victims of fall-out from nuclear experiments in the Marshall Islands

30. The representative of France welcomed the decision of the United States Congress to grant the inhabitants of Rongelap an indemnity amounting to \$950,000, even though it was somewhat late.

31. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics said that it had taken eleven years to decide to compensate — and not to the full extent, but only partially — the people of Rongelap for the suffering they had undergone as a result of nuclear weapons testing.

32. The representative of China said it was gratifying to note that the Administering Authority had completed the necessary action on the legislation dealing with the claims of the people of Rongelap for financial compensation, and that after the return of the High Commissioner to the Trust Territory payments would soon begin. This action would no doubt go a long way

placent ces îles dans une situation très difficile, non seulement en ce qui concerne les problèmes concrets de développement économique et social, mais aussi en ce qui concerne des concepts tels que l'indépendance et la forme qu'elle doit revêtir, questions qui revêtent une importance fondamentale pour les travaux du Conseil de tutelle.

28. Le représentant de l'Autorité administrante a déclaré qu'il s'agissait d'un Territoire sous tutelle faisant l'objet d'un contrôle international et non d'une colonie; que son gouvernement s'était acquitté scrupuleusement des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et de l'Accord de tutelle et qu'en outre le soin qu'il mettait à exécuter les recommandations du Conseil de tutelle démontrait l'importance qu'il attachait à ses obligations de promouvoir le développement politique, économique et social et l'enseignement dans le Territoire. Le représentant spécial, exposant les progrès réalisés pendant la période considérée, a déclaré qu'une réévaluation des besoins et des priorités dans tous les domaines avait conduit à des changements fondamentaux de politique et à des modifications et des révisions de tous les programmes visant à accélérer le développement du Territoire. Le représentant spécial a donné au Conseil l'assurance que les observations et les recommandations formulées au cours de la présente session seraient étudiées attentivement par l'Administration des Etats-Unis.

Réclamations pour dommages de guerre

29. Le représentant de la Chine a déclaré que le Conseil espérait que la question des revendications micronésiennes envers le Japon en vue d'obtenir une compensation pour les dommages de guerre subis pendant la seconde guerre mondiale serait promptement réglée et que le mécontentement et la déception qu'éprouvaient constamment les peuples micronésiens disparaîtraient si les négociations entre les parties intéressées aboutissaient rapidement.

Demandes de réparations pour dommages subis par les victimes des retombées radio-actives consécutives à des expériences nucléaires dans les îles Marshall

30. Le représentant de la France s'est félicité de la décision prise par le Congrès des Etats-Unis d'accorder aux habitants de Rongelap une indemnité d'un montant de 950 000 dollars, même si cette décision était quelque peu tardive.

31. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a souligné qu'il avait fallu 11 ans pour décider d'accorder une compensation — non pas intégrale, mais seulement partielle — aux habitants de Rongelap pour les souffrances qu'ils avaient endurées à la suite des essais d'armes nucléaires.

32. Le représentant de la Chine a déclaré qu'il était encourageant de noter que l'Autorité administrante avait pris les dispositions législatives nécessaires pour faire droit aux demandes d'indemnisation des habitants de Rongelap et que les versements commenceraient peu après le retour du Haut Commissaire dans le Territoire sous tutelle. Cela contribuerait certainement beaucoup

towards satisfying many people besides the Rongelapese themselves. Indeed, the generous trust of the people had proved justified.

33. The representative of the Administering Authority stated that no actual claims had been filed. The amount being paid by his Government was of a compassionate nature and was in addition to the extensive housing, medical and other rehabilitation provisions made by his Government immediately after the accident. Moreover, medical and other services had been made continuously available, even in cases where the instance was not traceable to the accident.

B. POLITICAL ADVANCEMENT

OUTLINE OF CONDITIONS AND RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE TRUSTEESHIP COUNCIL

General

34. Under the Code of the Trust Territory, the basic law of the land, the executive, legislative and administrative authority of the Government of the Territory is vested in the High Commissioner, appointed by the President of the United States and subject to the direction of the Secretary of the Interior. In its report under review, the Administering Authority stated that a Code Revision Committee had been appointed by the High Commissioner to review and recommend changes needed in the basic laws of the Territory, and that the future Congress of Micronesia would also be concerned with Territorial laws. At its thirty-second session, the special representative informed the Council that, upon the recommendations of three committees composed of such Territorial legal authorities as the Chief Justice, Associate Justice, Attorney-General and other members of the Trust Territory legal staff as well as outstanding legal personalities in Guam and the United States, several amendments to the Trust Territory Code had been implemented by Executive Order during the year under review. The amendments covering such sections as the Bill of Rights and several sections concerning usury. He stated that other less urgent recommendations on Code changes or new additions would, of course, be submitted to the Congress of Micronesia.

35. In its report to the thirty-first session of the Council, the 1964 Visiting Mission expressed the belief that the Trust Territory had reached a stage where the people of Micronesia, through their local and Territorial legislatures, should be given the responsibility, the power and the money to deal with their own problems; that political development should involve the most effective Micronesian participation and take a form which would promote unity; and that the pace of unification would quicken once the people of the Territory came together to confront their common problems. Stressing its belief in self-government as the essence of

à donner satisfaction à un grand nombre de personnes, en dehors des habitants de Rongelap eux-mêmes. La généreuse confiance de la population était assurément justifiée.

33. Le représentant de l'Autorité administrante a précisé qu'en fait, aucune demande de dommages et intérêts n'avait été présentée. Les versements effectués par le Gouvernement des Etats-Unis avaient un caractère charitable et s'ajoutaient aux sommes importantes accordées immédiatement après l'accident au titre du logement, des soins médicaux et de la reconstruction en général. En outre, les habitants de Rongelap avaient bénéficié continuellement de services médicaux et autres services, même pour des maladies qui n'étaient pas directement imputables à l'accident.

B. PROGRÈS POLITIQUE

APERÇU DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

Généralités

34. En vertu du Code du Territoire sous tutelle, loi fondamentale du pays, les pouvoirs exécutif, législatif et administratif du gouvernement du Territoire sont confiés à un Haut Commissaire, nommé par le Président des Etats-Unis et soumis à l'autorité du Secrétaire d'Etat à l'intérieur. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a indiqué qu'un Comité de révision du Code avait été créé par le Haut Commissaire afin de revoir les lois fondamentales du Territoire et de recommander les changements nécessaires et que le futur Congrès de la Micronésie aurait également à connaître des lois territoriales. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session que, sur les recommandations de trois comités composés d'autorités judiciaires du Territoire telles que le *Chief Justice*, l'*Associate Justice*, et l'*Attorney-General* ainsi que d'autres membres du personnel judiciaire du Territoire et de juristes éminents de Guam et des Etats-Unis, plusieurs amendements au Code du Territoire sous tutelle ont été promulgués dans le courant de l'année considérée. Ces amendements portaient sur des sections telles que la Déclaration des droits (*Bill of Rights*) et sur plusieurs sections concernant l'usure. Le représentant spécial a déclaré que d'autres recommandations moins urgentes concernant des modifications ou de nouvelles additions à apporter au Code seraient bien entendu soumises au Congrès de la Micronésie.

35. Dans son rapport à la trente et unième session du Conseil, la Mission de visite de 1964 a estimé que le Territoire avait atteint le stade où la population micronésienne, par l'intermédiaire de ses organes législatifs locaux et territoriaux devait avoir la responsabilité, le pouvoir et les moyens financiers de régler elle-même ses problèmes; que le développement politique devrait se faire avec un maximum de participation micronésienne et promouvoir l'unité; le rythme de l'unification s'accélérait de lui-même lorsque la population du Territoire se grouperait pour examiner les problèmes communs. Convaincus que l'autonomie est essentielle

political development, the Council urged the speedy creation of a strong Micronesian legislature and an executive controlled and, as far as possible, staffed by Micronesians.

36. At the thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council notes with satisfaction the fact that a national legislature has been established in Micronesia and that the first general election to the Congress of Micronesia was successfully conducted in January 1965. It regards the establishment of a national legislature, endowed with at least a minimum of powers and constituted on the basis of universal adult suffrage and free elections, not only as the most significant development in the past twelve months but also as the greatest single step forward in political development in the history of Micronesia. Believing that through the Congress of Micronesia the voice of the people should be heard both on matters now requiring legislation, and also on the future form and status of the Territory and on the rate and stages of progress towards self-determination, the Council expresses the hope that the Congress will play its part with vigour in shaping the future of the Territory. The Council considers that at the present stage of the Territory's growth, swift political advancement is desirable both for its own sake and also as a prerequisite to economic and social development. It trusts that the accelerated pace of advancement in the legislative field will be carried with increasing momentum into the executive.

Development of representative, executive and legislative organs and extension of their powers

(a) The Congress of Micronesia

37. The special representative informed the thirty-first session of the Council that the basic recommendations of the Council of Micronesia on the creation of a true Territorial legislature had been incorporated in a draft order calling for the formation of a congress of Micronesia, that the framework to permit the formation of the Territorial legislature was under review, and that early action was anticipated on the issuance of the proposed secretarial order. He reiterated his previous statement that the Administering Authority was confident that elections would be held in the Territory within the coming year, and that an effective Territorial legislature would be in operation by 1965. Endorsing the view of the 1964 Visiting Mission that the Administering Authority should urgently review its proposed executive order establishing the congress of Micronesia in order to ensure that the capacities of the congress would be adequate to fulfil the hopes placed in it, by Micronesians particularly, the Council stressed that the proposed congress of Micronesia would offer the quickest way of securing an effective Micronesian participation in the process of government.

pour le développement politique du Territoire, le Conseil a demandé instamment la création rapide en Micronésie d'une législature forte ainsi que d'un exécutif placé sous le contrôle des Micronésiens et dont le personnel, dans toute la mesure possible, serait composé de Micronésiens.

36. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil prend note avec satisfaction de la création en Micronésie d'un organe législatif national et du succès des premières élections générales au Congrès de la Micronésie organisées en janvier 1965. Il considère que la création d'un organe législatif national doté d'au moins un minimum de pouvoirs et établi sur la base du suffrage universel des adultes et d'élections libres est non seulement le fait nouveau le plus important des douze derniers mois, mais aussi le plus grand progrès accompli, sur le plan politique, au cours de l'histoire de la Micronésie. Convaincu que la population doit, par l'intermédiaire du Congrès de la Micronésie, faire entendre sa voix à propos tant des questions qui appellent actuellement des mesures législatives que de la forme et du statut futurs du Territoire et du rythme et des étapes du progrès vers l'autodétermination, le Conseil exprime l'espoir que le Congrès jouera avec dynamisme le rôle qui lui revient dans l'élaboration de l'avenir du Territoire. Le Conseil estime qu'au stade actuel de l'évolution du Territoire des progrès politiques rapides sont souhaitables aussi bien dans l'intérêt du Territoire que pour assurer son développement économique et social. Il compte que l'accélération des progrès constatés dans le domaine législatif entraînera une avance toujours plus marquée des progrès dans le domaine exécutif.

Création d'organes représentatifs, exécutifs et législatifs et extension de leurs pouvoirs

a) Congrès de la Micronésie

37. Le représentant spécial a informé le Conseil lors de sa trente et unième session, que les recommandations les plus importantes du Conseil de la Micronésie touchant la création d'une véritable législature territoriale, avaient été incorporées dans un projet d'ordonnance prévoyant la constitution d'un congrès de la Micronésie, que l'on étudiait actuellement les structures permettant la constitution d'un organe législatif territorial et que la promulgation de l'ordonnance en question ne saurait tarder. Il a confirmé que l'Autorité administrante pensait pouvoir organiser des élections dans le Territoire au cours de l'année à venir, et qu'un organe législatif territorial efficace serait en place en 1965. Faisant siennes les vues de la Mission de visite de 1964 selon laquelle l'Autorité administrante devrait revoir d'urgence l'ordonnance exécutive envisagée, créant un congrès de la Micronésie, afin de s'assurer que les possibilités de cet organe seront à la mesure des espoirs placés en lui par les Micronésiens notamment, le Conseil a estimé que le congrès envisagé serait vraisemblablement le moyen le plus rapide d'assurer une participation effective des Micronésiens à la marche de l'Etat.

38. On 28 September 1964, the Secretary of the Interior of the United States, under authority delegated to him by the President, issued Secretarial Order No. 2882, establishing the Congress of Micronesia. The representative of the United States informed the Special Committee on the Situation with regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples that, in drafting this order, the Secretary of the Interior had taken into account the recommendations of the Council of Micronesia, the 1964 Visiting Mission and the Trusteeship Council. Under the provisions of Order No. 2882, the High Commissioner promulgated, on 5 November 1964, regulations governing the first general elections to the Congress of Micronesia.

39. Under the Secretarial Order, the first general elections to the Congress of Micronesia were held on 19 January 1965 and the first regular session of the Congress will be held in July 1965. However, the terms of members elected to the first Congress were to begin on 16 February 1965. The Congress of Micronesia is made up of two Houses — the General Assembly and the House of Delegates. The former consists of twenty-one members, called Assemblymen, who are elected from the districts on a population basis; the latter comprises twelve Delegates, each of the six administrative districts electing two. The first General Assembly of the Territory will have five Assemblymen from the Truk District, four each from the Marshall Islands and Ponape Districts, three each from the Mariana Islands and Palau Districts, and two from the Yap District. Section 6 of Order No. 2882 also provides that election districts shall be reapportioned every ten years on the basis of population, and that each administrative district shall be entitled to, at least two Assemblymen regardless of population. The Council, at its thirty-second session, was informed by the special representative that under section 23 of the Order he had appointed Dr. Robert R. Robbins, Chairman of the Department of Government at Tufts University and a former member of the United States delegation to the United Nations and alternate United States representative on the Trusteeship Council, as a full-time legislative counsel to assist the Congress of Micronesia. After the first session of the Congress in July 1965, Dr. Robbins would remain in the Trust Territory for six more months, serving as consultant to the Congress and adviser on political development.

40. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations:

The Council takes note of the statements of the Administering Authority that Secretarial Order No. 2882 of 28 September 1964 was drafted with a view to flexibility in the further development of the powers of the Congress of Micronesia. The Council notes that the Secretarial Order provides the means by which changes can be sought, and observes that it is now up to the Congress to seek such strengthening of its powers as it deems necessary. The Council expects that it will be regularly informed of any requests for amendment of

38. Le 28 septembre 1964, le Secrétaire d'Etat à l'intérieur des Etats-Unis, en vertu de l'autorité qui lui avait été déléguée par le Président, a pris l'ordonnance n° 2882 créant le Congrès de la Micronésie. Le représentant des Etats-Unis a informé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qu'en rédigeant l'ordonnance le Secrétaire d'Etat avait tenu compte des recommandations du Conseil de la Micronésie, de la Mission de visite de 1964 et du Conseil de sécurité. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2882, le Haut Commissaire a publié, le 5 novembre 1964, le décret concernant l'organisation des premières élections générales au Congrès de la Micronésie.

39. Conformément à l'ordonnance, ces élections ont eu lieu le 19 janvier 1965 et la première session ordinaire du Congrès se tiendra en juillet 1965. Toutefois, le mandat des députés au premier Congrès devrait prendre effet le 16 février 1965. Le Congrès de la Micronésie se compose de deux Chambres : une Assemblée générale de 21 membres, appelés députés (*Assemblymen*), élus par les districts proportionnellement à leur population, et une Chambre des représentants de 12 membres élus à raison de deux par district. Dans la première Assemblée générale du Territoire le district de Truk sera représenté par cinq députés, les districts des îles Marshall et de Ponapé, chacun par quatre, ceux des îles Mariannes et des Palaos chacun par trois et le district de Yap par deux. La section 6 de l'ordonnance n° 2882 stipule également que les districts électoraux seront remaniés tous les dix ans pour tenir compte de l'évolution démographique, et que chaque district administratif aura droit à deux députés au moins quelle que soit sa population. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session qu'en vertu de la section 23 de cette ordonnance, il avait nommé M. Robert R. Robbins, président du Département des sciences politiques à l'Université de Tufts, ancien membre de la délégation des Etats-Unis auprès des Nations Unies et représentant suppléant des Etats-Unis au Conseil de tutelle, aux fonctions de conseiller juridique à plein temps chargé de prêter concours au Congrès de la Micronésie. Après la première session du Congrès en juillet 1965, M. Robbins doit rester dans le Territoire durant une période supplémentaire de six mois pendant laquelle il doit remplir les fonctions de consultant auprès du Congrès et de conseiller en matière de progrès politique.

40. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil prend note des déclarations de l'Autorité administrante selon lesquelles l'ordonnance n° 2882 du 28 septembre 1964 a été rédigée de façon à permettre une certaine souplesse dans l'extension ultérieure des pouvoirs du Congrès de la Micronésie. Le Conseil observe que l'ordonnance prévoit les moyens à utiliser pour opérer des modifications et qu'il appartient désormais au Congrès de rechercher un renforcement de ses pouvoirs s'il le juge nécessaire. Le Conseil espère être tenu régulièrement au courant des demandes d'amendement de

the Order presented by the Congress of Micronesia to the Secretary of the Interior.

Reiterating its belief that, as the effective voice and instrument of Micronesian wishes, the Congress must have definitive powers, particularly over finance, and the organization and means to exercise those powers, the Council welcomes the assurance of the special representative that it is intended to bring the Congress into fully effective participation in budget formulation, that one of the major standing committees expected to be established by the Congress would be a committee on finance and budget, and that although Order No. 2882 did not go into detail on committee formation and function there would be inter-sessional committees authorized to meet at headquarters and in the districts. The Council is of the view that the Congress should not be without power to determine the timing and length of its own sessions. It hopes also that the Administering Authority will define and limit the instances in which the veto power might be used.

The Council notes that a system for payment of Congressmen contemplated in the Order seems to imply that the work of members begins and ends with each session. The Council considers, however, that at this stage in the development of Micronesia, problems to be faced are of such magnitude as to justify the full-time services (and, consequently, payment) of members, and it commends this view to the attention of the Administering Authority and the Congress of Micronesia.

The Council recognizes that grants from the Administering Authority constitute the main source of the Territory's revenue, but expresses the hope that steps will be taken to enlarge the financial responsibility of the Congress by progressively relaxing restrictions on its power to appropriate the United States subsidies.

(b) Franchise and powers of the Congress

41. Secretarial Order No. 2882 prescribes the franchise, qualifications of legislators and powers of the Congress in the following terms: all residents of the Trust Territory who are citizens of the Trust Territory and 18 years of age or over are eligible to vote in elections of the Congress of Micronesia. The Congress may prescribe additional qualifications, provided "that no property, language, or income qualification shall ever be imposed or required of any voter, nor shall any discrimination in qualification be made or based upon literacy, tribal custom, or social position, nor upon difference in race, colour, ancestry, sex, or religious belief". After the first general elections held on 19 January 1965, general elections will be held biennially in each even-numbered year on the first Tuesday following the first Monday in November.

42. In order to be eligible to election as a member of the Congress a person must: (a) be a citizen of the Trust Territory for at least five years; (b) have attained the age of 25 at the time of his election; (c) have been

l'ordonnance qui seraient présentées par le Congrès de la Micronésie au Secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Réaffirmant sa conviction que, pour que le Congrès de la Micronésie soit le porte-parole et l'instrument efficace des vœux des Micronésiens, il doit être doté de certains pouvoirs de décision, notamment en matière de finances, et disposer d'une organisation et de moyens qui lui permettent d'exercer ces pouvoirs, le Conseil accueille avec satisfaction l'assurance donnée par le représentant spécial qu'on a l'intention de faire participer pleinement le Congrès à l'établissement du budget, que l'un des principaux comités permanents du Congrès qui seront créés s'occupera des questions financières et budgétaires et que, bien que l'ordonnance n° 2882 ne précise pas comment seront constitués ces comités et quelles seront leurs fonctions, des comités seraient autorisés à se réunir dans l'intervalle des sessions au siège de l'Administration et dans les districts. Le Conseil estime que le Congrès devrait être en mesure de déterminer le calendrier et la durée de ses propres sessions. Il espère également que l'Autorité administrante définira et limitera les cas dans lesquels le droit de veto pourrait être exercé.

Le Conseil note que le système de rémunération des membres du Congrès envisagé dans l'ordonnance semble impliquer que le travail des membres commence et finit avec chaque session. Le Conseil considère cependant qu'au stade actuel du développement de la Micronésie, les problèmes auxquels on a à faire face sont tels qu'ils justifient les services à plein temps (et par conséquent la rémunération à plein temps) des membres du Congrès et il appelle sur ce point l'attention de l'Autorité administrante et du Congrès de la Micronésie.

Le Conseil reconnaît que les subventions de l'Autorité administrante sont la principale source de revenu du Territoire, mais il exprime l'espoir que des mesures seront prises pour élargir les attributions financières du Congrès en assouplissant progressivement les restrictions frappant le pouvoir qu'il a d'ouvrir des crédits à l'aide des subventions versées par les Etats-Unis.

b) Droit de vote et pouvoirs du Congrès

41. L'ordonnance n° 2882 fixe les conditions requises pour être électeur et éligible, ainsi que les pouvoirs du Congrès: toute personne résidant dans le Territoire, ayant la citoyenneté et âgée de 18 ans révolus a droit de participer aux élections au Congrès de la Micronésie. Le Congrès peut poser des conditions supplémentaires sous réserve « qu'il ne sera imposé à un électeur ou exigé de lui aucune condition de propriété, de langue ou de revenu et qu'il ne sera fait aucune discrimination fondée sur le degré d'instruction, les coutumes tribales ou la position sociale, ni sur la race, la couleur, l'origine ethnique, le sexe ou les croyances religieuses ». Après les premières élections, qui se sont déroulées le 19 janvier 1965, des élections générales auront lieu tous les deux ans, les années paires, le mardi suivant le premier lundi de novembre.

42. Sont éligibles en qualité de membre du Congrès: a) les personnes ayant la citoyenneté du Territoire depuis cinq ans au moins; b) les personnes âgées de 25 ans révolus le jour de l'élection; et c) les

a *bona fide* resident of the district from which he is elected for at least one year next preceding his election. During the first four formative years of the Congress, membership will be fully open to district legislators and to persons holding senior positions in the executive and judicial branches of the Trust Territory Government.

43. The Congress of Micronesia has powers on all rightful subjects of legislation, except that no legislation may be inconsistent with the following: (a) treaties or international agreements of the United States; (b) laws of the United States applicable to the Trust Territory; (c) executive orders of the President of the United States and orders of the Secretary of the Interior; or (d) sections 1 through 12 (Bill of Rights) of the Code of the Trust Territory, which constitutes the basic laws and regulations governing all residents of the Territory. The new Congress will have power to levy taxes, to participate in the preparation of the annual budget of the Trust Territory, and to refer legislation twice vetoed by the High Commissioner to the Secretary of the Interior for further action.

(c) District legislatures and local government

44. Prior to the inauguration of the Council of Micronesia in 1961, five District Congresses (Palau, Yap, Ponape, Truk and the Marshall Islands) had been chartered under the provisions of the Trust Territory Code. In 1962, the Mariana Islands District was formed and, with the establishment of the Mariana Islands District Legislature in 1963, the framework of the district legislatures was complete. In order to achieve proper terminology in conformity with their relationship to the Congress of Micronesia, the name "District Legislature" has replaced "District Congress". With the exception of the Yap Islands Congress, the other five districts have legislative bodies exercising jurisdiction over the entire district. The annual report of the Administering Authority stated that during the year under review efforts were continued to amend the charter of the Yap body to bring it into line with the other legislatures. Resolutions of the six district legislative bodies become law for the area concerned when approved by the High Commissioner and properly promulgated. However, no district legislative body may enact laws that contravene the principles of the Trusteeship Agreement, United States laws applicable to the Trust Territory, Presidential Executive Orders, Interior Departmental Orders, the Code of the Trust Territory, Executive Orders of the High Commissioner, and Emergency District Orders approved by the High Commissioner.

45. The 1964 Visiting Mission, noting that all the district legislatures had been converted into unicameral bodies, reported to the thirty-first session of the Council that a good start had been made in reducing the unwieldy membership of these bodies. In its annual report under review, the Administering Authority stated that, with the Trust Territory Government taking over the responsibility for payment of all elementary school teachers as of 1 July 1964, every district legislative

personnes résidant de bonne foi dans le district où elles sont élues depuis un an au moins le jour de l'élection. Pendant les quatre premières années formatives, le Congrès sera largement ouvert aux législateurs de districts et aux personnes occupant des postes importants dans les branches exécutive et judiciaire du gouvernement du Territoire.

43. Le Congrès de la Micronésie peut légiférer dans tous les domaines de droit à condition toutefois que les lois qu'il adopte ne soient pas incompatibles avec: a) les traités ou accords internationaux conclus par les Etats-Unis; b) les lois des Etats-Unis applicables au Territoire sous tutelle; c) les ordonnances du Président des Etats-Unis ou du Secrétaire d'Etat à l'intérieur; ou d) les articles 1 à 12 (*Bill of Rights*) du Code du Territoire sous tutelle, qui est le texte législatif et réglementaire de base qui s'applique à tous les habitants du Territoire. Le nouveau Congrès aura le droit de lever des impôts, de participer à la préparation du budget annuel et de renvoyer devant le Secrétaire d'Etat à l'intérieur, pour suite à donner, les textes législatifs qui ont fait l'objet de deux vetos de la part du Haut Commissaire.

c) Organes législatifs de district et administration locale

44. Avant la constitution du Conseil de la Micronésie, en 1961, cinq districts (Palaos, Yap, Ponapé, Truk et îles Marshall) avaient des congrès de district créés par une charte, en vertu des dispositions du Code du Territoire sous tutelle. En 1962, les îles Mariannes ont été constituées en district et la mise en place de leur législature en 1963 a complété le système des organes législatifs de district. Pour que leur titre corresponde à leurs rapports avec le Congrès de la Micronésie, on a substitué l'appellation d'« organe législatif de district » à celle de « Congrès de district ». A l'exception de celui de Yap, les cinq autres organes législatifs de district exercent leur juridiction sur l'ensemble du district. Dans son rapport annuel, l'Autorité administrante indique que pendant l'année considérée, on a continué d'amender la charte de l'organe législatif de Yap afin de la faire concorder avec les autres. Les résolutions de chaque organe législatif ont force de loi dans leur district lorsqu'elles sont approuvées par le Haut Commissaire et promulguées régulièrement. Toutefois, aucun organe législatif de district ne peut voter de lois qui soient contraires aux dispositions de l'Accord de tutelle, des lois des Etats-Unis applicables au Territoire, des ordonnances du Président des Etats-Unis ou du Secrétaire à l'intérieur, du code du Territoire sous tutelle, des ordonnances du Haut Commissaire et des ordonnances de district approuvées en cas d'urgence par le Haut Commissaire.

45. La Mission de visite de 1964, ayant noté que tous les organes législatifs de district avaient été transformés en organes à chambre unique, a signalé dans son rapport à la trente et unième session du Conseil que l'on avait heureusement commencé à réduire le nombre excessif de leurs membres. Dans son dernier rapport annuel en cours d'examen, l'Autorité administrante a déclaré que puisque le gouvernement du Territoire avait pris à sa charge, à partir du 1^{er} juillet

body was able to appropriate more funds for existing programmes, as well as for new purposes. The Mission also observed that the position and power of the district legislatures had been formed before a central legislature was planned. With the establishment of the Congress of Micronesia, a shift of political balance could be expected, and the maintenance of a proper relationship between the central and district legislatures to ensure national cohesion and at the same time to foster local initiative would be one of the important and delicate tasks of the Administration and the Congress of Micronesia. In its current report, the Administering Authority stated that to work out a satisfactory relationship between the Congress and the district legislatures constituted one of the major political tasks.

46. The municipality is the basic unit of government in the Trust Territory. The municipal government varies greatly from district to district and may comprise an island, group of islands, or a locally recognized area or division of a larger island. To a large extent, municipal boundaries represent the customary geographic-political division or entities. In its current report, the Administering Authority stated that for the past five years the Trust Territory Government had been systematically chartering municipal governments in order to delineate boundaries, define authority, specify legislative responsibilities, set up election procedures for officials and outline the responsibilities of these officials. The Palau and Ponape Districts had made the most rapid progress, with all municipalities chartered in Palau and all but one in Ponape District. In general, the charter provides for a municipal council, a chief executive and other officials, election procedures, terms of office, and duties and responsibilities of officials. The need for fundamental political education at the municipal level was stressed in the current report of the Administering Authority.

47. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council observes that, with the establishment of the Congress of Micronesia, it is now necessary, as a matter of urgency, to define the relationship between the powers of the nation-wide legislature and the district legislatures. The Council reaffirms its belief that the district legislatures could with advantage be enabled to expand the scope and effectiveness of their activities, but feels that a satisfactory relationship between the Congress of Micronesia and the district legislatures should be worked out, particularly with respect to fiscal power. It is felt that too great a devolution of power to the district legislatures, while necessary in some measure to foster local unity, could affect adversely the move towards Micronesian unity — a primary reason for the establishment of the Congress of Micronesia.

1964, le traitement de tous les instituteurs des écoles élémentaires, chaque organe législatif de district pourrait consacrer davantage de crédits à l'exécution des programmes actuels et à celle de nouveaux programmes. La Mission de visite a également fait observer que la position et les pouvoirs des organes législatifs de district avaient été définis avant qu'un pouvoir législatif central soit envisagé. Avec la création du Congrès de la Micronésie, il fallait s'attendre à une modification de l'équilibre politique et à ce que le maintien de justes rapports entre les organes législatifs centraux et locaux, nécessaire à la cohésion nationale et à l'encouragement de l'initiative locale, soient l'une des tâches importantes et délicates de l'Administration et du nouveau Congrès de la Micronésie. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a déclaré qu'une des tâches politiques les plus importantes consiste à établir des relations satisfaisantes entre le Congrès et les organes législatifs de district.

46. Dans le Territoire sous tutelle, l'unité de base de l'administration locale est la municipalité, dont la compétence, très variable suivant les districts, peut s'étendre sur une île, un groupe d'îles ou une zone déterminée ou une partie d'une île plus grande. Presque toujours une municipalité correspond à un ensemble géopolitique traditionnel. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a indiqué qu'au cours des cinq dernières années le gouvernement du Territoire sous tutelle avait systématiquement doté les municipalités de chartes fixant leurs limites, leurs pouvoirs, leurs responsabilités en matière législative et le mode d'élection et les attributions des fonctionnaires. C'est dans les districts des Palaos et de Ponapé qu'on a enregistré les progrès les plus rapides, toutes les municipalités des Palaos et toutes celles de Ponapé — sauf une — ayant leur charte. En général, la charte prévoit la création d'un conseil municipal dirigé par un chef et composé de plusieurs membres, ainsi que le mode d'élection, la durée du mandat, les devoirs et responsabilités des membres du conseil. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a souligné la nécessité de donner une formation politique de base au niveau municipal.

47. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil observe qu'à la suite de la création du Congrès de la Micronésie, il devient nécessaire de définir d'urgence les rapports qui doivent exister entre les pouvoirs de l'organe législatif national et ceux des organes législatifs de district. Le Conseil réaffirme sa conviction que l'on aurait avantage à permettre aux organes législatifs de district d'étendre la portée et d'accroître l'efficacité de leurs activités, mais il estime qu'il convient d'abord de déterminer de façon satisfaisante les rapports qui doivent exister entre le Congrès de la Micronésie et les organes législatifs de district, notamment en ce qui concerne les attributions fiscales. Accorder trop de pouvoirs aux organes législatifs de district, moyen parfois nécessaire d'encourager l'unité locale, risquerait, pense-t-on, d'avoir un effet préjudiciable sur le mouvement vers l'unité de la Micronésie, principale raison de la création du Congrès de la Micronésie.

The Council notes with approval that five district legislatures have revised their charters in order to streamline and improve the legislative organization, and that efforts have been continued to provide the Yap Island Congress with jurisdiction over the entire district, in conformity with the practice in other districts. It also notes that, as the Trust Territory Government has taken over the responsibility for payment of all primary school teachers, the district legislatures are able to appropriate more funds for other programmes.

Administration of the Territory

48. The Administering Authority, in its current report, stated that for the purpose of achieving better co-ordination, alignment and management of operating programmes at the Headquarters level, a complete reorganization of the Territory's administrative structure was effected during the year under review. Four major areas of responsibility, each to be headed by an assistant commissioner; were established: (a) Public Affairs, covering political development and information services; (b) Community Services, including medical and educational services and community development programmes; (c) Resources and Development; and (d) Administration, covering personnel, fiscal and service operations. District administrators served as direct representatives of the High Commissioner in each of the administrative units.

Public service : training and appointment of indigenous persons for positions of responsibility

49. United States citizens are employed under and subject to United States Civil Service regulations and procedures, while Micronesians are employed in accordance with policy and procedure established by the High Commissioner. In its report to the thirty-first session of the Council, the 1964 Visiting Mission noted that there were, in effect, two civil services working side by side, but with separate status and terms of employment, and that the differentiation in pay scales accentuated the division between United States and Micronesian civil servants and was a potential source of friction. The Council commended the Mission's suggestions for the creation of a unified civil service and the establishment of a civil service commission. It agreed also with the Mission that increased emphasis should be placed on intensive training for Micronesians to enable them to participate more completely in the executive branch of the Administration. The special representative assured the Council that the Administering Authority agreed with this premise and was moving ahead steadily in such replacement by Micronesians. He described at some length the intensification of specialized training at all levels and noted that, in addition to the Administration's regular scholarship programme, in-service training for more than 150 Micronesians would be provided in their specialized fields for the next year.

50. In its current report, the Administering Authority stated that Micronesians who could qualify were

Le Conseil note avec satisfaction que cinq organes législatifs de district ont révisé leur charte afin d'unifier et d'améliorer leur organisation et que l'on a poursuivi les efforts tendant à donner au Congrès de Yap juridiction sur tout le district, conformément à l'usage dans les autres districts. Le Conseil note également que, le gouvernement du Territoire sous tutelle ayant pris à sa charge la rémunération de tous les instituteurs, les organes législatifs de district se trouvent en mesure d'ouvrir des crédits plus élevés pour l'exécution d'autres programmes

Administration du Territoire

48. L'Autorité administrante a indiqué, dans son dernier rapport, qu'afin de mieux coordonner, harmoniser et administrer à l'échelon supérieur les programmes en cours, elle avait complètement réorganisé pendant l'année considérée la structure administrative du Territoire. Quatre départements administratifs principaux dirigés chacun par un commissaire adjoint ont été créés : a) affaires publiques, y compris le développement politique et l'information ; b) services communautaires, comprenant les services médicaux, l'enseignement et les programmes de développement communautaire ; c) ressources et mise en valeur du Territoire ; et d) administration, y compris les services du personnel, les services fiscaux et l'exploitation des services publics. Les administrateurs de district représentent directement le Haut Commissaire dans chaque unité administrative.

Fonction publique : formation et accès des autochtones à des postes administratifs supérieurs

49. En matière d'emploi, les citoyens des Etats-Unis sont soumis aux règlements et procédures de la fonction publique des Etats-Unis et les Micronésiens aux directives et procédures établies par le Haut Commissaire. Dans son rapport à la trente et unième session du Conseil, la Mission de visite de 1964 a noté qu'il y avait, en fait, deux corps de fonctionnaires travaillant côte à côte, mais ayant des conditions d'emploi différentes, et que la disparité des salaires accentuait la division entre fonctionnaires américains et fonctionnaires micronésiens et constituait une source potentielle de heurts. Le Conseil a approuvé sans réserve les suggestions de la Mission tendant à créer une fonction publique unifiée et à constituer une commission de la fonction publique. Il a également fait sienne l'opinion de la Mission selon laquelle il fallait insister davantage sur la nécessité de donner aux Micronésiens une formation intensive qui leur permette une plus grande participation à l'exécutif. Le représentant spécial a donné au Conseil l'assurance que l'Autorité administrante approuvait ce principe et qu'elle agissait en conséquence. Il a longuement parlé de l'intensification de la formation spécialisée à tous les niveaux et rappelé qu'en plus de son programme ordinaire de bourses l'Administration offrirait à plus de 150 Micronésiens une formation en cours d'emploi, chacun dans sa spécialité, au cours de l'année à venir.

50. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a indiqué qu'on donnait la préférence aux can-

offered first opportunity for positions in the Government. When no qualified Micronesian personnel were available, selections were made through the United States Federal Civil Service Registers in order of preference, respectively, at Guam, Honolulu and San Francisco. Beginning with the fiscal year 1965, public school teachers would be hired on a non-civil-service contract basis. The turnover of senior administrative positions to Micronesians had moved forward steadily during the year under review. In three of the six districts (Ponape, Truk and Palau), the second senior administrative posts were held by Micronesians, and plans were being formulated to turn over the posts of assistant district administrators in the other three districts to qualified Micronesian administrative officers. All district directors of medical services, as well as all hospital administrators, the superintendents of schools in all districts, and all district finance officers were Micronesians. The land title officers in the Mariana Islands, Ponape and Truk were Micronesians. In Palau, Yap, Ponape and the Marshall Islands, the district communication stations were supervised by a Micronesian chief communicator. Micronesians from all districts served on the High Commissioner's staff in Saipan.

51. At its thirty-second session, the special representative informed the Council that Mr. Bailey Oltter, who was attending the session as his special adviser, had been appointed Assistant District Administrator for Public Affairs in Ponape District, and that his appointment was the sixth of this nature. Three senior positions at the headquarters of the Trust Territory — Political Affairs Officer, Assistant Attorney-General and Assistant Director of Public Safety — had recently been filled by Micronesians. The special representative stated that the Territory's scholarship and training programmes had reached a level where an ever-increasing number of qualified Micronesians were returning to the Territory equipped to take over senior administrative and professional posts. Concerning the annual and sick leave systems, he said that Micronesian employees were now in the same category as the United States Civil Service employees. He expressed the hope that the new Congress of Micronesia would take a special interest in providing suitable and workable retirement system for government workers in the Territory.

52. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council notes with approval that the programme of training Micronesian personnel at all levels has been intensified, that Micronization of public services in public health and, to some extent, in education has taken place and that, with the appointment of Micronesians to replace expatriates on the headquarters staff and as assistant district administrators in the districts, the turnover of senior administrative positions to Micronesians has steadily progressed.

didats micronésien à des postes dans la fonction publique s'ils répondaient aux conditions requises. En l'absence de candidats micronésien qualifiés, les postes étaient pourvus après examen des registres de la fonction publique fédérale américaine de Guam, d'Honolulu et de San Francisco, dans l'ordre. A partir de l'exercice 1965, les contrats d'engagement des professeurs des écoles publiques ne les rattacheront plus à la fonction publique. Le nombre de postes administratifs importants confiés à des Micronésien a encore augmenté au cours de l'année considérée. Dans trois des six districts (Ponapé, Truk et Palaos), le poste d'administrateur adjoint de district était détenu par un Micronésien et l'on étudiait la possibilité de confier le même poste à des Micronésien qualifiés dans les trois autres districts. Tous les directeurs de services médicaux, administrateurs d'hôpitaux, proviseurs d'écoles et trésoriers de tous les districts étaient Micronésien. Dans les îles Mariannes, Ponapé et Truk les fonctionnaires des services d'enregistrement des titres fonciers étaient des Micronésien. A Palaos, Yap, Ponapé et aux Marshall, la station de radio du district était dirigée par un Micronésien. Des Micronésien de tous les districts travaillaient au Haut Commissariat à Saïpan.

51. Le Représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session que M. Bailey Oltter, participant à ladite session en tant que conseiller spécial, avait été nommé administrateur adjoint de district préposé aux affaires publiques dans le district de Ponapé, et qu'il était le sixième Micronésien nommé à un poste de cet ordre. Trois postes administratifs importants au siège de l'Administration du Territoire sous tutelle ont récemment été confiés à des Micronésien, à savoir les postes de directeur des affaires politiques, d'Attorney-General adjoint et de directeur adjoint de la sécurité publique. Le Représentant spécial a déclaré qu'en ce qui concerne les programmes de bourses et de formation du Territoire, on était arrivé au stade où un nombre sans cesse croissant de Micronésien qualifiés revenaient dans le Territoire avec les connaissances voulues pour prendre en mains des postes administratifs dans le cadre supérieur et des postes spécialisés. En ce qui concerne le régime des congés annuels et des congés maladies, il a dit que les employés micronésien étaient maintenant dans la même catégorie que les agents de la fonction publique des Etats-Unis. Il a exprimé l'espoir que le nouveau Congrès de la Micronésie veillerait tout particulièrement à instituer un régime de retraite rationnel et viable pour les travailleurs et l'administration dans le Territoire.

52. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil note avec satisfaction que le programme de formation de personnel micronésien à tous les niveaux a été intensifié, que la « micronisation » des services de la santé publique et, dans une certaine mesure, de l'éducation est un fait acquis et qu'avec la nomination de Micronésien en remplacement de fonctionnaires expatriés au siège de l'Administration et en qualité d'administrateurs adjoints de districts, un nombre croissant de postes administratifs supérieurs est confié à des Micronésien.

On the other hand, the Council regards it as unsatisfactory that more of the highest positions on the headquarters staff are not held by Micronesians and that no Micronesian has been appointed as a district administrator, for example. As the territorial legislature has come into existence, the Council urges the Administering Authority to intensify its efforts to expand Micronesian control over and participation in the executive. It considers it essential that senior Micronesians should take a fuller part in the policy-forming process at headquarters. Among ways of giving the necessary direction and impetus to the Micronization of the public service, the Council re-emphasizes its previous suggestion that a unified civil service be created and a civil service commission established. It suggests that the search for Micronesian administrators should not be confined to the ranks of those trained purely as administrators.

OBSERVATIONS OF MEMBERS OF THE TRUSTEESHIP
COUNCIL REPRESENTING THEIR INDIVIDUAL OPINIONS
ONLY

General

53. The representative of the United Kingdom stated that his delegation agreed with the view of the 1964 Visiting Mission on the importance and necessity of accelerated political development, which was in fact a key to all other development. But progress in the creation of political institutions alone was not enough. It was also necessary to develop a sound economy and to provide such important services as educational and health facilities.

54. The representative of New Zealand stated that the establishment in the Trust Territory of a national legislature, freely elected and armed with at least a minimum of powers, marked the beginning of the effective participation of the people of Micronesia in the conduct of their own affairs; and that this most significant development in the past year represented a vital element in that exercise of self-determination which was the chief objective of the Trusteeship System. By setting up the national legislature with certain powers and the means for its progressive evolution, the Administering Authority had thrown down the glove to the Congressmen shortly to convene. It was now up to the thirty-three legislators, supported by their constituents, to seize the opportunity thus offered to play a full part in developing and running their country and, eventually, in taking the final decisions regarding the international status of the Trust Territory.

55. The representative of France stated that his delegation felt that the marked change in the rate of development of the Trust Territory had been further confirmed during the year, and wished again to express its satisfaction with the administration of the Territory

Toutefois, le Conseil juge peu satisfaisant le fait qu'un plus grand nombre de postes de hauts fonctionnaires ne soient pas occupés par des Micronésiens et qu'aucun Micronésien n'ait été nommé, par exemple, administrateur de district. Maintenant qu'un organe législatif du Territoire a été créé, le Conseil invite instamment l'Autorité administrante à redoubler d'efforts en vue d'accroître les pouvoirs des Micronésiens dans le domaine exécutif et leur participation à cet exécutif. Il est essentiel, à son avis, que des Micronésiens exerçant de hautes fonctions prennent une part plus grande à l'élaboration de la politique au siège. Pour donner à la micronisation de la fonction publique l'orientation et l'impulsion souhaitables, le Conseil insiste à nouveau sur sa suggestion tendant à créer une fonction publique unifiée et à constituer une commission de la fonction publique. Il suggère que les administrateurs micronésiens ne soient pas recrutés uniquement parmi ceux qui ont reçu seulement une formation d'administrateurs.

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE
NE REPRÉSENTANT QUE LEURS PROPRES OPINIONS

Généralités

53. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que sa délégation était d'accord avec la Mission de visite de 1964 sur l'importance et la nécessité d'une évolution politique rapide qui était en fait la condition de tout autre progrès. Mais les progrès réalisés dans la mise en place d'institutions politiques ne suffisaient pas. Il fallait aussi créer une économie saine et assurer, parallèlement, des services importants tels que ceux de l'enseignement et de la santé.

54. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré que la création, dans le Territoire, d'une législature nationale librement élue et dotée au moins d'un minimum de pouvoirs marquait le début d'une participation effective de la population de la Micronésie à la conduite de ses propres affaires, et que ce progrès important réalisé au cours de l'année passée représentait un élément essentiel de l'exercice du droit à l'autodétermination, qui est le principal objectif du régime de tutelle. En instituant une législature nationale investie de certains pouvoirs et pourvue des moyens d'évoluer progressivement, l'Autorité administrante avait mis les membres de cette législature, qui allait se réunir prochainement, en face de leurs responsabilités. Il incombait maintenant aux 33 législateurs, appuyés par leurs électeurs, de saisir l'occasion qui leur était ainsi offerte et de jouer pleinement le rôle qui leur revenait dans la mise en valeur et dans l'administration de leur pays et, en fin de compte, dans l'adoption de la décision finale touchant le statut international du Territoire sous tutelle.

55. Selon le représentant de la France, la délégation française avait noté que le changement marqué que l'on avait constaté dans le rythme de l'évolution du Territoire sous tutelle s'était confirmé au cours de l'année, et elle tenait une fois de plus à exprimer sa

by the Administering Authority. The most important progress in the past year appeared to have been the creation of a central legislature elected by universal adult suffrage and endowed with legislative powers. The formation of the Congress of Micronesia would make it possible for the people to participate more closely in managing their own affairs and, at the same time, should help to develop a sense of unity. On the basis of the progress achieved in political and other fields, and in the light of the statements made by the representative of the United States, his delegation had no doubt that the aim of the Administering Authority was to bring progressively, but without undue delay, self-government and self-determination to the people of the Trust Territory. It was now up to the Congress of Micronesia to play its role in shaping the future of the Territory.

56. The representative of the Soviet Union stated that the Trusteeship System served the purposes of the Administering Authority. The Trust Territory of the Pacific Islands continued to be administered by the United States, and not by the people of Micronesia; and, over the past eighteen years, the main efforts of the Administering Authority in the Trust Territory had been directed in essence towards not allowing the transfer of power to the people of Micronesia. The Micronesian people were not allowed to participate in the decisions regarding foreign and domestic policy, and the part which they allegedly played in the administration of their country and which the United States colonialists were trying to present was nothing more than camouflage intended to deceive the world. Contrary to the decisions taken by the General Assembly, not a single report submitted by the Administering Authority contained a reference to the period when the Trust Territory was supposed to achieve its independence; moreover, the Secretarial Order establishing the Congress of Micronesia had not even mentioned the word "independence".

57. The representative of China, referring to the opening statement of the special representative on basic policy changes and accelerated development in the Territory resulting from the reassessment of needs and priorities in all fields of endeavour and from the reshaping and revamping of all programmes, expressed the hope that this assessment of needs and priorities would be a continuing process, and that the new Congress of Micronesia would be concerned with such assessment.

58. The representative of Australia stated that within the Australian concept of good government in the Pacific areas was the concept of balanced development in the political, economic and social fields. However, this did not mean that some ultimate stage of perfect balance had to be reached before these areas could engage in appropriate procedures for self-determination.

59. The representative of the Administering Authority replied that there was no hidden meaning in the omission of the word "independence" from the Secretarial Order. The United States Government supported

satisfaction de la façon dont l'Autorité administrante administrait le Territoire. Le progrès le plus important pendant l'année-écoulée paraissait avoir été la création d'une législature centrale élue au suffrage universel des adultes et dotée de pouvoirs législatifs. La création du Congrès de la Micronésie permettrait aux populations de participer plus étroitement à la gestion de leurs propres affaires et devrait, en même temps, aider à développer un sentiment d'unité. Compte tenu des résultats acquis dans le domaine politique et dans d'autres domaines, et des déclarations du représentant des Etats-Unis, la délégation française ne doutait pas que l'Autorité administrante eût à cœur de faire accéder progressivement, mais sans retard excessif, les populations du Territoire sous tutelle à l'autonomie et à l'autodétermination. Il appartenait maintenant au Congrès de la Micronésie de jouer le rôle qui lui revenait dans l'évolution du Territoire.

56. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que le régime de tutelle servait les desseins de l'Autorité administrante. Le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique continuait à être administré par les Etats-Unis et non par la population micronésienne et, depuis dix-huit ans, les efforts de l'Autorité administrante avaient consisté essentiellement à empêcher le transfert des pouvoirs au peuple micronésien. Celui-ci était écarté de toute participation aux décisions de politique étrangère ou intérieure, et le rôle qu'il jouait prétendument dans l'administration de son pays et que les colonialistes américains cherchaient à faire passer pour un progrès n'était qu'un camouflage destiné à leurrer l'opinion mondiale. Contrairement aux décisions prises par l'Assemblée générale, pas un seul rapport présenté par l'Autorité administrante ne précisait dans quels délais le Territoire sous tutelle était censé accéder à l'indépendance et, en outre, l'ordonnance portant création du Congrès de Micronésie ne contenait même pas le mot « indépendance ».

57. Le représentant de la Chine, se référant à la déclaration liminaire du représentant spécial relative aux changements essentiels en matière de politique et au développement accéléré du Territoire découlant de la réévaluation des besoins et priorités dans tous les domaines et de la révision et de la refonte de tous les programmes, a exprimé l'espoir que cette évaluation des besoins et des priorités se poursuivrait d'une manière continue et avec la participation du nouveau Congrès de la Micronésie.

58. Le représentant de l'Australie a déclaré que son pays ne concevait pas une bonne administration des régions du Pacifique sans un développement économique, social et politique équilibré. Cela ne signifiait pas toutefois qu'il fût nécessaire d'être parvenu à un équilibre parfait pour appliquer à ces régions les procédures appropriées d'autodétermination.

59. Le représentant de l'Autorité administrante a répondu qu'il n'y avait aucun sens caché dans l'omission du mot « indépendance » dans l'ordonnance du Secrétaire d'Etat et que le Gouvernement des Etats-Unis

the United Nations Charter, and, in particular, Article 76 b, which stated that among the basic objectives of the Trusteeship System was the progressive development of the inhabitants of the Trust Territory towards self-government or independence as might be appropriate to the particular circumstances of each Territory and the freely expressed wishes of the peoples concerned. That was, and remained, a basic objective of the United States.

Development of representative, executive and legislative organs and extension of their powers

The Congress of Micronesia

60. The representative of the United Kingdom stated that according to his understanding, perhaps the main purpose of establishing the Congress of Micronesia, composed of two elected Houses, was to enable the voice of the people to be heard, not only on matters now requiring legislation, but also on the future form and status of the Territory and on the rate and stages of progress towards self-determination. It was made clear from Secretarial Order No. 2882 that the establishment of this legislative body did not of itself constitute an exercise in self-determination, but it was a major step on the road to that goal, the principal end and purpose of the Trusteeship System. In his delegation's view, the Administering Authority and the Micronesians were wise to define the powers of the legislature in the way they did. Section 3 of the Order provided that the legislative power of the Congress of Micronesia should extend to all rightful subjects of legislation. This provision laid a foundation on which the Micronesian representatives could build as they proceeded and learned and became accustomed to democratic and parliamentary procedures. His delegation believed that with good understanding between Congress and the Administering Authority, certain reserve and veto powers held by the High Commissioner should cause no apprehension, as the need to invoke such powers would arise infrequently. In any case, such powers would gradually diminish as they were transferred to the representatives of the people themselves. The Trusteeship Council could express the hope that the veto power would be exercised rarely.

61. The representative of the United Kingdom was pleased to hear that the Congress of Micronesia would carry out the proposals of the 1964 Visiting Mission and of the Trusteeship Council to set up select committees to inquire into and to report on matters of policy and administration. Such committees could perform very useful functions, particularly in initiating study of further political and constitutional developments in the Territory. Concerning the power of the Congress of Micronesia in budgetary matters, his delegation was much encouraged by the replies of the special representative to questions about Section 5 (budget) of Secretarial Order No. 2882. The United Kingdom representative said that the Trusteeship Council would doubtless follow subsequent events in

appuyait la Charte des Nations Unies et en particulier l'alinéa b de l'Article 76, aux termes duquel les fins essentielles du régime de tutelle consistent notamment à favoriser l'évolution progressive des habitants des territoires sous tutelle vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et des aspirations librement exprimées des populations intéressées. Tel était et demeurerait l'objectif essentiel des Etats-Unis.

Création d'organes représentatifs, exécutifs et législatifs et extension de leurs pouvoirs

Le Congrès de la Micronésie

60. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'à son sens la création du Congrès de la Micronésie, composé de deux chambres élues, avait peut-être principalement pour but de permettre au peuple micronésien de faire connaître ses vues non seulement sur les questions qui devaient actuellement faire l'objet de mesures législatives mais aussi sur la forme et le statut futurs du Territoire ainsi que sur le rythme et les étapes de son évolution vers l'autodétermination. Il ressortait clairement de l'ordonnance n° 2882 que la création de cet organe législatif n'était pas en soi un acte d'autodétermination mais représentait une étape importante dans cette direction. L'autodétermination étant l'objectif principal du régime de tutelle. De l'avis de la délégation britannique, l'Autorité administrante et les Micronésiens étaient bien avisés de définir les pouvoirs de la législature comme ils l'avaient fait. L'article 3 de l'ordonnance prévoyait que le pouvoir législatif du Congrès de la Micronésie s'étendrait à toutes les questions devant normalement faire l'objet de mesures législatives. Cette disposition était le fondement sur lequel les représentants micronésiens pourraient construire à mesure qu'ils se familiariseraient avec les procédures démocratiques et parlementaires. La délégation britannique était convaincue que, si la bonne entente régnait entre le Congrès et l'Autorité administrante, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter des pouvoirs réservés au Haut Commissaire et de son droit de veto car la nécessité d'invoquer ces pouvoirs ne devrait pas se présenter souvent ; elle était également convaincue que ces pouvoirs disparaîtraient graduellement à mesure qu'ils seraient transférés aux représentants de la population. Le Conseil de tutelle pouvait exprimer l'espoir que le droit de veto serait exercé rarement.

61. Le représentant du Royaume-Uni s'est félicité d'apprendre que le Congrès de la Micronésie donnerait suite aux propositions de la Mission de visite de 1964 et du Conseil de tutelle tendant à créer des comités spéciaux chargés d'enquêter et de faire rapport sur des questions de politique et d'administration. Ces comités pourraient accomplir des tâches très utiles, notamment en entreprenant des études sur les progrès politiques et constitutionnels futurs du Territoire. En ce qui concernait les pouvoirs du Congrès de la Micronésie dans le domaine budgétaire, la délégation britannique jugeait encourageantes les réponses données par le représentant spécial aux questions qui lui avaient été posées à propos de l'article 5 (relatif au budget) de l'ordonnance n° 2882. Le représentant du Royaume-Uni a

this matter with special interest and would expect the Administering Authority not only to consult the elected representatives fully on the budget, but gradually to delegate authority to the Congress.

62. The representative of New Zealand observed that the provisions of Secretarial Order No. 2882 providing for the establishment of the Congress were based substantially upon the desires of the people of Micronesia, which had been made known through the old Council of Micronesia. As the special representative had pointed out in his opening statement, changes would be effected easily and quickly by Secretarial Order, and already changes were being prepared. The representative of New Zealand recalled two specific recommendations of the 1964 Visiting Mission for ensuring the effective participation of Micronesians in the process of government: provision for the establishment of select committees of the Congress of Micronesia with appropriate investigatory powers, and the granting of an effective authority to the Congress in financial matters. He said that at the present stage of Micronesia's development, the congressional committee system could provide the organic link between an executive still responsible to the United States Government and a legislature responsible to the people of the Territory. It was gratifying to have the special representative confirm in the course of the Council's deliberations that the setting up of the congressional committee system was implicit in Section 17 of the Order, and that the Administering Authority would welcome such a development. The High Commissioner had also indicated that the practice whereby the administrators at the district level shared with the legislatures the process of budget formation might well be developed further. In any event, members of the Council had been heartened and reassured by the obviously genuine interest of the High Commissioner in consulting fully with the Congressmen at all stages of budget preparation. It might prove possible in the near future to go even further and incorporate all the changes proposed by the Congress, so that, in sending the budget to Washington, the Trust Territory, the Administration and the legislature would speak with a single authoritative voice. The 1964 Visiting Mission had suggested that, in view of the magnitude of the problems facing the Congress, more time might be required for sessions. The representative of New Zealand thought this question should be examined further with a view to incorporating in the Order a provision, similar to that in the Charter of the Truk District Legislature, by which a special session might be called, or a regular session, lengthened, upon petition of one third of the membership.

63. The representative of France stated that the powers of the Congress of Micronesia were not yet as broad as one would have hoped or as extensive as the 1964 Visiting Mission would have wished. It seemed

ajouté que le Conseil de tutelle suivrait sans doute avec un intérêt particulier l'évolution des événements dans ce domaine et qu'il attendrait de l'Autorité administrante non seulement qu'elle consulte longuement les représentants élus sur les questions budgétaires mais aussi qu'elle délègue progressivement ses pouvoirs au Congrès de la Micronésie.

62. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait observer que les dispositions de l'ordonnance n° 2882 portant création du Congrès se fondaient essentiellement sur les vœux de la population micronésienne, tels qu'ils avaient été exprimés par l'intermédiaire de l'ancien Conseil de la Micronésie. Comme l'avait souligné le représentant spécial dans sa déclaration liminaire, des modifications pouvaient être apportées aisément et rapidement par voie d'ordonnances du Secrétaire d'Etat de l'intérieur et certaines étaient déjà prévues. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a ensuite rappelé que la Mission de visite de 1964 avait recommandé deux mesures spécifiques propres à assurer une participation effective des Micronésiens au gouvernement: la création de comités spéciaux du Congrès de la Micronésie dotés de pouvoirs d'enquête appropriés, et l'octroi au Congrès de pouvoirs réels dans le domaine financier. Il a ajouté qu'au stade actuel de l'évolution de la Micronésie, ce système de comités du Congrès pouvait constituer un lien organique entre un pouvoir exécutif encore responsable devant le Gouvernement des Etats-Unis et un pouvoir législatif responsable devant la population du Territoire. Il fallait se féliciter que le représentant spécial ait confirmé, au cours des débats du Conseil, que l'article 17 de l'ordonnance prévoyait implicitement la mise en place du système des comités du Congrès et que ce système rencontrait l'agrément de l'Autorité administrante. Le Haut Commissaire avait également fait savoir que la pratique en vertu de laquelle les administrateurs de district partageaient avec les organes législatifs la responsabilité de l'établissement du budget pourrait encore se développer. Quoi qu'il en fût, les membres du Conseil avaient jugé encourageant et rassurant le désir visiblement sincère du Haut Commissaire de consulter pleinement les membres du Congrès à toutes les étapes de la préparation du budget. Peut-être pourrait-on, dans un proche avenir, aller plus loin encore et incorporer toutes les modifications proposées par le Congrès, de sorte qu'en envoyant le budget à Washington, le Territoire sous tutelle, l'Administration et la législature fassent entendre une seule voix autorisée. La Mission de visite de 1964 avait pensé, vu l'importance des problèmes auxquels le Congrès devrait faire face, qu'il conviendrait peut-être d'allonger ses sessions. De l'avis du représentant de la Nouvelle-Zélande, cette question devrait être examinée plus à fond et l'on pourrait envisager d'incorporer dans l'ordonnance une disposition prévoyant, comme dans la charte de l'organe législatif du district de Truk, la convocation d'une session extraordinaire ou la prolongation d'une session ordinaire, sur la demande d'un tiers des membres.

63. Le représentant de la France a déclaré que les pouvoirs du Congrès de la Micronésie n'étaient pas aussi étendus qu'on aurait pu l'espérer ou que la Mission de visite de 1964 l'aurait souhaité. Le Congrès devrait

that the Congress should be called upon to meet more often. Noting that civil servants could be elected for the first four years to the Congress, he observed that it might be difficult for them to criticize the administration; he suggested that in view of the shortage of trained and qualified persons it might have been better to have the legislature consisting of one House. His delegation welcomed the statement of the representative of the United States (1246th meeting), informing the Council that undoubtedly as the years passed the legislative powers of the Congress would be extended.

64. The representative of the Soviet Union stated that the Congress of Micronesia, in its essence, did not have any real power, and that the Congress hardly differed from the Council of Micronesia. The restrictions and the limitations contained in Secretarial Order No. 2882, the statutes of the so-called Congress, which were prepared without any consultation with the people of Micronesia, indicated the broad veto powers of the High Commissioner and the Secretary of the Interior of the United States. It was not accidental that in the Order there was not even a single reference to the possibility of powers being transferred to the people of Micronesia, on the basis of self-determination, as the ultimate objective of the establishment of the Congress. In the reports of the Administering Authority and the statements of United States representatives in the Council, no specific reference had been made to the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples. In the view of the Soviet delegation that showed that the United States did not intend to implement the Declaration in the Trust Territory. The word "independence" itself was not to be found in the Order. The Soviet delegation demanded the abrogation of the Secretarial Order. It also demanded that the Congress of Micronesia be given full legislative and executive powers.

65. The representative of China stated that the Congress of Micronesia, the newly established and elected national legislature, would play a decisive role in wielding the widely scattered communities of Micronesia into a unified people. Since the Congress of Micronesia was destined to be the effective voice and instrument of Micronesian wishes, it must have the powers necessary to ensure effective Micronesian participation in the process of government. Only through effective participation in the exercise of real powers could the Congress be expected to become a responsible legislature. He felt that Secretarial Order No. 2882 establishing the Territory-wide legislature did not seem to reflect in full measure the wishes of the people of Micronesia, and that the powers of the Congress were unnecessarily limited. However, the special representative had reassured the Council that the role of the Congress in budget review would be larger than the provisions of the Order seemed to imply; he had promised to consult fully with the Congress at all stages of budget preparation. The representative of China expressed the hope that the High Commissioner would in practice lay the foundation for the Administration and the Congress to co-operate in preparing and

être appelé à se réunir plus souvent. Notant que les fonctionnaires seraient éligibles au Congrès pendant les quatre premières années, le représentant de la France a fait observer qu'il pourrait leur être difficile de critiquer l'administration; il a estimé qu'en raison de la pénurie de personnel qualifié et compétent, il aurait peut-être été préférable que la législature ne comporte qu'une Chambre. La délégation française se félicitait de la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis (1246^e séance) dans laquelle il informait le Conseil que les pouvoirs législatifs du Congrès seraient progressivement étendus.

64. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que le Congrès de la Micronésie n'avait en fait aucun pouvoir réel et ne différerait guère du Conseil de la Micronésie. Les restrictions et les limitations imposées par l'ordonnance n° 2882 régissant ce prétendu Congrès, qui avait été élaborée sans que soit consultée la population micronésienne, conférerait au Haut Commissaire et au Secrétaire d'Etat à l'intérieur des Etats-Unis des pouvoirs de veto étendus. Ce n'était pas par hasard que cette ordonnance ne contenait aucune allusion à la possibilité d'un transfert des pouvoirs au peuple micronésien sur la base de l'autodétermination comme fin ultime de la création du Congrès. Dans les rapports de l'Autorité administrante et dans les déclarations du représentant des Etats-Unis au Conseil de tutelle, il n'avait pas été fait mention de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cela, de l'avis de la délégation soviétique, était la preuve que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de mettre en application la Déclaration dans le Territoire. Le mot « indépendance » lui-même ne figurait pas dans l'ordonnance. La délégation soviétique exigeait l'abrogation de cette ordonnance. Elle demandait également que le Congrès de la Micronésie soit doté des pleins pouvoirs législatifs et exécutifs.

65. Le représentant de la Chine a estimé que le Congrès de la Micronésie, le nouvel organe législatif élu par les habitants, jouerait un rôle décisif pour amalgamer les collectivités extrêmement dispersées du Territoire et en faire un peuple unifié. Le Congrès, qui était destiné à être le porte-parole et l'instrument des vœux des Micronésiens, devait exercer des pouvoirs qui lui permettraient d'assurer la participation effective de la population au gouvernement. C'était à cette condition seulement qu'il pouvait espérer devenir un Parlement responsable. Le représentant de la Chine a estimé que l'ordonnance n° 2882 portant création d'un organe législatif territorial ne répondait pas exactement, semblait-il, aux vœux de la population micronésienne et que les pouvoirs du Congrès étaient indûment limités. Toutefois, le représentant spécial avait à nouveau donné au Conseil l'assurance que le Congrès jouerait, dans l'examen du budget du Territoire, un rôle plus important que ne paraissaient l'indiquer les dispositions de l'ordonnance et il avait promis que le Congrès serait consulté à toutes les étapes de l'établissement du budget. Le représentant de la Chine a exprimé l'espoir que le Haut Commissaire prendrait rapidement des mesures devant permettre à l'Administration et au Congrès de

presenting a unified budget to Washington in the near future. He suggested that between the sessions of the Congress standing committees composed of members of competence and experience should be established to keep abreast of the developments in the Territory. Those standing committees would also serve the great purpose of political education.

66. The representative of Liberia regarded the creation of the Congress of Micronesia as a step in the right direction towards the realization of the objectives of the Trusteeship System. In the light of the 1964 Visiting Mission's recommendation that the Congress should be granted real powers, particularly over finance, and the organization and means of exercising those powers, the Liberian delegation felt that the Congress was given but limited powers and that these fell far short of the recommendations of the Mission, which had been adopted by the Council. Her delegation urged that the powers of the Congress of Micronesia should be enlarged, first by the granting of effective authority over the budget, and secondly, by progressive relaxation of restrictions on its power to appropriate the United States' subsidies. She felt that the Congress should establish a budgetary committee with powers to inquire into budgetary policies and to examine the allocation of funds according to the needs of the Territory. Concerning the High Commissioner's veto power, she suggested that the Administering Authority define and limit the instances in which that power might be used. She felt that the Congress should possess powers to convene a special session upon petition of one third of the membership. Concerning the qualification of legislators, she suggested that the age requirement might be reduced to twenty-one years, because the younger generation of Micronesia had had a greater opportunity for education and training.

67. The representative of Australia stressed the significance of Secretarial Order No. 2882, which had brought into being a legislature elected on the basis of adult franchise supported by a tested structure of local government in the Trust Territory. With regard to the limits the Order set on the powers of the Congress of Micronesia, his delegation had no comment to offer, but it believed that a degree of power must, at this stage, remain with the Administering Authority, which would gradually decrease its powers as Micronesians became increasingly able to conduct all aspects of the Territory's affairs. Concerning finance and the budget, he said that in Papua and New Guinea a system had been established whereby the whole of the revenue of the Territory, now amounting to some £45 million annually, was appropriated by the Parliament of the Territory. His delegation hoped and confidently expected that the United States would give increasing attention to the matter of the financial powers of the Congress of Micronesia. Regarding the question of eligibility for election to the Congress, the representative of Australia thought that the representative of Liberia had made a

travailler de concert pour établir un budget unifié et le présenter à Washington. Il conviendrait, à son avis, de créer des comités permanents, composés de personnes compétentes et expérimentées, qui suivraient l'évolution de la situation du Territoire lorsque le Congrès n'était pas en session. Ces comités permanents auraient également un autre objectif important : contribuer à l'éducation politique des Micronésiens.

66. Selon la représentante du Libéria, la création du Congrès de la Micronésie constituait un progrès vers la réalisation des objectifs du régime de tutelle. Cependant, compte tenu de la recommandation de la Mission de visite de 1964 tendant à accorder des pouvoirs véritables au Congrès, notamment dans le domaine des finances, et à l'organiser et à lui donner les moyens nécessaires pour exercer ces pouvoirs, la délégation libérienne estimait que le Congrès n'avait reçu que des pouvoirs limités, bien en deçà de ce qui était prévu dans les recommandations de la Mission approuvées par le Conseil. La délégation libérienne insistait pour qu'on élargisse les pouvoirs du Congrès de la Micronésie, en lui donnant tout d'abord une autorité effective en matière de budget et ensuite, en atténuant progressivement les restrictions qui l'empêchaient d'affecter comme il l'entendait les subventions des Etats-Unis. La représentante du Libéria a estimé que le Congrès devrait créer une commission budgétaire qui serait habilitée à examiner la politique budgétaire et l'affectation des fonds en fonction des besoins du Territoire. En ce qui concernait le droit de veto du Haut Commissaire, l'Autorité administrante devrait définir et limiter les cas dans lesquels il pourrait être exercé. De l'avis de la représentante du Libéria, le Congrès devrait avoir la faculté de tenir une session spéciale si un tiers de ses membres présentait une pétition en ce sens. S'agissant des conditions d'éligibilité au Congrès, la représentante du Libéria a suggéré de ramener à 21 ans l'âge minimum pour être élu étant donné que la jeune génération micronésienne avait eu de meilleures possibilités d'instruction et de formation.

67. Le représentant de l'Australie a souligné l'importance de l'ordonnance n° 2882 qui avait établi un parlement élu au suffrage universel des adultes et s'appuyant sur une administration locale qui avait fait ses preuves. La délégation australienne n'avait pas d'observations à formuler au sujet des limites imposées aux pouvoirs du Congrès de la Micronésie par cette ordonnance, mais elle estimait qu'au stade actuel, l'Autorité administrante devait conserver un certain pouvoir, qu'elle abandonnerait progressivement, à mesure que les Micronésiens acquerraient l'expérience nécessaire pour gérer les affaires du Territoire dans tous les domaines. A propos des questions financières et budgétaires, le représentant de l'Australie a souligné qu'au Papua et en Nouvelle-Guinée, on avait établi un système permettant au Parlement du Territoire de procéder à la répartition de toutes les recettes du Territoire, qui s'élevaient actuellement à quelque 45 millions de livres par an. La délégation australienne comptait que les Etats-Unis accordaient de plus en plus d'attention à la question des pouvoirs financiers du Congrès de la Micronésie. Au sujet de l'éligibilité au Congrès, le représentant de

valid and interesting point when she contrasted the age-limit of twenty-five, stipulated in the Order, with the fact that the spearhead of development in the Territory must necessarily be now and for a considerable time to come with the younger sections of the population. His delegation hoped that the Administering Authority and the Congress of Micronesia would take this point into consideration.

68. The special representative of the Administering Authority noted that much of the discussion in the Council had concerned the creation of the Congress of Micronesia, and rightly so, for that was without doubt an event of momentous and historic significance. Once the step to create the Congress had been taken, it was decisive and irreversible. The Administration looked forward to the first session of the new Congress and was confident that its voice would be authentic and its judgements well considered and authoritative.

69. The special representative noted the concern expressed by several delegations that Order No. 2882, Section 5, did not give enough power to the new Congress with respect to the budget. He reiterated, however, that within the framework of the budget-formulation procedure, the Administration fully intended to bring the Congress into full and effective participation. He anticipated that one of the major standing or working committees to be established by the Congress would be a committee on finance and budget. While the Order did not go into detail on committee formation or committee functions, there would be, without question, inter-session committees authorized to meet at Headquarters and in the districts. Thus an opportunity would be provided for such a committee to be brought into consultation on budget development at appropriate periods within the budget process. Concerning the doubts expressed that the annual thirty-day session might not prove to be of sufficient duration, the special representative considered that it was necessary to learn by experience. To assemble the Congress in one centre and later return the members to their home districts could well involve several weeks of travel for specific Congressmen. Consequently, and because working committees were anticipated which would meet for inter-session activities, it was considered that initially an annual thirty-day session would suffice. The Order provided for the calling of special sessions and, if this were not adequate, the Congress always had the opportunity of recommending an amendment to meet changing conditions.

70. Replying to the comments of the representatives of Australia and Liberia to the effect that the age qualification for holding office — a minimum of twenty-five years — was somewhat high, the special representative stated that that age qualification had been strongly recommended by the former Council of Micronesia, and was not necessarily a pattern followed from the metropolitan country. He believed it safe to say that the former Council had wished to give recognition to traditional customs, while at the same time adapting them to permit the younger generation to play a significant role in the new Congress. In most district

l'Australie a estimé que la représentante du Libéria avait soulevé avec raison un point intéressant en indiquant que l'âge minimum de 25 ans prévu dans l'ordonnance contrastait avec le fait que les éléments plus jeunes de la population étaient nécessairement, au stade actuel et pour longtemps encore, à l'avant-garde de l'évolution du Territoire. La délégation australienne espérait que l'Autorité administrante et le Congrès de la Micronésie tiendraient compte de ce fait.

68. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a noté que la discussion au Conseil avait porté, principalement et à juste titre, sur la création du Congrès de la Micronésie qui était incontestablement un grand événement d'importance historique. La décision de créer le Congrès, une fois prise, était décisive et irrévocable. L'Administration attendait avec intérêt la première session du nouveau Congrès et elle était convaincue qu'il pourrait s'exprimer valablement et que ses jugements, mûrement réfléchis, feraient autorité.

69. Le représentant spécial, notant que plusieurs délégations avaient exprimé une certaine inquiétude du fait que l'article 5 de l'ordonnance n° 2882 ne donnait pas des pouvoirs assez étendus au nouveau Congrès en matière de budget, a affirmé à nouveau que l'Administration avait l'intention d'assurer la participation entière et efficace du Congrès à l'établissement du budget. Il pensait que l'un des principaux comités permanents ou spéciaux que créerait le Congrès serait un comité financier et budgétaire. L'ordonnance ne précisait pas comment seraient constitués ces comités et quelles seraient leurs fonctions, mais il était certain que des comités intersessions seraient autorisés à se réunir au siège de l'Administration et dans les districts. Le comité en question aurait ainsi l'occasion d'être consulté sur les questions budgétaires au moment voulu lors de l'établissement du budget. Quant aux doutes qui avaient été exprimés au sujet de la durée peut-être insuffisante de la session, fixée à 30 jours par an, le représentant spécial a estimé qu'il fallait trancher cette question à la lumière de l'expérience acquise. La réunion du Congrès en un point central et le retour des membres, après la session, dans leurs districts respectifs pouvaient dans certains cas entraîner plusieurs semaines de déplacement. De ce fait et comme on envisageait de créer des comités de travail qui se réuniraient entre les sessions, on avait estimé qu'une session annuelle de 30 jours suffirait initialement. L'ordonnance prévoyait la convocation de sessions spéciales et, si cela ne suffisait pas, le Congrès avait toujours la possibilité de recommander un amendement pour faire face à la situation.

70. Répondant aux observations du représentant de l'Australie et de la représentante du Libéria, qui avaient jugé trop élevé l'âge minimum de 25 ans pour être éligible, le représentant spécial a souligné que cette limite d'âge avait été fixée sur la recommandation expresse de l'ancien Conseil de la Micronésie, et qu'elle n'était pas nécessairement calquée sur celle de la métropole. Il ne croyait pas se tromper en affirmant que l'ancien Conseil de la Micronésie souhaitait qu'on maintint les traditions existantes, tout en les adaptant de façon à permettre aux jeunes de jouer un rôle important dans le nouveau Congrès. La plupart des chartes

legislative charters the age qualification for office, as recommended by the legislators themselves, had been twenty-five years. The Council of Micronesia therefore felt that the Territorial legislature should have the same age qualification. He was confident that the Congress of Micronesia would express its desires on this provision, if necessary.

Public service : training and appointment of indigenous persons for positions of responsibility

71. The representative of New Zealand stated that while the development of the legislature offered the swiftest means of ensuring effective Micronesian participation in Territorial government, the means by which this participation could be fully achieved was through Micronization of the executive. This was, however, a slower process as it depended upon the availability of sufficient people with the necessary training and skills. It was gratifying to learn from the special representative of the elevation of numbers of Micronesians to fairly senior positions in the Administration. A basic requirement, at this stage of the process of turning over both the legislature and the executive to the Micronesians, was to take the gamble of moving apparently under-trained persons into high positions. The Trusteeship Council would watch with interest the placing of well-trained and qualified Micronesians in senior administrative posts now occupied by United States staff.

72. The representative of France said that his delegation was pleased to note the recent appointments of Micronesians to more senior posts, and also the improvements in the leave system for Micronesian civil servants. He expressed the hope that efforts to place Micronesians in senior positions would be continued and broadened whenever possible. In preparing now for the time when the people would be ready to express their wishes concerning the future of the Territory, one might have to take the risk of immediately placing in high positions indigenous persons whose training might appear to be insufficient. In order to occupy such posts, however, innate qualities for leadership might prove to be more important than the knowledge of bureaucratic procedures.

73. The representative of the Soviet Union stated that all the senior and most highly paid posts were still in the hands of the United States Administration, and that new appointments to senior posts were as a rule given to United States citizens. For the sake of appearances some minor posts had been entrusted to a small number of Micronesians, but they were unable to exert any appreciable influence on the political life of the country. In the economy, all important positions were held by companies whose activities were controlled by United States monopolies. Official United States propaganda was making great efforts to foster the idea that the only possible future for the Micronesian people was that of a colonial appendage to the United States.

des organes législatifs de district avaient fixé à 25 ans l'âge minimum d'éligibilité à un emploi public, sur la recommandation des législateurs eux-mêmes. Le Conseil de la Micronésie avait donc estimé que l'organe législatif territorial devait adopter les mêmes conditions d'âge. Le représentant spécial était convaincu que le Congrès ferait, le cas échéant, connaître ses vœux à cet égard.

Fonction publique : formation et accès des autochtones à des postes administratifs supérieurs

71. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré que si l'établissement de l'organe législatif constituait le moyen le plus rapide d'assurer la participation effective des Micronésiens au gouvernement du Territoire, cette participation ne serait vraiment complète que par la nomination de Micronésiens à des postes d'exécution. Cependant, ce processus ne pouvait qu'être lent, car il dépendait de l'existence d'un personnel assez nombreux ayant la formation et les compétences nécessaires. Il était encourageant d'apprendre du représentant spécial que le nombre des Micronésiens occupant des postes assez élevés dans l'Administration allait en augmentant. A cette étape du transfert des pouvoirs législatif et exécutif aux Micronésiens, il était indispensable de prendre le risque de nommer à des postes élevés des Micronésiens dont la formation, au moins en apparence, n'était pas suffisante. Le Conseil de tutelle verrait avec intérêt des Micronésiens qualifiés, possédant une bonne formation, accéder à des postes administratifs supérieurs actuellement occupés par des fonctionnaires des Etats-Unis.

72. Le représentant de la France a déclaré que sa délégation avait pris note avec satisfaction de la nomination récente de Micronésiens à des postes supérieurs, ainsi que des améliorations apportées au régime des congés des fonctionnaires micronésiens. Il a exprimé l'espoir que les efforts tendant à nommer des Micronésiens à des postes supérieurs se poursuivraient et s'amplifieraient dans toute la mesure possible. Si l'on voulait préparer le jour où la population serait en mesure d'exprimer ses vœux concernant l'avenir du Territoire, il fallait prendre le risque de placer tout de suite à des postes élevés des autochtones dont la formation pouvait sembler insuffisante. Pour occuper de tels postes, un sens inné des responsabilités à prendre peut être plus important que la connaissance des méthodes bureaucratiques.

73. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que la totalité des postes supérieurs, les mieux rémunérés, continuait d'être aux mains de l'administration américaine et que les nouveaux postes créés étaient en général attribués à des ressortissants des Etats-Unis. Pour la forme, on avait confié quelques postes négligeables à un petit nombre de Micronésiens qui se trouvaient ainsi dans l'impossibilité d'exercer une influence déterminante sur la vie politique du pays. Dans le domaine économique, toutes les positions importantes étaient occupées par des sociétés dont les activités étaient contrôlées par des monopoles américains. La propagande officielle des Etats-Unis déployait de grands efforts pour propager l'idée que le seul avenir possible

74. The representative of China stated that Micronesian participation in the process of government should be extended to the executive and that, to prepare for self-government, it was of vital importance that the Micronesians should be able to man the civil service and control it in the most competent manner. With the Congress of Micronesia functioning and overseeing the performance of the civil service, the risk of moving inexperienced and undertrained Micronesians of good character into senior positions was worth taking. He believed that it was opportune to select some able Micronesians to the posts of district administrators, and that the creation of a unified civil service and a civil service commission, as recommended by the 1964 Visiting Mission, would give proper direction to the rapid preparation of Micronesians for top administrative posts. His delegation hoped that the Congress of Micronesia would consider this matter in full consultation with the High Commissioner.

75. The representative of Australia, pointing to the dangers of permitting members elected to the Congress of Micronesia to continue to hold civil service positions in the Administration, believed that the Administering Authority and the High Commissioner himself had open minds on the matter. His delegation looked forward to a future expression of their views on the subject in the light of their developing experience.

76. The representative of the Administering Authority said that each year there was an increasing number of Micronesians holding posts which all fair-minded men would consider to be quite high. For example, there were now, six Micronesians serving as assistant district administrators.

77. The special representative of the Administering Authority pointed out that there were 108 Micronesians in senior professional, executive and administrative positions. About 100 Americans held comparable posts in the same categories.

C. ECONOMIC ADVANCEMENT

OUTLINE OF CONDITIONS AND RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE TRUSTEESHIP COUNCIL

General economy

78. The economic structure of the Trust Territory is based primarily upon subsistence agriculture and fishing. However, the policy of the Administering Authority is to gear the economic development of the islands eventually to a world economy.

79. The 1964 Visiting Mission reported to the thirty-first session of the Council that while the life of most Micronesians was still based largely on subsistence farming and fishing, the Territory was moving irreversibly into the world money economy. The Mission, noting that unbalanced economic and

pour le peuple micronésien était d'être une annexe coloniale des Etats-Unis.

74. Le représentant de la Chine a estimé que la participation des Micronésiens aux fonctions gouvernementales devrait s'étendre à l'exécutif et que, pour se préparer à l'autonomie, il était primordial que les Micronésiens puissent occuper des postes dans la fonction publique et assurer sa direction de façon compétente. Etant donné que le Congrès de la Micronésie exerçait un contrôle sur la fonction publique, on pouvait prendre le risque de confier des postes élevés à des Micronésiens sans expérience ni formation, mais de bonne réputation. Le moment était venu, à son avis, de nommer des Micronésiens capables à des postes d'administrateurs de district ; la création d'une fonction publique unifiée et d'une commission de la fonction publique, conformément aux recommandations de la Mission de visite de 1964, constituerait un bon point de départ pour préparer rapidement les Micronésiens à de hautes fonctions administratives. La délégation chinoise espérait que le Congrès de la Micronésie examinerait la question en consultation avec le Haut Commissaire.

75. Le représentant de l'Australie, signalant les dangers auxquels on s'exposait en permettant à des membres élus du Congrès de la Micronésie de conserver leurs fonctions publiques dans l'administration, a estimé que l'Autorité administrante et le Haut Commissaire lui-même n'étaient pas fermés aux suggestions qui pourraient leur être faites dans ce domaine. La délégation australienne serait heureuse d'entendre leur opinion à ce sujet à la lumière de l'expérience qu'ils auraient acquise.

76. Le représentant de l'Autorité administrante a déclaré que chaque année un nombre croissant de Micronésiens étaient nommés à des postes que l'on pouvait, sans parti pris, considérer comme très élevés. Ainsi il y avait actuellement six Micronésiens administrateurs adjoints de district.

77. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a souligné que 108 Micronésiens occupaient des postes élevés dans l'administration, les services exécutifs et les services spécialisés. Une centaine d'Américains occupaient des postes correspondants dans les mêmes catégories de professions.

C. PROGRÈS ÉCONOMIQUE

APERÇU DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

Economie générale

78. L'économie du Territoire repose essentiellement sur l'agriculture de subsistance et la pêche. Cependant, l'Autorité administrante poursuit une politique visant à axer le développement économique des îles sur l'intégration à l'économie mondiale.

79. La Mission de visite de 1964 a signalé au Conseil, à sa trente et unième session, que, si la vie de la plupart des Micronésiens dépendait encore dans une large mesure de l'agriculture de subsistance et de la pêche, le Territoire entraînait cependant, selon un processus irréversible, dans l'économie monétaire mondiale.

social development might produce serious repercussions in political development, emphasized the urgent need for an over-all economic plan with clear priorities and for action to mobilize Micronesian human and material resources in order to increase the productivity of Micronesia. The Council, sharing these views, expressed the hope that the Administering Authority would, without prejudice to the programmes of education and health, provide the necessary funds for increased economic development. The Council commended to the attention of the Administering Authority the Mission's recommendations for formulating an over-all and long-term economic development plan, setting up adequate machinery to execute such a plan and associating Micronesians with the planning process at every stage. The special representative expressed the Administration's agreement that in the realm of economic growth a proper balance between economic, social and political development must be achieved, and that the people of Micronesia must be associated with economic planning at every stage. He assured the Council that the Administration would review most carefully the suggestions and recommendations set forth by the 1964 Visiting Mission in the field of economic advancement.

80. In its report under review, the Administering Authority outlined the principles which have guided the economic development of the Territory as follows : (a) maintaining wage structures and employment conditions consonant with the advancing social and economic conditions of the Territory ; (b) providing the basic physical and resource development by expanding a Territory-wide construction programme ; (c) encouraging Micronesians to establish their own business enterprises by providing them with necessary technical and financial assistance ; (d) providing for outside capital participation in economic enterprises and at the same time protecting the basic interests of the Micronesian people in the development of their natural resources ; (e) improving and increasing production of copra, cacao, spices and other cash crops ; (f) protecting the inhabitants against loss of their land and resources and encouraging distribution and development of public land through a homestead programme ; and (g) increasing food production through improvement of crop farming and encouraging the use of local materials for house construction, furniture and handicrafts. Towards the end of the year under review, plans were drawn up for an integrated development programme, under which various economic activities would be co-ordinated by an Assistant Commissioner on the High Commissioner's staff.

81. The special representative informed the Council at its thirty-second session that a major economic development of the year was the signing in April 1965

Notant qu'un développement économique et social déséquilibré ne pourrait manquer d'avoir des répercussions dans le domaine du développement politique, la Mission a insisté sur l'urgente nécessité d'élaborer un plan économique d'ensemble, établissant clairement des priorités et des mesures en vue de mobiliser les ressources humaines et matérielles du Territoire et d'accroître ainsi la productivité du pays. Partageant ce point de vue, le Conseil a exprimé l'espoir que l'Autorité administrante, sans préjudice des programmes relatifs à l'enseignement et à la santé publique, fournirait des crédits nécessaires pour permettre cette accélération du développement économique. Le Conseil a appelé l'attention de l'Autorité administrante sur les recommandations de la Mission de visite relatives à l'élaboration d'un plan d'ensemble de développement économique à long terme et à la mise en place des rouages nécessaires à l'exécution du plan, ainsi qu'à l'association des Micronésiens à toutes les étapes de la planification. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré que l'Administration partageait l'opinion selon laquelle, en ce qui concerne l'expansion économique, il fallait réaliser l'équilibre voulu entre le développement économique, le développement social et le développement politique, et associer la population de la Micronésie à la planification économique à tous les niveaux. Il a donné au Conseil l'assurance que l'Administration examinerait très attentivement les suggestions et recommandations de la Mission de visite de 1964 relatives au progrès économique.

80. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a défini les principes qui ont présidé au développement économique du Territoire ; il s'agit : a) de faire en sorte que les salaires et les conditions d'emploi correspondent à l'évolution sociale et économique ; b) d'assurer le développement matériel de base et la mise en valeur des ressources en appliquant un programme de construction à l'ensemble du Territoire ; c) d'encourager les Micronésiens à créer leurs propres entreprises commerciales et de leur fournir à cet effet l'assistance technique et financière nécessaires ; d) d'assurer la participation de capitaux étrangers aux entreprises économiques tout en protégeant les intérêts essentiels du peuple micronésien lors de la mise en valeur de ses ressources naturelles ; e) d'améliorer et d'accroître la production de coprah, de cacao, d'épices et d'autres cultures commerciales ; f) de protéger les habitants contre l'aliénation des terres et des ressources et d'encourager la distribution et la mise en valeur des terres de l'Etat grâce à un programme de « homesteads », et, g) d'accroître la production alimentaire grâce à l'amélioration des cultures vivrières et d'encourager l'utilisation des matériaux locaux dans le bâtiment, la fabrication des meubles et dans l'artisanat. A la fin de l'année considérée, on a élaboré un programme de développement intégré en vertu duquel les différentes activités économiques seront coordonnées par un commissaire adjoint attaché au Cabinet du Haut Commissaire.

81. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session que l'un des faits les plus marquants en ce qui concerne le développement écono-

of a contract with a leading economic development consulting firm to undertake a two-year economic development programme for Micronesia. The president and senior associate of this firm had completed preliminary studies in the Territory and the first members of the permanent staff were expected to arrive in Saipan in June 1965. Services of the firm would include assistance in developing immediate action projects, assistance in developing Territory-wide projects, preparation of feasibility studies, land-use analysis, assistance in estimating and securing local and outside capital analysis, assistance in estimating and securing local and outside capital requirements, technical and managerial assistance to businessmen, technical representation and development training of Micronesians, and advisory services to the High Commissioner.

82. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

Recalling the 1964 Visiting Mission's recommendations, adopted by the Council at its thirty-first session, for formulating an over-all and long-term economic development plan with machinery capable of preparing and ensuring the execution of the plan, the Council notes that the Administering Authority has taken an important step in this direction by engaging a private firm to undertake a two-year economic development programme for Micronesia. The Council also notes the establishment of the Resources and Development Department, under an Assistant Commissioner, which will co-ordinate activities in such fields as economic development, co-operatives, credit unions, agriculture, fisheries, forestry, land management and transportation. The Council welcomes the assurance of the High Commissioner that the people will be fully associated with the planning process at every stage and his acknowledgement that their informed interest and participation are essential to the success of economic development. The Council lays stress on the following points :

- (i) *That the consulting firm should work closely with the economic development machinery in the Administration ;*
- (ii) *That proposals of the consulting firm should have Micronesian agreement and support :*
- (iii) *That the legislatures, national and local, and perhaps separate development boards, be closely associated at all stages with the production and implementation of development plans.*

Public finance : development of adequate public revenue

83. During the fiscal year ending 30 June 1964, total expenditures amounted to \$15,799,206, of which

mique durant l'année considérée était la signature, en avril 1965, d'un contrat avec une importante société d'ingénieurs-conseils spécialisée dans les questions de développement économique, en vue de la mise en route d'un programme de développement économique de deux ans pour la Micronésie. Le président de cette société et son adjoint principal ont terminé des études préliminaires dans le Territoire et les premiers membres du personnel permanent doivent arriver à Saïpan en juin 1965. Cette société fournira son concours pour l'élaboration de projets en vue d'une action immédiate et de projets intéressant l'ensemble du Territoire, ainsi que pour la préparation d'études de viabilité et d'analyses sur l'utilisation des terres ; elle aidera à établir des évaluations et à faire l'analyse des capitaux disponibles sur place et à l'extérieur, à estimer et à obtenir les capitaux nécessaires sur le plan local et à l'extérieur, fournira aux hommes d'affaires une assistance en matière de technique et de gestion, aidera à former des Micronésiens pour la représentation technique et le développement et fournira des conseils consultatifs au Haut Commissaire.

82. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Rappelant les recommandations de la Mission de visite de 1964, relatives à l'élaboration d'un plan d'ensemble de développement économique à long terme et à la mise en place des rouages nécessaires à la préparation et à l'exécution du plan, qu'il a adoptées à sa trente et unième session, le Conseil note que l'Autorité administrante a fait un pas important dans cette direction en chargeant une entreprise privée d'entreprendre un programme de développement économique de deux ans pour la Micronésie. Le Conseil note également la création du Département des ressources et de développement, dirigé par un commissaire adjoint, qui coordonnera les activités dans des domaines tels que le développement économique, les coopératives, les mutuelles de crédit, l'agriculture, les pêcheries, la sylviculture, l'exploitation des terres et des transports. Le Conseil note avec satisfaction que le Haut Commissaire a donné l'assurance que la population sera associée à toutes les étapes de la planification et a reconnu que l'intérêt éclairé et la participation de la population sont essentiels au succès du développement économique. Le Conseil insiste sur les points suivants :

- i) *Le cabinet d'experts-conseils doit travailler en étroite collaboration avec les services administratifs chargés du développement ;*
- ii) *Les propositions du cabinet d'experts-conseils doivent recevoir l'agrément et l'appui des Micronésiens ;*
- iii) *Les organes législatifs nationaux et locaux et, éventuellement, des conseils de développement distincts doivent être étroitement associés, à tous les stades, à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement.*

*Finances publiques :
augmentation des recettes publiques*

83. Pendant l'exercice financier qui s'est terminé le 30 juin 1964, les dépenses totales se sont élevées à

only \$799,206 came from local revenue. It was estimated that during the fiscal year 1965, expenditure would amount to \$18.5 million, with estimated local revenue amounting to \$1 million, leaving a deficit of about \$17.5 million. In its report under review, the Administering Authority stated that the deficits of \$15 million for the fiscal years 1963 and 1964 had been made up by grants which were more than 100 per cent increases over prior years' grants. For the fiscal year 1965 a grant of \$17.5 million was approved by the United States House of Representatives and the Senate Appropriations Committee.

84. An Economic Development Loan Fund, with an initial capital of \$100,000, had been established in 1963 to stimulate the development of small business enterprises in the Territory. The Administering Authority reported that with the passage of legislation by the United States Congress and the transfer of a former revolving fund of \$368,000 to the Economic Development Loan Fund, its balance had been brought up to \$668,000 during the year under review. Economic Development Loan Review Committees had been established in all districts to review loan applications and submit recommendations to the Economic Development Loan Fund Board. During the fiscal year 1964, loans totalling \$66,800 were granted from the Fund to individuals and groups desiring to initiate new enterprises or to expand existing businesses; in addition the Fund guaranteed loans amounting to \$104,000 with commercial banks. For the past two fiscal years the development of local business enterprises had been stimulated by loans totalling over \$200,000.

85. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations:

The Council notes with gratification that since 1963 the resources available to the Territory have increased by more than 100 per cent to over \$16 million in 1963 and over \$18 million in 1965. These significant increases have enabled additional funds in excess of the normal administrative requirement to be devoted to the promotion of educational and social development in the Territory. The Council notes the Territory's increasing dependence on external aid (\$15 million in 1962/63 and 1963/64 and \$17.5 million in 1964/65), but after reviewing the minimum needs of the Territory, considers that, in the interim at least, there is no alternative but to increase the size of external grants. At the same time, in order that the aim of eventual self-sufficiency be kept in mind, the Council trusts that the Congress of Micronesia will consider measures for increasing internal revenue.

The fact of the existence of comparatively meagre economic resources in the Territory requires that a significant portion of the earnings of commercial opera-

15 799 206 dollars dont 799 206 seulement provenaient des recettes locales. On estimait que, pour l'exercice 1965, les dépenses s'élèveraient à 18 500 000 dollars et les recettes locales à 1 million de dollars, ce qui laisserait un déficit d'environ 17 500 000 dollars. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a indiqué que les déficits de 15 millions de dollars pour les exercices 1963 et 1964 ont été comblés par des subventions, soit un accroissement de plus de 100 p. 100 par rapport aux subventions accordées les années précédentes. Pour l'exercice financier 1965, une subvention de 17,5 millions de dollars a été approuvée par la Chambre des représentants et par la Commission des affectations de crédits du Sénat des Etats-Unis.

84. Un fonds de développement économique (*Economic Development Loan Fund*) au capital de 100 000 dollars a été constitué afin de stimuler le développement des petites entreprises dans le Territoire. L'Autorité administrante a signalé qu'avec l'adoption de textes législatifs par le Congrès des Etats-Unis et le transfert à l'*Economic Development Loan Fund* d'un ancien fonds de roulement de 368 000 dollars, le total des avoirs de ce fonds a été porté à 668 000 dollars pendant l'année considérée. En ce qui concerne les prêts au titre du développement économique, des comités ont été créés dans tous les districts pour étudier les demandes de prêts et soumettre des recommandations au *Economic Development Loan Fund Board*. Pendant l'exercice financier 1964, des prêts d'un montant total de 66 800 dollars ont été consentis par le fonds à des particuliers et à des groupes désireux de créer de nouvelles entreprises ou de développer des affaires déjà existantes; le fonds a en outre garanti des prêts d'un montant de 104 000 dollars accordés par des banques commerciales. Au cours des deux derniers exercices, l'essor des entreprises commerciales locales a été stimulé par l'octroi de prêts s'élevant au total à plus de 200 000 dollars.

85. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes:

Le Conseil note avec satisfaction que, depuis 1963, les ressources à la disposition du Territoire ont été portées à plus de 16 millions de dollars en 1963 et plus de 18 millions de dollars en 1965, ce qui représente une augmentation de plus de 100 p. 100. Ces importantes augmentations ont permis de disposer, en plus des fonds nécessaires pour les besoins administratifs courants, de capitaux pouvant être consacrés au développement scolaire et social du Territoire. Le Conseil note que le Territoire dépend de plus en plus de l'aide extérieure (15 millions de dollars en 1962/63 et 1963/64 et 17,5 millions en 1964/65); toutefois, après avoir passé en revue les besoins minimaux du Territoire, il estime que, pour l'instant du moins, aucune solution autre que l'augmentation des subventions extérieures ne peut être envisagée. En même temps, le Conseil espère que le Congrès de la Micronésie examinera des mesures destinées à augmenter les ressources intérieures, de façon que l'objectif final, qui est l'autonomie financière, ne soit pas perdu de vue.

La faiblesse relative des ressources économiques du Territoire exige qu'une part importante des recettes réalisées par des entreprises commerciales (par exemple les

tions (fisheries, for example) should be retained in the Territory and that the Micronesian people should be provided with the opportunity to participate, through investment, in the ownership of such operations. The Council therefore expresses the hope that the Administering Authority, in conjunction with Congress, will devise measures, including the provision of loans, designed to facilitate such participation.

Agriculture

86. The principal cash crop of the Trust Territory is copra, while cacao and black pepper are envisaged as the second and third cash crops of commercial importance. Cacao production has continued to increase; about 30,000 pounds of cacao were exported during the year under review. Taro, arrowroot, yams, sweet potatoes, cassava, breadfruit, pandanus, bananas, citrus, and a small number of other introduced crops, used mainly for local subsistence, comprise the remaining principal crops.

87. Copra production engages the largest number of indigenous inhabitants and, outside of government employment, provides the largest source of cash income to the inhabitants. In its current report, the Administering Authority stated that during the year under review copra production continued to show improvement, and export revenue from copra for the year amounted to \$2,295,448 (compared with \$1,922,400 for 1963). Improved marketing and shipping procedures, as well as slightly higher world prices, enabled the Copra Stabilization Board—which administers a fund for maintaining established copra prices to producers when the price of copra on the world market drops—to grant two price increases to copra producers during the year and to increase Copra Stabilization Fund reserves by \$227,000 to \$711,000.

Fisheries

88. At its thirty-first session, the Council drew the Administering Authority's attention to the views of the 1964 Visiting Mission that the Territory's fisheries, as yet virtually untapped, had an economic potential which might equal or even surpass agriculture in bringing wealth to the Territory, but that more money than was at present available was needed for this development; and that the existing potentialities of fisheries were so great that they seemed to the Mission to justify the appointment of a separate office of fisheries at Headquarters charged with developing this resource with all possible energy and given the funds to do so. The Mission felt that in view of the Territory's rich fishery resources and the shortage of fish in four of the districts, the effort so far made did not measure up to the challenge or the need. The special representative informed the Council that an agreement with the Van Camp Sea Food Corporation had been signed calling for the development of extensive fishing operations in Palau as well as the establishment of a commercial tuna-freezing plant and the training of Micronesians ashore and afloat. In April 1964 materials for erecting

pêcheries) soit conservée par le Territoire et que les Micronésiens aient la possibilité de devenir, grâce à des investissements, copropriétaires de telles entreprises. En conséquence, le Conseil espère que l'Autorité administrante, en collaboration avec le Congrès, mettra au point des mesures, y compris un système de prêts, destinés à faciliter cette participation.

Agriculture

86. La principale culture marchande du Territoire est le coprah; doivent venir ensuite le cacao et le poivre. La production de cacao a continué de s'accroître; près de 30 000 livres de cacao ont été exportées pendant l'année considérée. Les autres cultures principales sont le taro, l'arrowroot, l'igname, la patate douce, le manioc, l'arbre à pain, le pandanus, les bananes, les agrumes et quelques autres, destinées surtout à satisfaire les besoins alimentaires locaux.

87. La production du coprah occupe le plus grand nombre d'habitants autochtones; en dehors du secteur public, c'est la principale source de revenu en espèces pour les habitants. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a déclaré que pendant l'année considérée, la production de coprah a continué d'augmenter et que les recettes d'exportation provenant de ce produit se sont élevées pendant cette année à 2 295 448 dollars (contre 1 922 400 en 1963). Une meilleure organisation des ventes et des expéditions ainsi qu'une légère augmentation des cours mondiaux ont permis au Coprah Stabilization Board, qui gère une caisse de soutien des prix garantis aux producteurs en cas de baisse des cours mondiaux, de relever les prix à la production deux fois pendant l'année et d'accroître ses propres réserves qui sont passées de 227 000 à 711 000 dollars.

Pêcheries

88. A la trente et unième session, le Conseil a appelé l'attention de l'Autorité administrante sur l'opinion exprimée par la Mission de visite de 1964, selon laquelle les ressources de la pêche, pratiquement inexploitées dans le Territoire, pourrait bien contribuer un jour autant ou même plus que l'agriculture à la prospérité du Territoire, mais que, pour les mettre en valeur, il fallait plus de capitaux; les ressources potentielles de la pêche étaient si grandes que, de l'avis de la Mission, elles justifiaient la création au siège de l'Administration d'un bureau de la pêche distinct chargé de mettre en valeur ces ressources en y consacrant le maximum d'énergie et disposant des crédits nécessaires. Etant donné l'abondance des ressources en poisson dans le Territoire et l'impossibilité de se procurer du poisson dans quatre des districts, la Mission a estimé que les efforts déployés ne correspondaient encore ni aux possibilités ni aux besoins. Le représentant spécial a informé le Conseil que l'Administration avait signé avec la Van Camp Sea Food Corporation un contrat prévoyant le développement en grand de la pêche commerciale aux Palaos, ainsi que la création d'une usine de congélation

a storage freezer and other facilities began to arrive in Palau.

89. In its current report, the Administering Authority stated that the construction of a commercial fishing operations plant in the Palau District marked the beginning of the development of the Trust Territory's major resources. Under the agreement with the Van Camp Sea Food Corporation for training Micronesians as tuna fishermen, it was expected that eventually fleet and shore installations would be operated entirely by Micronesians. In addition to the commercial fisheries operations, the Fisheries Programme in Palau continued to develop local fisheries resources. A new 25-ton refrigeration plant was put into operation by the Palau Fishermen's Co-operative. As part of the Fisheries Programme in Palau, a boat-building programme has been established. The Palau Boat Yard, a Government pilot project which had begun to build a 75-foot live-bait tuna boat for the Palau fisheries project, would be used also as a centre for advanced training of boat-builders from all over the Territory. With the establishment of the commercial fisheries venture in Palau, plans were under way to transfer the major fisheries development to Truk, with the initial emphasis on supplying all local demands for fresh fish.

90. At its thirty-second session, the special representative informed the Council that in August 1964 the Van Camp Sea Food Corporation had begun commercial operations in the Palau District, that total export of fish by this company for 1965 was estimated at 4,194 tons, valued at \$291,761; and that in April 1965 the Caroline Fisheries Company, a Micronesia-owned firm, had also been established in Palau. This firm would sell its catch to the Van Camp Sea Food Corporation and to the Palau Fishermen's Co-operative for local sale.

Industries

91. In the report under review, the Administering Authority stated that a manufacturing industry, though small, was beginning to develop slowly. Such processing and service industries as making soaps, starches and furniture had been established in limited numbers. Accelerated education construction programmes of the Administration had stimulated furniture-making and construction industries in several districts. In the Palau, Ponape and Marshall Islands Districts, handicrafts on an organized production basis existed. Marketing outlets had been established on Guam under Government auspices and at Kwajalein by private sources. But insufficient production and United States tariff duties were a deterrent to expansion of the trade to the United States.

92. During the year under review a good start was made towards developing a tourist industry on Saipan

du thon et la formation de Micronésiens à terre et à bord des bateaux de pêche. Le matériel nécessaire à la construction d'un entrepôt frigorifique et d'autres installations a commencé à arriver aux Palaos en avril 1964.

89. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a déclaré que la construction de conserveries de poisson à des fins commerciales dans le district des Palaos marquait le début de la mise en valeur des principales ressources du Territoire. En vertu du contrat relatif à l'initiation de Micronésiens à la pêche au thon conclu avec la Van Camp Sea Food Corporation, l'exploitation des bateaux de pêche et des installations à terre doit être un jour assurée entièrement par les Micronésiens. Outre la pêche commerciale, on a continué, dans le cadre du programme de pêche des Palaos, à mettre en valeur les ressources locales en poisson. Une nouvelle usine de congélation de 25 tonnes a été mise en service par la Coopérative des pêcheurs des Palaos. Dans le cadre du même programme, on a entrepris la construction de bateaux de pêche : les chantiers des Palaos, projet pilote de l'Etat, ont ainsi mis en chantier un premier thonier de 25 mètres pour la pêche au vif et doivent servir aussi de centre de formation supérieure à la construction navale pour tout le Territoire. En même temps qu'on organise ainsi la pêche commerciale aux Palaos, on envisage de poursuivre l'effort à Truk où l'on veillera d'abord à satisfaire les besoins locaux en poisson frais.

90. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session qu'en août 1964 la Van Camp Sea Food Corporation avait commencé à fonctionner sur une base commerciale dans le district des Palaos et que le total des exportations de cette société pour 1965 était estimé à 4 194 tonnes, représentant une valeur de 291 761 dollars; en avril 1965, une société appartenant à des Micronésiens, la Caroline Fisheries Company, avait également été créée dans les Palaos. Cette société vendra ses prises à la Van Camp Sea Food Corporation ainsi qu'à la Coopérative de pêche des Palaos pour la vente locale.

Industries

91. Dans le rapport considéré, l'Autorité administrante a indiqué que l'industrie manufacturière, bien que peu importante encore, commençait à se développer lentement. On a créé quelques industries de transformation et productrices de services, telles que des fabriques de savon, d'amidon et de meubles. Des programmes d'enseignement accéléré en matière de construction entrepris par l'Administration ont stimulé les industries de l'ameublement et de la construction dans plusieurs districts. Dans ceux des Palaos, de Ponapé et des îles Marshall, l'artisanat est organisé sur une base productive. Des débouchés commerciaux ont été ouverts à Guam sous les auspices du gouvernement et à Kwajalein par des sources privées. Mais l'insuffisance de la production et les droits de douane imposés par les Etats-Unis sont un obstacle à l'expansion des échanges commerciaux avec les Etats-Unis.

92. Pendant l'année considérée, l'industrie touristique a pris un bon départ à Saïpan et aux Palaos.

and at Palau. Private *entrepreneurs* on Saipan were showing interest in building hotels and motels, while privately owned cottages had been constructed for tourists at Palau. The special representative informed the thirty-second session of the Council that the opening of the 6,000-foot Airai Airfield in Palau had greatly increased possibilities for tourism. During the year under review, a special chartered flight was arranged to bring tourists from Guam to Palau for the annual fair.

Transport and communications

93. At its thirty-first session, the Council commended the Administration for its work in the fields of air transport and telecommunications, which it considered vital to the welfare and development of a Territory as dispersed as Micronesia. The Council agreed with the Visiting Mission that the Administration should continue to follow a positive policy of encouraging by every possible means, including subsidies, the establishment of frequent and regular shipping services by small boats as well as by larger vessels, because only with such services could the inhabitants of the more remote areas have the means, or the incentive, to develop their islands to their ultimate economic potential.

94. In the current report, the Administering Authority stated that significant advances in air transport had been made through the construction of airfields in the Ponape and Palau Districts and the improvement of other airfields at Yap and Truk. A number of major advances in surface shipping had also taken place during the year under review. Two new logistic vessels, built to the Territory's needs and specifications, had replaced two of the three remaining AKL class vessels in service. Design and construction estimates had been secured from various shipyards for a 100-foot combination Administration-medical vessel to be used throughout the Territory. Estimates had also been obtained for a 65-foot vessel to meet requirements in the Truk lagoon area and for 26- to 36-foot diesel-powered vessels for use in the outlying islands. Loans had been extended by the Administration to enable qualified local companies in the Marshall Islands and Mariana Islands Districts to operate intra-district shipping. Road improvement had continued in all districts through grants-in-aid as well as by direct construction work by the Administration.

95. At its thirty-second session, the special representative informed the Council that the 65-foot boat for the Truk Lagoon area had been delivered and put into service. The formal opening of the Palau Airfield on Babelthuap Island on 16 April 1965 represented the fifth link in the airfield chain of the Trust Territory, and preliminary work had begun in Ponape on the sixth and final airfield designed to serve the district centres

A Saïpan, des *entrepreneurs* privés s'intéressent à la construction d'hôtels et de motels tandis qu'aux Palaos des intérêts privés ont construit des cottages pour touristes. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session que la mise en service, dans les Palaos, de l'aérodrome d'Airai, doté d'une piste de 6 000 pieds, a considérablement amélioré les possibilités en ce qui concerne le tourisme. Durant l'année considérée, un avion spécial a été affrété pour amener des touristes de Guam aux Palaos pour la foire annuelle.

Transports et communications

93. A la trente et unième session, le Conseil a félicité l'Administration de l'œuvre qu'elle a accomplie dans le domaine des transports aériens et des télécommunications, domaines qu'il estimait d'une importance capitale pour le bien-être et le développement d'un territoire aussi dispersé que la Micronésie. Le Conseil a partagé l'opinion de la Mission de visite, selon laquelle l'Administration devrait poursuivre sa politique positive actuelle, qui consiste à encourager par tous les moyens possibles, notamment par l'octroi de subventions, la création de services de navigation fréquents et réguliers, assurés par de petits bateaux ou par des navires de plus fort tonnage ; en effet, seules des liaisons de ce genre donneront aux habitants des régions reculées la possibilité ou le désir de tirer de leurs îles tout ce qu'elles peuvent donner du point de vue économique.

94. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a indiqué que des progrès considérables avaient été faits en matière de transports aériens grâce à la construction d'aérodromes dans les districts de Ponapé et des Palaos et à l'amélioration des terrains de Yap et de Truk. Des progrès importants ont également été enregistrés pendant l'année considérée dans le secteur des transports maritimes : deux nouveaux bâtiments logistiques construits pour les besoins du Territoire et selon les spécifications données ont remplacé deux des trois derniers navires de la classe AKL en service. L'Administration a demandé à plusieurs chantiers d'établir les plans et les devis d'un bâtiment de 100 pieds qui servirait à la fois à des fins administratives et médicales dans tout le Territoire, et elle a reçu les devis d'un navire de 65 pieds qui assurerait le service dans le lagon de Truk et d'autres bateaux de 26 à 36 pieds équipés de moteurs Diesel, et destinés aux liaisons avec les îles les plus éloignées. L'Administration a consenti des prêts à des compagnies locales qualifiées des îles Marshall et des îles Mariannes pour leur permettre d'assurer les services de liaison maritime interdistricts. On a continué d'améliorer le réseau routier dans tous les districts grâce aux subventions accordées par l'Administration et aux travaux de construction directement entrepris par elle.

95. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session que le navire de 65 pieds destiné au lagon de Truk avait été livré et mis en service. L'aérodrome des Palaos qui a été inauguré officiellement sur l'île de Babelthuap le 16 avril 1965 représente le cinquième élément d'une chaîne d'aérodromes desservant le Territoire sous tutelle, et des travaux préliminaires avaient commencé à Ponapé en

of the Territory. Consideration was being given to the establishment of a commercial airline operation to meet the requirements of the Territory. A corollary development of airfield construction was the extension of new roads and the improvement of existing roads, particularly on Babelthup Island.

96. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council notes with appreciation the vigorous efforts of the Administering Authority in developing essential transport and communications in the Territory and welcomes the information that the sixth and final district broadcast station has been completed, that by the summer of 1966 the six districts will be linked by land-based aircraft for the first time, that airfield construction has been accompanied by the extension and improvement of roads, and that shipping services have been improved. The Council was encouraged to hear that steps have been taken to designate responsibility for road development, with primary roads becoming the responsibility of the Central Administration and secondary and municipal roads that of the districts and municipalities respectively. It suggests that consideration might be given to providing Central Administration funds to accelerate the work on secondary roads, with the aim of helping to link up villages, provide access to power and water supplies and export centres, and open up the hinterland of the larger islands for agricultural development.

Co-operatives

97. The 1964 Visiting Mission reported to the thirty-first session of the Council that special emphasis had been placed on the development of co-operatives in the Trust Territory, and that a survey of co-operatives had been made by an expert from the South Pacific Commission.

98. In the report under review, the Administering Authority stated that the development of co-operatives and credit unions had been greatly aided during the year by the services of the Deputy Director of Trade and Industry, Government of Papua and New Guinea, who had undertaken a six-month assignment as co-operatives officer for the Trust Territory. In April 1964, a permanent co-operatives officer had been appointed to the Headquarters staff. In addition, a co-operatives officer was stationed in the Palau District and a co-operatives officer had been appointed for the Ponape District. Recruitment of a co-operatives officer for the Truk District was under way.

99. At its thirty-second session, the Council was informed by the special representative that the growth and expansion of co-operatives and credit unions had been greatly encouraged during the year by the services of the new Headquarters co-operatives officer and two field officers. At the end of 1964, there had been

vue de la construction du sixième et dernier aérodrome destiné à desservir les centres de district du Territoire. On envisageait la création d'une ligne d'aviation commerciale destinée à répondre aux besoins du Territoire. La construction d'aérodromes a eu pour corollaire l'expansion du réseau de nouvelles routes ainsi que l'amélioration des routes existantes, notamment sur l'île de Babelthup.

96. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil note avec satisfaction les vigoureux efforts déployés par l'Autorité administrante pour développer les transports et les communications essentiels du Territoire ; il est heureux d'apprendre que l'installation de la sixième et dernière station de radiodiffusion de district est achevée, qu'au cours de l'été 1966 les six districts seront reliés pour la première fois par des aéronefs basés au sol, que la construction d'aérodromes s'est accompagnée d'une expansion et d'une amélioration du réseau routier et que les transports maritimes ont été améliorés. Le Conseil a également appris avec satisfaction que des mesures avaient été prises pour définir les responsabilités en matière de développement routier, l'Administration centrale prenant en charge les routes principales et les districts et les municipalités, respectivement les routes secondaires et municipales. Il suggère qu'il serait peut-être possible d'envisager l'octroi à l'Administration centrale de fonds destinés à accélérer les travaux sur les routes secondaires en vue d'aider à relier les villages, de permettre l'accès aux sources d'eau et d'énergie et aux centres d'exportation et de rendre possible le développement agricole de l'intérieur des îles les plus importantes.

Coopératives

97. La Mission de visite de 1964 a signalé à la trente et unième session du Conseil qu'une importance particulière avaient été donnée au développement des coopératives dans le Territoire et qu'une étude sur les coopératives avait été effectuée par un expert de la Commission du Pacifique sud.

98. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a indiqué que le développement des coopératives et des mutuelles de crédit avait beaucoup bénéficié pendant l'année des services du Directeur adjoint de l'industrie et du commerce de l'Administration du Papua et de la Nouvelle-Guinée qui avait effectué une mission de six mois dans le Territoire au titre de spécialiste des coopératives. En avril 1964, un fonctionnaire chargé des coopératives a été nommé au siège de l'Administration et deux autres ont été envoyés dans les districts des Palaos et de Ponapé respectivement ; et on cherche actuellement à en recruter un quatrième pour le district de Truk.

99. A sa trente-deuxième session, le Conseil a été informé par le représentant spécial que le développement et l'expansion des coopératives et des associations de crédit avaient été grandement encouragés durant l'année grâce aux services du nouveau directeur des coopératives nommé au siège de l'Administration et à

fourteen operating co-operatives in the Territory (six copra producers, two fishermen's, three handicrafts producers, one housing, one boat-building, and one federation) with a total membership of about 2,600 persons, mostly Micronesians. These mutually owned and operated co-operative associations had done a total business with their members of about \$1.25 million in 1964 and had estimated net earnings of about \$75,000. There had been twenty-seven credit unions operating in the Territory at the end of 1964, with assets of \$193,000. These popular, mutually-owned savings and loan associations had 2,450 Micronesian members with membership savings of \$167,814, or an average of \$68.00 per member.

OBSERVATIONS OF MEMBERS OF THE TRUSTEESHIP
COUNCIL REPRESENTING THEIR INDIVIDUAL OPINIONS
ONLY

General economy

100. The representative of the United Kingdom stressed the important role of economic development in the progress of a dependent territory towards self-determination, and the need to develop a mixed or varied economy, particularly at the time it began to administer its own affairs. It was equally important that the Administering Authority should prepare the economic future of Micronesia by laying firm foundations rather than arriving at immediate results. His delegation was glad to note that, in accordance with the Council's recommendation at its thirty-first session, the Administering Authority had established machinery to prepare and execute a long-term plan for the economic development of Micronesia. He found the idea of commissioning an economic development consulting firm to prepare and carry out a long-term programme a most interesting one. However, it would seem important to his delegation that machinery should be set up for continuous examination of the firm's main plans before they were executed and that, in accordance with the recommendations of the thirty-first session of the Council, the representatives of the people of Micronesia should participate in this planning, and there should be a development commission or board, with members of the Micronesian Congress associated with it, and similar bodies at the district level. Furthermore, whatever was proposed by the consulting firm should have Micronesian agreement and support.

ceux de deux fonctionnaires locaux préposés aux coopératives. A la fin de 1964, on comptait 14 coopératives dans le territoire (six coopératives de producteurs de coprah, deux coopératives de pêche, trois coopératives d'artisans, une coopérative de logement, une coopérative de construction d'embarcations et une fédération) groupant au total environ 2 600 membres, pour la plupart Micronésiens. Ces associations coopératives, dont le régime de propriété et les méthodes de gestion étaient ceux de sociétés mutuelles, avait effectué avec leurs membres des transactions d'un montant total d'environ 1,25 million de dollars en 1964, avec un bénéfice net d'environ 75 000 dollars. On comptait à la fin de 1964 dans le territoire 27 associations de crédit, avec des avoirs atteignant 193 000 dollars. Ces associations d'épargne et de crédit fonctionnant selon le régime de propriété des sociétés mutuelles comptaient 2 450 membres micronésiens ; le montant des sommes déposés était de 167 814 dollars, soit en moyenne 68 dollars par membre.

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE
NE REPRÉSENTANT QUE LEURS PROPRES OPINIONS

Economie générale

100. Le représentant du Royaume-Uni a souligné le rôle important du développement économique pour l'évolution d'un territoire dépendant vers l'autodétermination et la nécessité de développer une économie mixte ou diversifiée, plus spécialement au moment où ce territoire commence à administrer ses propres affaires. Il était également important que l'Autorité administrante prépare l'avenir économique de la Micronésie en jetant des bases solides plutôt qu'en cherchant à obtenir des résultats immédiats. La délégation du Royaume-Uni était heureuse de noter que, conformément à la recommandation formulée par le Conseil à sa trente et unième session, l'Autorité administrante avait mis en place un mécanisme chargé de préparer et d'exécuter un plan à long terme de développement économique de la Micronésie. L'idée de confier à une société d'ingénieurs-conseils spécialisée dans les questions de développement économique le soin de préparer et d'exécuter un programme à long terme semblait extrêmement intéressante. Toutefois, il semblait également important à la délégation du Royaume-Uni de créer un organisme chargé de suivre de manière continue la préparation des principaux plans mis au point par cette société avant qu'ils ne soient mis à exécution ; il était également important que, conformément aux recommandations formulées par le Conseil à sa trente et unième session, les représentants du peuple micronésien participent à ces activités de planification, et que soit créé une commission ou un conseil du développement, des membres du Congrès micronésien devant être associés aux travaux de cet organisme et d'organismes analogues au niveau des districts. En outre, toutes les propositions qui pourraient être faites par la société d'ingénieurs-conseils devraient avoir l'accord et l'appui des Micronésiens.

101. The representative of New Zealand stated that it was not surprising that the economic development of the Territory had been rather slow, as such development usually went hand-in-hand with political development. Political progress had now started, and economic development should follow. In economic and social advancement the Administering Authority could do certain things and provide advice and technical assistance, but it could not inject into the blood of the Territory's people the drive, the pride and the determination needed for the success of development programmes. The people of Micronesia must take part in determining their economic future.

102. The representative of New Zealand observed that fuller participation by the Micronesians themselves in the processes of government, rising public expenditure, and the great improvements being worked in education and welfare services would not automatically raise national production or put more money into the pocket of the individual. In spite of the great achievements of the past few years, economic production in Micronesia had increased relatively little. The 1964 Visiting Mission had emphasized the need for measures to stimulate agricultural production and diversify the economy, and had advocated the formulation of an over-all economic development plan. The special representative had announced plans to achieve that end by obtaining the services of an economic development consulting firm. The representative of New Zealand felt that if the firm employed had men experienced in meeting the problems of an underdeveloped agricultural economy with meagre natural resources, the engaging of a private firm to undertake this work could be regarded as an imaginative step. However, in order to meet the absolute necessity of involving the people of Micronesia themselves in the planning process through their elected representatives or through development boards, it might be suggested, first, that the existing economic development machinery in the Administration work closely with the new unit and, secondly, that the legislatures, national and local, and perhaps separate development boards, be closely associated at all stages with the production and implementation of development plans.

103. The representative of France stated that his delegation had noted with satisfaction the developments in the economic and social fields since 1962, when the budgetary appropriations were doubled. The decision to prepare an economic development plan was to the credit of the Administering Authority, although the form it had taken was different from that suggested by the 1964 Visiting Mission. He felt that, contrary to the recommendations of the Mission, the plan did not provide for the active participation of the Micronesian people in the enterprise.

101. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'il n'était pas surprenant que le développement économique du territoire ait été plutôt lent, car ce développement va généralement de pair avec le développement politique. Les progrès ayant commencé dans le domaine politique, l'expansion économique allait certainement suivre. Dans les domaines économique et social, l'Autorité administrante pouvait faire certaines choses et fournir des avis et une assistance technique, mais elle ne pouvait pas insuffler aux populations du territoire l'énergie, la fierté et la résolution nécessaires pour assurer le succès des programmes de développement. Le peuple micronésien devait contribuer à déterminer son avenir économique.

102. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait observer que la plus grande participation des Micronésiens à la gestion des affaires publiques, l'accroissement des dépenses publiques et les progrès considérables de l'éducation et des services sociaux n'entraîneraient pas automatiquement l'augmentation de la production nationale ou l'enrichissement des particuliers. Malgré les progrès considérables des dernières années, l'accroissement de la production économique de la Micronésie était relativement faible. La Mission de visite de 1964, soulignant qu'il était souhaitable d'adopter des mesures destinées à stimuler la production agricole et à diversifier l'économie, avait préconisé la formulation d'un plan général de développement économique. Le représentant spécial avait annoncé qu'à cet effet l'Autorité administrante projetait de faire appel aux services d'une société d'ingénieurs-conseils spécialisée dans les questions de développement économique. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a estimé que si le personnel de la société pressentie avait l'habitude de faire face aux problèmes qui se posent dans les pays d'économie agricole sous-développée ne disposant que de ressources naturelles limitées, on pouvait considérer que le fait de faire appel à une société privée de ce type d'activité était une initiative originale. Toutefois, afin de satisfaire à la nécessité absolue de faire participer le peuple micronésien lui-même au processus de planification par l'intermédiaire de ses représentants élus ou de conseils du développement, on pourrait suggérer tout d'abord que les organes de développement économique de l'Administration déjà en place coopèrent étroitement avec le nouvel organisme, et ensuite que les organes législatifs nationaux et locaux, et peut-être aussi des organes de développement autonomes, soient étroitement associés, à tous les stades, à la préparation et à l'exécution des plans de développement.

103. Le représentant de la France a déclaré que sa délégation avait noté avec satisfaction que l'effort entrepris en 1962 sur le plan économique et social, effort qui s'était traduit par un doublement des crédits budgétaires, avait été poursuivi. La décision de préparer un plan de développement économique était à porter au crédit de l'Autorité administrante, encore que cette décision ait été prise sous une forme différente de celle qui avait été préconisée par la Mission de visite de 1964. Le représentant de la France a estimé que, contrairement aux recommandations de ladite Mission,

104. The representative of France said that his delegation was highly appreciative of the efforts made to diversify the production of the Territory and, in particular, to develop the fishing industry. It hoped that the Micronesians would be encouraged to participate in that industry.

105. The representative of the Soviet Union stressed the need for effective mobilization of internal resources and capital accumulation in the economy of the Trust Territory. He observed that there was not even a long-range plan for economic development, and that the rich fishing resources around the Territory, far from being fully utilized, had not even been properly assessed. The economy continued to be based on a primitive agriculture, the products of which were sold to the United States at arbitrarily established low prices. The economy of the islands was giving an ever-increasing place to foreign capital and the local population was being sacrificed to it; they had no means of exercising control over the activities of foreign monopolies. Foodstuffs and consumer goods, some of which could be produced in the Territory itself, were still being imported at very high prices. The military expenditure incurred by the United States in the area greatly exceeded its budgetary appropriations for the needs of the Micronesian people.

106. The representative of China stated that in spite of the appreciable increase in appropriations and expenditure in the past three years, the much needed economic development had still failed to get off the ground because top priority had been given to education and public health. While priority should continue to be given to education and public health, more funds should also be made available for the Territory's economic development. Recalling the 1964 Visiting Mission's recommendations on the formulation of an over-all, long-term economic development plan and the establishment of machinery capable of preparing and ensuring the execution of the plan, he noted that the Administering Authority had recently engaged a private consulting firm to undertake a two-year economic development programme for Micronesia, and he expressed the hope that the firm would have experts of great competence with special experience in agricultural development, since the economic development in Micronesia was largely agricultural. It was absolutely essential that the people of Micronesia should be fully associated with the planning process at every stage, because their informed interest and enthusiasm were the key to the success of economic development. He suggested that, in order to ensure the involvement and participation of the people of Micronesia, an economic development commission or board comprising representatives of the Congress of Micronesia and the Administration officials concerned should be established without delay to advise the High Commissioner and the Congress. He felt that the observations of the 1964 Visiting Mission regarding agriculture, fisheries and other industries deserved special consideration by the

le plan ne prévoyait pas la participation active des populations micronésiennes à cette entreprise.

104. Le représentant de la France a ajouté que sa délégation appréciait à leur juste valeur les efforts faits pour diversifier la production du territoire et, en particulier, développer l'industrie de la pêche. Elle souhaitait que les Micronésiens soient encouragés à participer à cette industrie.

105. Le représentant de l'Union soviétique a souligné la nécessité de mobiliser de façon effective les ressources intérieures et l'épargne dans l'économie du Territoire sous tutelle. Il a fait observer qu'il n'existait même pas de plan de développement économique à long terme et que les riches ressources en poisson des eaux du Territoire, loin d'être pleinement exploitées, n'avaient même pas été évaluées correctement. L'économie restait fondée sur une agriculture primitive, dont les produits étaient vendus aux Etats-Unis à des prix peu élevés arbitrairement fixés. L'économie des îles accordait une place sans cesse grandissante aux capitaux étrangers, aux intérêts desquels on sacrifiait la population locale qui n'avait aucun moyen d'exercer un contrôle sur les activités des monopoles étrangers. Les produits alimentaires et les biens de consommation, dont certains auraient pu être produits dans le Territoire, continuaient à être importés à des prix très élevés. Les dépenses militaires engagées par les Etats-Unis dans la région dépassaient de beaucoup les sommes inscrites au budget pour répondre aux besoins du peuple micronésien.

106. Le représentant de la Chine a déclaré que, malgré l'accroissement appréciable des crédits et des dépenses durant les trois dernières années, le développement économique indispensable au territoire n'avait pas encore démarré du fait que la priorité la plus élevée avait été accordée à l'éducation et à la santé publique. Il convenait certes de continuer à accorder la priorité à ces deux secteurs, mais il fallait également affecter des sommes plus importantes au développement économique du Territoire. Rappelant d'une part les recommandations de la Mission de visite de 1964 concernant l'élaboration d'un plan d'ensemble de développement économique à long terme et la création d'un mécanisme capable d'élaborer ce plan et d'en assurer l'exécution, et se référant d'autre part au fait que l'Autorité administrante avait annoncé qu'elle avait récemment chargé une société privée d'ingénieurs-conseils d'entreprendre un programme de développement économique de deux ans pour la Micronésie, le représentant de la Chine a exprimé l'espoir que les experts de cette société seraient très compétents et auraient une expérience particulière dans le domaine du développement agricole. Le développement économique de la Micronésie, intéressant dans une large mesure l'agriculture, il était absolument essentiel que le peuple micronésien soit pleinement associé, à tous les stades, au processus de planification, car c'était de l'intérêt bien compris et de l'enthousiasme que l'on saurait lui inspirer que dépendrait son succès. Le représentant de la Chine a suggéré que l'on crée sans délai, pour susciter l'intérêt et la participation du peuple de la Micronésie, une commission ou un conseil du développement économique composé de représentants du Congrès de la Micronésie et des fonctionnaires inté-

Administration and the Congress of Micronesia as the Territory was moving towards economic development.

107. The representative of Liberia considered that the International Bank for Reconstruction and Development could render invaluable service in the economic development of the Trust Territory and she suggested that the Administration, together with the Congress of Micronesia, examine this possibility. Owing to the meagre resources of the Territory, she felt that the Administration and the Congress should devise some means by which the Micronesian people could become part owners in the investments made in their Territory, even if that required the granting of loans by the Administering Authority to Micronesians.

108. The representative of Australia referred to the great difficulties in economic development facing the Trust Territory. The important thing, however, was that the Administering Authority was fully aware of the problems involved and was working towards solving them. He believed that it was wise and timely for the Administering Authority to seek investigation and advice from outside. Whether this was provided by a group of private experts, or government or International Bank experts seemed to his delegation to be immaterial, so long as the people carrying out the tasks were indeed experts in the field of economic development.

109. The special representative of the Administering Authority considered that the Administration was well on the way to producing a realistic master plan for the economic development of the Territory. To allay any doubts regarding participation by the people of Micronesia in the formation and implementation of the plan, he emphasized that without such participation no plan would have much meaning. The Congress of Micronesia would certainly play an important role and its economic committee would work closely with the economic development team and with the Administration in shaping and implementing the development programme. Similarly, it was expected that the District Economic Development Boards would be strengthened and that their functions would be integrated into the over-all Territorial economic development planning effort. Referring to programmes involving the participation of outside capital in commercial and economic enterprises, the special representative stated that in all such projects careful consideration was being given to ensuring maximum Micronesian participation. In certain instances provision would be made for the initial investment eventually to be bought out by Micronesian interests. He fully agreed that the Territory had not as yet reached its full economic potential. This, of course, was the reason a leading economic development consult-

ressés de l'Administration et chargé de donner des avis au Haut Commissaire et au Congrès. A son avis, les observations formulées par la Mission de visite de 1964 au sujet de l'agriculture, de la pêche et d'autres industries devaient être prises d'autant plus en considération par l'Administration et par le Congrès de la Micronésie que le Territoire s'orientait vers le développement économique.

107. La représentante du Libéria a estimé que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pourrait rendre des services incalculables en ce qui touche le développement économique du Territoire sous tutelle ; sous ce rapport, elle a suggéré que l'Administration étudie la question conjointement avec le Congrès de la Micronésie. Etant donné les faibles ressources du Territoire, l'Administration et le Congrès devaient trouver un moyen de permettre au peuple micronésien de prendre une participation dans les investissements qui y seraient effectués, même s'il fallait pour cela que l'Autorité administrante accorde des prêts aux Micronésiens.

108. Le représentant de l'Australie a fait état des difficultés considérables auxquelles le Territoire sous tutelle avait à faire face dans le domaine du développement économique. L'important, à son avis, était que l'Autorité administrante eût pleinement conscience des problèmes et s'employât à les résoudre. Il était convaincu que cette dernière faisait preuve à la fois de sagesse et d'opportunisme en s'adressant à l'extérieur pour faire faire une enquête et obtenir des avis. De l'avis de la délégation australienne, il importait peu que ces services soient fournis par un groupe d'experts privés, par des experts du gouvernement ou par la Banque internationale, si les personnes à qui la tâche serait confiée étaient effectivement des experts en matière de développement économique.

109. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a rappelé que l'Administration était déjà bien engagée dans la mise au point d'un plan général réaliste de développement économique du Territoire. Pour dissiper les doutes quant à la participation du peuple micronésien à l'élaboration et à l'exécution de ce plan, il a souligné que, sans cette participation, un tel plan n'aurait guère de signification. Le Congrès de la Micronésie jouerait certainement un rôle important, et son comité économique coopérerait étroitement avec l'équipe chargée du développement économique et avec l'Administration à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement. De même, on comptait renforcer les pouvoirs des conseils de développement économique des districts et intégrer leurs activités dans le cadre de l'œuvre générale de planification du développement économique du Territoire. A propos des programmes comportant la participation de capitaux extérieurs à des entreprises commerciales et économiques, le représentant spécial a déclaré que dans tous les projets de ce type, on veillait soigneusement à assurer la plus grande participation possible des Micronésiens. Dans certains cas, des dispositions seraient prises pour permettre à des intérêts micronésiens de racheter, le cas échéant, les investissements initiaux. Le représentant spécial a reconnu sans réserve que le Ter-

ing firm had been contracted to undertake a two-year economic development programme for Micronesia. He assured the Council that this firm had access to experts in various specialized fields not only within its own organization but also from private agencies, as well as from United States Government agencies and specialized international agencies.

Transport and communications

110. The representative of the United Kingdom stated that a good communications infrastructure was one of the essential requirements of a developing country. Communications were required not only to develop the economy but also to facilitate the social and political advance of the people. The growth of central political institutions, the strengthening of the unity of the area and the welding of the many widely separated islands into a cohesive whole were objectives which required rapid and regular transport services between the islands, and this could only be provided by aeroplanes. His delegation considered that regular air services between the principal islands would assist in accelerating both national unity and political advancement, in addition to providing other more obvious advantages.

111. It was encouraging to hear that steps had been taken to establish a road system, with primary roads the responsibility of the Central Administration and secondary and municipal roads that of the districts and municipalities respectively. However, the construction of ninety-six miles of road in three years appeared a somewhat meagre achievement, even in the difficult conditions of these small mountainous islands. The United Kingdom delegation felt sure that the United States, with its record of achievement in road-building comparable to that of the Romans, would rise to this small challenge.

112. The representative of New Zealand stated that the most obvious way to help bring about a sense of Micronesian unity despite the geographical difficulties was to facilitate movement between and within individual islands. As soon as inter-island air and shipping services reached a degree of comprehensiveness, consideration might be given to accelerating the construction of a secondary road network aimed at linking up villages, providing access to power and water supplies and export centres, and opening up the hinterland of the larger islands for agricultural development.

113. The representative of France stated that the progress achieved in opening the new airport, introducing many new cargo boats and building roads was particularly satisfactory. Not only would these improvements facilitate economic development, but, by bringing

territoire n'était pas encore en pleine expansion économique. C'était bien entendu la raison pour laquelle une grande société d'ingénieurs-conseils spécialisée dans le développement économique avait été chargée sous contrat d'entreprendre un programme de développement économique de deux ans de la Micronésie. Le représentant spécial a donné au Conseil l'assurance que cette société pouvait obtenir les services d'experts spécialisés dans divers domaines non seulement parmi son propre personnel, mais encore auprès d'organismes privés, ainsi qu'auprès d'agences du Gouvernement des Etats-Unis et d'institutions spécialisées internationales.

Transports et communications

110. Le représentant du Royaume-Uni a souligné qu'une infrastructure bien conçue dans le domaine des communications était l'un des éléments indispensables à un pays en voie de développement. Les communications étaient nécessaires non seulement pour développer l'économie, mais encore pour faciliter le progrès social et politique. Si l'on voulait développer les institutions politiques centrales, renforcer l'unité de la région et souder en un ensemble cohérent les nombreuses îles très dispersées du Territoire, il fallait disposer de services de transports rapides et réguliers, qui ne pouvaient être assurés que par avion. La délégation du Royaume-Uni était d'avis que l'organisation de services aériens réguliers entre les îles principales aiderait à accélérer à la fois la réalisation de l'unité nationale et les progrès politiques, tout en fournissant d'autres avantages plus évidents.

111. Il était encourageant d'apprendre que des mesures avaient été prises pour créer un réseau routier comportant des routes principales construites et entretenues par l'Administration centrale et des routes secondaires et vicinales construites et entretenues respectivement par les districts et les municipalités. Mais la construction de 96 milles de routes en trois ans semblait un résultat quelque peu insuffisant, même compte tenu des conditions difficiles existant dans ces petites îles montagneuses. La délégation du Royaume-Uni était convaincue que les Etats-Unis, dont les réalisations en matière de construction routière étaient comparables à celles des Romains, sauraient sûrement résoudre un problème somme toute mineur.

112. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré que devant les difficultés géographiques, la meilleure façon de contribuer à faire naître un sentiment d'unité en Micronésie, était de faciliter les déplacements, tant dans les îles qu'entre elles. Dès que les liaisons aériennes et maritimes entre les îles seraient suffisamment développées, on pourrait envisager d'accélérer les travaux de construction d'un réseau de routes secondaires destinées à relier les villages, à permettre d'accéder aux sources d'énergie et aux réserves hydrauliques ainsi qu'aux centres d'exportation, et à ouvrir l'arrière pays des îles les plus importantes au développement agricole.

113. Le représentant de la France a déclaré que les progrès accomplis grâce à l'ouverture d'un nouvel aéroport, à la mise en service de plusieurs nouveaux cargos et à la construction de routes étaient particulièrement satisfaisants. Non seulement ces améliorations

together the scattered population, they would make it possible for the people to acquire the indispensable feeling of belonging to the same community.

114. The representative of China said that the construction of airfields in Palau and Ponape, to be accompanied by new and better roads around them would undoubtedly open a new prospect to homesteading and agricultural development. Indeed, any significant economic development in the Trust Territory called for an all-out effort in road-building, carried out with imagination and great vigour. In this endeavour, the Administration could count upon the Micronesian people's full and willing co-operation. With better communications available, the inhabitants of many of the small, remote and unproductive islands would not hesitate to migrate to the larger islands, where they could find a larger food supply and more land to farm. When that day came, many administrative problems inherent in the islands' harsh geographical realities would gradually disappear. His delegation hoped that the Congress of Micronesia would consider, within the context of economic development, whether an attempt should be made to consolidate population on the larger and more accessible islands having the greatest economic potential and full-scale services.

D. SOCIAL ADVANCEMENT

OUTLINE OF CONDITIONS AND RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE TRUSTEESHIP COUNCIL

Medical and health services

115. The 1964 Visiting Mission reported to the thirty-first session of the Council that major increases in public health expenditures had brought improvement and expansion of health services throughout the Territory; and that, in spite of the occurrence of tuberculosis cases which were proving resistant even to the latest known drugs, the control of tuberculosis was, on the whole, making headway. The Council noted with satisfaction the energy and skill used in carrying out the Administration's programme for the improvement of public health.

116. The Administering Authority reported that the public health operational budget had continued to rise from \$933,526 for the fiscal year 1963 to \$1,350,000 in 1964 and \$2,120,000 for 1965. During the year under review, \$110,000 was expended to launch a Territory-wide immunization programme which would provide complete coverage for every Micronesian for polio, smallpox, diphtheria, whooping cough, tetanus, typhoid, paratyphoid, and for increasing resistance to tuberculosis infection. The first phase of the programme was about two-thirds complete at the end of the reporting year; an additional \$100,000 to continue the

faciliteraient le développement économique, mais en-core, en rapprochant des populations dispersées, elles les aideraient à acquérir l'indispensable sentiment d'appartenance à une même communauté.

114. Le représentant de la Chine a dit que la construction d'aérodromes à Palaos et à Ponapé, qui devait être suivie par la construction de routes nouvelles et améliorées desservant lesdits aérodromes, ouvrirait sans aucun doute de nouvelles perspectives au développement rural et agricole. En fait, si l'on voulait que le Territoire sous tutelle se développe réellement sur le plan économique, il fallait entreprendre avec imagination et énergie un effort général de construction routière. Dans cette entreprise, l'Administration pouvait compter sur l'entière coopération et la bonne volonté du peuple micronésien. Grâce à l'amélioration des communications, les habitants de nombreuses petites îles stériles et isolées n'hésiteraient pas à émigrer vers les grandes îles où ils pourraient mieux se ravitailler en produits alimentaires et trouver davantage de terres à exploiter. Lorsque cela se produirait, un grand nombre des problèmes administratifs créés par les difficultés résultant de conditions géographiques défavorables disparaîtraient graduellement. La délégation chinoise exprimait l'espoir que le Congrès de la Micronésie étudierait, dans le contexte du développement économique, la question de savoir si l'on devait tenter de regrouper la population sur les îles les plus importantes et les plus accessibles qui offraient les meilleures possibilités du point de vue économique et disposaient déjà de services bien organisés.

D. PROGRÈS SOCIAL

APERÇU DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

Services médicaux et sanitaires

115. La Mission de visite de 1964 a informé le Conseil, à sa trente et unième session que l'accroissement important des dépenses de santé publique avait permis d'améliorer et d'étendre les services sanitaires du Territoire et qu'en dépit de cas de tuberculose qui résistaient même aux médicaments les plus modernes, la lutte antituberculeuse avait dans l'ensemble progressé. Le Conseil a noté avec satisfaction que le programme d'amélioration de la santé publique de l'Administration était mis en œuvre avec énergie et compétence.

116. L'Autorité administrante a fait savoir que le budget opérationnel de la santé publique avait continué à augmenter, passant de 933 526 dollars pour 1963 à 1 350 000 dollars pour 1964 et à 2 120 000 dollars pour 1965. Au cours de l'année considérée, 110 000 dollars avaient été dépensés pour lancer un programme d'immunisation à l'échelon du Territoire, qui permettrait d'immuniser tous les Micronésiens contre la polio-myélite, la variole, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la typhoïde et la paratyphoïde et d'augmenter leur résistance à la tuberculose. A la fin de l'année considérée, la première phase de programme avait été

immunization programme had been included in the next year's budget for medical services. During the year under review, the construction of two new hospitals (one in Palau and the other in the Marshall Islands) was completed and a new hospital plan for Truk funded. The poliomyelitis rehabilitation centre in the Marshall Islands was nearing completion. Provision was made for hiring doctors for each district hospital and five doctors were appointed as clinical consultants and practitioners for five of the six district hospitals. At Headquarters a new Director and an Assistant Director of Medical Services as well as a new Chief of Public Health, a Micronesian, were appointed, thus greatly strengthening the medical staff at the Territorial level.

117. According to the current report of the Administering Authority, training for Micronesian medical and paramedical staff was greatly increased and over a 100 per cent increase in medical training funds was budgeted for the coming year. During the year under review, some thirty Micronesian students pursued medical and pre-medical courses outside the Trust Territory; and a Saipan medical officer received a M.P.H. diploma from the University of the Philippines under the auspices of a WHO fellowship. He was the second Micronesian medical officer successfully to complete graduate work in public health administration. A medical officer from Yap was named for the WHO fellowship for the following year.

118. Through a joint programme with the East-West Center in Hawaii, a post-graduate refresher programme, designed to provide an opportunity for all Micronesian medical officers and nurses to receive refresher and post-graduate training in hospitals and clinics in Hawaii, was launched during the year under review. The initial group of medical officers and nurses completed the first course in April 1964; a second course was in progress. However, the Trust Territory was still faced with an acute shortage of graduate nurses. Under the auspices of the East-West Center and the Trust Territory, a field training seminar for sanitarians and community development was held in Truk in June 1964. Other in-service training programmes which were being worked out with officials of the East-West Center included a specialized training course for nurse-dietitians, a specialized training course for laboratory technicians, and a refresher course for local hospital administrators.

119. At the thirty-second session of the Council, the special representative reported outbreaks of influenza and rubella (German measles) in several districts in the spring of 1965, those in Truk and Ponape being particularly severe. During the year under review, two medical conferences, held in Saipan and attended by ten Micronesian district medical officers-in-charge and district M.D. clinical supervisors, discussed district and

exécutée aux deux tiers; un crédit supplémentaire de 100 000 dollars, devant permettre de poursuivre le programme d'immunisation, avait été inclus dans le budget des services médicaux pour l'année suivante. Au cours de l'année considérée, deux nouveaux hôpitaux (un aux Palaos et l'autre aux îles Marshall) avaient été achevés et un nouveau plan d'hospitalisation pour Truk avait été établi. Le Centre de rééducation des poliomyélitiques aux îles Marshall était presque terminé. Des mesures avaient été prises pour affecter des médecins à chaque hôpital de district et cinq médecins avaient été attachés à cinq hôpitaux de district sur six pour donner des consultations externes et soigner les malades hospitalisés. Au siège de l'Administration, un nouveau directeur et un directeur adjoint des services médicaux, ainsi qu'un chef de la santé publique micronésien avaient été nommés, ce qui avait considérablement renforcé le personnel médical du Territoire.

117. D'après le dernier rapport de l'Autorité administrante, la formation de personnel médical et paramédical micronésien avait été nettement intensifiée et l'on comptait augmenter de plus de 100 p. 100 pour l'exercice à venir les crédits inscrits au budget au titre de la formation médicale. Au cours de l'année considérée, une trentaine d'étudiants micronésiens avaient fait des études médicales et pré-médicales à l'extérieur du Territoire sous tutelle et un fonctionnaire médical de Saïpan avait reçu, grâce à une bourse de l'OMS, le diplôme de santé publique de l'Université des Philippines. Il était le deuxième fonctionnaire médical micronésien à mener à bien des études sur l'administration de la santé publique. Un fonctionnaire médical de Yap avait obtenu une bourse de l'OMS pour l'année à venir.

118. Grâce à la coopération de l'East-West Center de Hawaii, un programme destiné à permettre à tous les fonctionnaires médicaux et infirmières micronésiens de suivre des cours d'entretien et des cours de perfectionnement dans les hôpitaux et les cliniques de Hawaii avait été lancé au cours de l'année considérée. Le premier groupe de fonctionnaires médicaux et d'infirmières avait achevé la première série de cours en avril 1964; une deuxième série était en train. Pourtant, le Territoire continue à souffrir d'une pénurie grave d'infirmières diplômées. Sous les auspices de l'East-West Center et du Territoire sous tutelle, un cycle d'études consacré à la formation sur place d'hygiénistes et d'agents de développement communautaire avait eu lieu à Truk en juin 1964. D'autres programmes de formation en cours d'emploi, établis avec la collaboration des fonctionnaires de l'East-West Center, comprenaient un cours de formation spécialisée pour les infirmières diététiciennes, un cours de formation spécialisée pour les techniciens de laboratoire et un cours d'entretien pour les administrateurs des services hospitaliers locaux.

119. A la trente-deuxième session du Conseil, le représentant spécial a signalé que des épidémies de grippe et de rubéole avaient éclaté durant le printemps de 1965 dans plusieurs districts; elles avaient été particulièrement graves à Truk et à Ponapé. Durant l'année considérée, deux conférences médicales avaient eu lieu à Saïpan; y avaient pris part dix chefs de services médicaux de district et médecins-chefs de dispensaires de

Territory medical problems. Also during the year, a Micronesian medical association was formed as a private professional society. In an attempt to improve the qualifications of applicants, for the nursing school, the Departments of Public Health and Education initiated a new pre-nursing training programme to be run under the auspices of the Education Department. Preliminary arrangements were being made for medical schools in the United States to accept selected Micronesian medical officers who had been trained at the Central Medical School at Suva or had equivalent training.

120. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council welcomes the statement of the Administering Authority that, as a result of major increases in health expenditures, medical and health services have been improved and strengthened through the provision of new hospital buildings and facilities and the appointment of new medical officers at the Territorial level and of medical doctors as clinical consultants and practitioners for district hospitals. It is encouraging to note the progress made in the programmes for training Micronesian doctors and ancillary medical staff and for immunization against communicable diseases. As tuberculosis remains a major health problem in the Territory, the Council urges the Administering Authority to undertake all possible measures which might lead to the eradication of this disease.

The Council draws the Administering Authority's attention to the following observations and recommendations of the World Health Organization :

- (i) *The Administration, starting from the nucleus of the existing hospitals and dispensaries, should be encouraged to build a network of co-ordinated peripheral and intermediate health units with a central administration, covering the whole Territory and bringing medical care within somewhat closer reach of the people ;*
- (ii) *A qualified and experienced health education specialist who could direct and co-ordinate the programme of health education should be appointed ;*
- (iii) *A policy and programme of up-grading medical training for Micronesians should be carried out so that they can assume leadership and administrative and supervisory functions in medical and health matters.*

Status of women

121. At its thirty-first session, the Council drew the attention of the Administering Authority to the 1964 Visiting Mission's recommendation that steps should be taken to encourage a wider understanding of the need for the educational and social advancement

district micronésiens, qui ont discuté des problèmes médicaux concernant les districts et le Territoire ; une association médicale micronésienne avait été formée, qui fonctionnerait en tant qu'association professionnelle privée. Afin de relever le niveau des candidats à l'école de soins infirmiers, les Départements de la santé publique et de l'éducation avaient mis en route un programme de formation préparatoire sous les auspices du Département de l'éducation. On était en train d'adopter des dispositions préliminaires en vue d'accepter dans les écoles de médecine des Etats-Unis certains fonctionnaires médicaux micronésiens ayant reçu leur formation à la Central Medical School de Suva ou possédant des qualifications équivalentes.

120. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil note avec satisfaction que l'Autorité administrante a déclaré qu'à la suite d'augmentations importantes des dépenses de santé publique, les services médicaux et sanitaires ont été améliorés et renforcés : de nouveaux hôpitaux et de nouvelles installations sanitaires ont été construits, et on a nommé de nouveaux fonctionnaires médicaux à l'échelon territorial et des médecins consultants cliniciens et praticiens pour les hôpitaux de district. Le Conseil trouve encourageants les progrès effectués dans les programmes de formation de docteurs et d'auxiliaires médicaux micronésiens et dans les programmes d'immunisation contre les maladies contagieuses. Etant donné que la tuberculose reste un problème majeur dans le Territoire, le Conseil prie instamment l'Autorité administrante de prendre toutes les mesures possibles qui pourraient conduire à l'élimination de cette maladie.

Le Conseil appelle l'attention de l'Autorité administrante sur les observations et recommandations suivantes faites par l'Organisation mondiale de la santé :

- (i) *L'Administration devrait être encouragée à créer, autour du noyau des hôpitaux et des dispensaires existants, un réseau coordonné de services de santé périphériques et intermédiaires, qui serait centralement administré, s'étendrait à l'ensemble du Territoire et rendrait les soins médicaux plus accessibles à la population ;*
- (ii) *On devrait faire appel à un spécialiste de l'enseignement sanitaire qualifié et expérimenté qui pourrait diriger et coordonner le programme d'enseignement sanitaire ;*
- (iii) *On devrait élaborer une politique et un programme visant à relever le niveau de formation médicale des Micronésiens pour qu'ils puissent assumer des fonctions de direction, d'administration et de supervision pour les questions médicales et sanitaires.*

Condition de la femme

121. A sa trente et unième session, le Conseil a appelé l'attention de l'Autorité administrante sur la recommandation de la Mission de visite de 1964 selon laquelle des mesures devaient être prises pour faire mieux comprendre la nécessité d'assurer le progrès

of women. The special representative assured the Council that the Administration fully agreed, and that every possible effort was being made to encourage the educational and social advancement of women in the Trust Territory.

122. According to the current report of the Administering Authority, women in the Trust Territory were equal in law with men and had equal right to hold public office and to exercise public functions and equal voting rights. Furthermore, the Administration offered to both sexes the same opportunities and facilities for education, special training and guidance, and the same right to work.

123. During the year under review special training programmes were established in collaboration with the East-West Center and the South Pacific Commission, with special emphasis on the educational and social advancement of women. Under the joint programme with the East-West Center, some twenty young women of the Trust Territory were in Hawaii on special training courses of various types. Three Micronesian women participated in the year-long training course (home economics for community work) sponsored by the South Pacific Commission and held at the Community Education Training Centre for the South Pacific in Fiji. One of the women leaders from Ponape District received a United Nations grant to observe women's interests and activities in various parts of the Far East and the Pacific.

Housing

124. At its thirty-first session, the Council drew the Administering Authority's attention to the comments of the 1964 Visiting Mission on the questions of housing, water supply and electric power. The Council expressed the hope that urgent attention would be given to means of providing more adequately for these basic needs of the people of Micronesia.

125. In its report under review, the Administering Authority stated that a major accomplishment during the year in the development of low-cost housing and urban renewal projects was the creation of two housing authorities: the Mariana Housing Authority and the Ebeye Island Housing Authority. A third housing authority for Truk District was under review at the close of the year. The Metalanim Housing Co-operatives in Ponape District continued to build concrete blocks of housing at reasonable cost. Preliminary planning was under way in Yap District for the formation of low-cost housing co-operatives. Stimulated by contracts awarded for the construction of teachers' houses under the accelerated elementary school construction programme, local construction companies began to expand their activities to local communities. A sizable number of permanent concrete block houses were consequently built by local owners during the year.

intellectuel et social de la femme. Le représentant spécial a assuré le Conseil qu'il souscrivait entièrement à cette recommandation et que tout était fait pour encourager le progrès intellectuel et social de la femme dans le Territoire.

122. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a déclaré que la femme était, dans le Territoire, l'égale de l'homme devant la loi et pouvait exercer dans les mêmes conditions que lui des fonctions publiques et le droit de vote. Qui plus est, l'Administration offrait aux deux sexes les mêmes possibilités touchant l'éducation, la formation spécialisée et l'orientation professionnelle et leur garantissait le droit au travail dans des conditions d'égalité.

123. Au cours de l'année considérée, des programmes de formation spécialisée insistant tout particulièrement sur le progrès scolaire et social de la femme avaient été établis en collaboration avec l'East-West Center et la South Pacific Commission. Une vingtaine de jeunes femmes originaires du Territoire avaient suivi, dans le cadre du programme exécuté avec la coopération de l'East-West Center, des cours de formation spécialisée de divers types à Hawaii. Trois Micronésiennes avaient bénéficié d'un cours de formation d'une durée d'un an (économie domestique aux fins du travail communautaire), qui s'est tenu, sous les auspices de la Commission du Pacifique Sud, à Fidji, au Centre de formation à l'éducation communautaire pour le Pacifique sud. Une des dirigeantes du mouvement féminin du district de Ponapé avait bénéficié d'une bourse des Nations Unies pour étudier les activités intéressant la femme dans diverses régions de l'Extrême-Orient et du Pacifique.

Habitation

124. A sa trente et unième session, le Conseil a appelé l'attention de l'Autorité administrante sur les observations de la Mission de visite de 1964 concernant l'habitation, l'adduction d'eau et la fourniture d'électricité et a exprimé l'espoir que l'Autorité administrante étudierait d'urgence les moyens de répondre de façon plus appropriée à ces besoins essentiels de la population micronésienne.

125. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a déclaré qu'un des principaux faits à signaler dans le domaine de l'habitation à bon marché et de la rénovation urbaine était la création, au cours de l'année considérée, de deux services du logement: le Mariana Housing Authority et le Ebeye Island Housing Authority. Un projet de création d'un troisième service du logement pour le district de Truk était à l'étude à la fin de l'année. Les coopératives du logement de Metalanim, dans le district de Ponapé, continuaient à construire des blocs d'habitations en béton à des prix raisonnables. Des études préliminaires étaient en cours dans le district de Yap pour la formation de coopératives de construction de logements à bon marché. Encouragés par les contrats passés pour la construction de logements d'instituteurs dans le cadre du programme accéléré de construction d'écoles primaires, des sociétés locales de construction avaient commencé à développer leurs activités dans les communautés locales. En conséquence,

126. At its thirty-second session, the special representative informed the Council of the construction of seven apartment buildings on Ebeye Island containing housing units with electricity, water and bathroom facilities; and of the completion of the first phase of the rehabilitation of Ebeye. The next phase of construction was expected to begin in October 1965, and would continue until all sub-standard housing on this island was replaced.

OBSERVATIONS OF MEMBERS OF THE TRUSTEESHIP
COUNCIL REPRESENTING THEIR INDIVIDUAL OPINIONS
ONLY

Medical and health services

127. The representative of the United Kingdom stated that the medical services in the Trust Territory appeared to be conducted with devotion, efficiency and imagination. Notable increases in expenditure on public health and encouraging progress in the programmes for immunization and for the training of Micronesian doctors and ancillary medical staff suggested that the Council could continue to be satisfied with the progress being made. However, the Council would remain concerned over the continued incidence of tuberculosis and over the epidemics of measles.

128. The representative of the Soviet Union referred to a petition from officials of the Department of Medical Services for the Territory (T/PET.10/37) as proof of the fact that information adduced by the United States with regard to health services differed from the actual state of affairs. He said that the paradise of medical services described by the United States representative bore more resemblance to a hell. That and other aspects of the situation confirmed the statements by his delegation at previous sessions of the Council to the effect that social conditions in general were utterly deplorable.

129. In this connexion, the representative of New Zealand, while not wishing to anticipate the findings of the report which World Health Organization would make on the situation described in petition T/PET. 10/37, expressed himself as committed meanwhile to the evidence of his own eyes. To a layman, the equipment in the new hospitals appeared very good; moreover, the hospitals themselves were built of permanent materials and there was no evidence that costs were being skimmed. Although the 1964 Visiting Mission's report, to which he was a party, had indicated that there were still deficiencies, it had also recorded that further new hospitals were to replace the few remaining old ones; and money had been budgeted for that purpose. His judgement of the whole petition had been affected by the apparent inaccuracy of statements such as the one that, because of the inefficiency of the X-ray

un nombre important d'habitations permanentes en blocs de béton avaient été construites par les propriétaires locaux au cours de l'année.

126. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session de la construction dans l'île d'Ebeye de sept immeubles collectifs composés d'unités d'habitation avec électricité, eau courante et salle de bain; la première phase de la rénovation urbaine d'Ebeye était terminée. La prochaine phase de construction devait commencer en octobre 1965 et elle continuerait tant que tous les logements de l'île ne répondant pas aux normes fixées n'auraient pas été remplacés.

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE
NE REPRÉSENTANT QUE LEURS PROPRES OPINIONS

Services médicaux et sanitaires

127. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que les services médicaux dans le Territoire sous tutelle paraissaient être assurés avec dévouement, efficacité et imagination. L'augmentation sensible des dépenses de santé publique et les progrès encourageants réalisés dans l'exécution des programmes d'immunisation et de formation du personnel médical et auxiliaire micronésien étaient tels que le Conseil pouvait continuer à se montrer satisfait des progrès obtenus. Cependant, le Conseil a encore sujet de s'inquiéter de l'incidence de la tuberculose, qui demeure élevée, et des épidémies de rougeole.

128. Le représentant de l'Union soviétique a fait état d'une pétition de membres du Département des services médicaux du Territoire (T/PET.10/37) pour prouver que les renseignements donnés par les Etats-Unis au sujet des services médicaux étaient très éloignés de la réalité. De l'avis du représentant soviétique, le paradis des services médicaux décrit par le représentant des Etats-Unis ressemblait plutôt à un enfer. Cela, et d'autres aspects de la situation, confirmait les déclarations faites par la délégation soviétique lors des précédentes sessions du Conseil selon lesquelles la situation dans le domaine social en général était tout à fait déplorable.

129. Sur ce point, le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'en attendant, et sans vouloir préjuger les conclusions du rapport que l'Organisation mondiale de la santé devait présenter au sujet de la situation exposée dans la pétition de certains membres du personnel médical du Territoire, il jugeait la situation sur la foi de ce qu'il avait personnellement constaté. Aux yeux d'un profane, l'équipement des nouveaux hôpitaux paraissait excellent; les hôpitaux eux-mêmes étaient construits en matériaux durables et rien ne donnait à penser qu'on ait lésiné sur les dépenses. Le rapport de la Mission de visite de 1964, dont le représentant de la Nouvelle-Zélande avait été membre, signalait certaines insuffisances, mais il notait également que de nouveaux hôpitaux allaient remplacer les quelques vieux établissements encore en service et que des crédits avaient été prévus à cet effet.

equipment, it was not possible to take an adequate chest X-ray in the Territory.

130. The representative of the United Kingdom stated that the grievance of the petitioners had been put in proper perspective by the special representative's comments at the 1253rd meeting, and he endorsed the remarks made by the representative of New Zealand.

131. In connexion with the examination of the petition submitted by Dr. Hicking and ten other persons (T/PET.10/37), the representative of China stated that the observations made by the special representative at the 1253rd meeting satisfied his delegation to a large extent. His delegation would like to see that, in accordance with the past practice of the Council in dealing with petitions of this kind, the observations of the special representative were brought to the notice of the petitioners.

132. The representative of China also stated that the technical training programme for Micronesian medical services personnel, which had been carried out with great energy and skill, was one of the Administering Authority's foremost achievements. In the very early years of the United States administration, priority had rightly been given to public health needs in the Territory. At the time when the secondary education level remained low and university graduates were still few, the programme of medical education and training could only be meaningful by increasing the medical scholarship programme and selecting qualified medical officers for full M.D. training, as the Administration was now doing.

133. The representative of Liberia drew the attention of the Administering Authority to the comments made by the representatives of WHO and UNESCO (1251st meeting), and expressed the hope that their suggestions would be given consideration by the Administering Authority.

134. The special representative of the Administering Authority expressed appreciation for the observations of WHO on health conditions and developments in the Trust Territory (T/1638) and for the comments of the representative of WHO at the 1251st meeting, all of which would receive close study by members of his staff. He stressed the fact, referred to by WHO, that the organization and the development of the health services had to be viewed against the geographical background of the Trust Territory. There were many problems that remained to be solved, many of which posed tremendous difficulties caused by the vast distances involved and the lack of trained staff. But none of these problems was insoluble, and he assured the Council that all possible efforts would continue to be made to

L'inexactitude évidente de certains passages de la pétition, notamment celui où il était déclaré que l'inefficacité du matériel radiographique rendait impossible, dans le Territoire, tout examen radiographique utile, modifiait le jugement du représentant de la Nouvelle-Zélande sur l'ensemble.

130. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que les griefs des pétitionnaires avaient été replacés dans le contexte voulu par le représentant spécial, et qu'il s'associait aux observations faites par le représentant de la Nouvelle-Zélande à la 1253^e séance.

131. Le représentant de la Chine a déclaré, au sujet de l'examen de la pétition présentée par le Dr Hicking et par dix autres personnes (T/PET.10/37), que les remarques faites par le représentant spécial à la 1253^e séance satisfaisaient dans une large mesure la délégation chinoise. Celle-ci souhaitait que, conformément à l'usage en ce qui concerne les pétitions de cette nature, les observations du représentant spécial soient portées à l'attention des pétitionnaires.

132. Le représentant de la Chine a également déclaré que le programme de formation technique du personnel des services médicaux micronésiens, que l'Autorité administrante avait mené à bien avec énergie et compétence, constituait l'une de ses réalisations les plus remarquables. L'Autorité administrante avait très justement accordé la priorité dès les premières années du régime de tutelle aux besoins du Territoire en matière de santé publique. Alors que le niveau de l'enseignement secondaire était encore peu élevé et que les diplômés universitaires étaient encore peu nombreux, c'était seulement en développant le programme de bourses d'études médicales et en choisissant des fonctionnaires médicaux qualifiés pour recevoir une formation complète de docteurs en médecine, comme le faisait actuellement l'Administration, que l'on pouvait donner au programme de formation et d'enseignement médical l'ampleur nécessaire.

133. La représentante du Libéria a attiré l'attention de l'Autorité administrante sur les observations des représentants de l'OMS et de l'UNESCO (1251^e séance) et elle a exprimé l'espoir qu'elle tiendrait compte de leurs suggestions.

134. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a jugé intéressantes les observations de l'OMS concernant la situation sanitaire dans le Territoire sous tutelle (T/1638) et celles présentées par le représentant de l'OMS à la 1251^e séance ; ces observations feraient l'objet d'un examen attentif de la part des membres de l'Administration. Il a souligné le fait, signalé par l'OMS, qu'il fallait envisager l'organisation et le développement des services de santé compte tenu de la situation géographique du Territoire sous tutelle. Bien des problèmes — dont beaucoup revêtaient une ampleur extraordinaire du fait des obstacles créés par l'immensité des distances et par le manque de personnel compétent — restaient encore à résoudre. Mais aucun de ces problèmes n'était insoluble et le représentant spécial a

improve health conditions. He also assured the representative of the United Kingdom that the Administration placed great emphasis on the need for better tuberculosis control and for the expansion of the immunization programme to cover certain childhood diseases such as measles.

135. The special representative of the Administering Authority stated that the petition referred to by the Soviet Union was the result of an internal administrative dispute and allegations made in the petition were in direct conflict with the conclusions and recommendations of the 1964 Visiting Mission and of the thirty-first session of the Trusteeship Council, and also with the observations of WHO, in all of which the Administering Authority had been commended on the progress made in public health services.

136. Contrary to the charge that the reports on health were prepared by laymen, they had, in fact, been prepared by medical personnel. Moreover, all communications to the United States Government had been answered. It was manifestly incorrect that chest X-rays could not be made; thousands of satisfactory chest X-rays were made and they were used satisfactorily for travel purposes.

137. The representative of the Administering Authority said that his Government welcomed consideration of the petition and an impartial investigation of the alleged grievances. The World Health Organization would be a very appropriate body for this purpose.

Housing

138. The representative of China, referring to the rehabilitation programme under way on Ebeye Island, said that there was serious need for a great effort to improve the housing conditions of the people of Micronesia; and that the much-needed improvement of the present sadly inadequate power and water facilities throughout the Territory would, in the long run, have favourable effects upon all other fields of development. He urged that substantial improvement of the general housing conditions all over Micronesia should be given high priority.

E. EDUCATIONAL ADVANCEMENT

OUTLINE OF CONDITIONS AND RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE TRUSTEESHIP COUNCIL

General

139. The 1964 Visiting Mission reported to the thirty-first session of the Council that the Trust Territory's educational expenditure continued to rise appreciably, and that the new developments in providing educational opportunities for all Micronesians were welcomed throughout Micronesia. The Council noted with approval that a new educational policy had been

assuré le Conseil que tout continuerait à être mis en œuvre pour améliorer les conditions sanitaires. Il a également donné au représentant du Royaume-Uni l'assurance que l'Administration insistait beaucoup sur la nécessité de renforcer la lutte anti-tuberculeuse et d'étendre le programme d'immunisation à certaines maladies infantiles, comme la rougeole.

135. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré également que la pétition évoquée par le représentant de l'Union soviétique était l'expression d'un conflit interne, de nature administrative, et que les assertions qu'elle contenait contredisaient les conclusions et recommandations de la Mission de visite de 1964 et du Conseil de tutelle à sa trente et unième session ainsi que les observations de l'OMS, qui toutes félicitaient l'Autorité administrante des progrès réalisés dans les services de la santé publique.

136. Les rapports relatifs à la santé publique, contrairement à l'allégation selon laquelle ils avaient été rédigés par des personnes étrangères à la médecine, avaient été en fait établis par des médecins. En outre, toutes les communications adressées au Gouvernement des Etats-Unis avaient reçu une réponse. C'était déformer grossièrement la vérité de dire qu'il était impossible de procéder à des examens radiographiques du thorax; des milliers d'examen radiographiques satisfaisants avaient été effectués et des personnes appelées à se déplacer avaient pu les utiliser.

137. Le représentant de l'Autorité administrante a ajouté que son gouvernement acceptait volontiers que la pétition soit examinée et que les griefs soulevés fassent l'objet d'une enquête impartiale. L'Organisation mondiale de la santé serait toute désignée pour cette tâche.

Logement

138. S'agissant du programme de rénovation qui était en cours d'exécution dans l'île d'Ebeye, le représentant de la Chine a déclaré qu'un effort considérable s'imposait pour améliorer les conditions de logement de la population micronésienne. L'amélioration très nécessaire des installations d'approvisionnement en eau et de production d'énergie dans tout le Territoire aurait en fin de compte un effet favorable dans tous les autres domaines du développement. Il a demandé avec insistance qu'un rang de priorité élevé soit accordé à toute action visant à améliorer considérablement la situation de l'habitation dans l'ensemble de la Micronésie.

E. PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT

APERÇU DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

Généralités

139. La Mission de visite de 1964 a indiqué au Conseil, à sa trente et unième session, que les dépenses consacrées à l'enseignement dans le Territoire continuaient à augmenter sensiblement et que les nouvelles dispositions prises pour assurer des possibilités d'instruction à tous les Micronésiens étaient accueillies favorablement partout. Le Conseil a noté avec satisfaction

effected by providing a universal, free public school system from elementary through high school, with advanced training in the trades and professions for those who could profit from such schooling. It considered that the Administration's decision to transform the educational system would have a profound and far-reaching effect on the future development of the Territory. It commended the Administration for its bold educational programme.

140. The Council, agreeing with the Mission that as educational standards rose new needs would emerge, made the following recommendations: (a) that the compulsory school entrance age be lowered to six years; (b) that increased attention be given to adult and vocational and technical training; (c) that scholarships for tertiary education be awarded in larger number and for longer duration; (d) that renewed consideration be given to the establishment of a junior college in Micronesia; (e) that attention be given to the preparation of distinctly Micronesian textbooks as well as to other methods of actively promoting the unity of Micronesia; and (f) that use be made of the opportunities for education and vocational training offered to Micronesians under the United Nations scholarship programme. The special representative pointed out that there was little divergence between the next steps that had been planned and those recommended for consideration by the 1964 Visiting Mission.

Primary and secondary education

141. In its report under review, the Administering Authority stated that since more than half of the Territory's population of 88,215 was under the age of twenty, primary emphasis in the programme of accelerated development had been placed on the elementary and secondary phases of a modernized education system designed to provide the youth of the Territory with an education adequate for life in the modern world. The total school enrolment increased from 20,813 in June 1963 to 23,795 in June 1964. Of the latter, 20,123 (17,679 in 1963) were at elementary schools (15,844 at 173 public schools and 4,279 at mission schools). Of some 18,000 children between seven and fourteen years of age in the Territory, 17,327 attended school; those who did not were in isolated islands in the Truk, Yap and Marshall Islands Districts.

142. Primary education is free to all public schools and compulsory for all children between the ages of seven and thirteen or until graduation from an elementary school. The current report of the Administering Authority stated that the Mariana Islands District had set the entrance age at six years, and that the lowering of the compulsory age to six years on a Territory-wide basis was under consideration.

143. The accelerated programme for elementary education initiated in the fiscal year 1963 called for government-constructed schools, United States school teachers, qualified Micronesian teachers and ample

l'adoption d'une nouvelle politique de l'enseignement prévoyant un système d'enseignement public gratuit et universel allant des classes primaires aux classes supérieures du second degré et l'organisation de cours de formation professionnelle complémentaires théoriques et pratiques à l'intention des élèves capables de poursuivre les études de cet ordre. De l'avis du Conseil, la décision prise par l'Administration de refondre ainsi le système de l'enseignement aurait une influence profonde et durable sur le développement futur du Territoire. Le Conseil félicite l'Administration pour son programme hardi en matière d'enseignement.

140. Estimant, comme la Mission de visite, qu'à mesure que s'élèverait le niveau de l'enseignement de nouveaux besoins surgiraient, le Conseil a recommandé: a) de ramener à 6 ans l'âge de la scolarisation obligatoire; b) de redoubler d'effort dans les domaines de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et technique; c) d'augmenter le nombre et la durée des bourses d'enseignement supérieur; d) de reconsidérer la question de la création d'un établissement d'enseignement supérieur (*junior college*) en Micronésie; e) de préparer des manuels scolaires plus spécialement destinés aux Micronésiens et d'étudier d'autres méthodes propres à promouvoir activement l'unité de la Micronésie; f) de tirer parti des moyens d'étude et de formation professionnelle offerts aux Micronésiens au titre du programme de bourses de l'ONU. Le représentant spécial a fait observer que les prochaines mesures prévues différaient peu de celles dont la Mission de visite de 1964 avait recommandé l'examen.

Enseignement primaire et secondaire

141. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a indiqué qu'étant donné que plus de la moitié des 88 215 habitants du Territoire avaient moins de 20 ans, on avait surtout mis l'accent, dans le programme de développement accéléré, sur la modernisation de l'enseignement primaire et secondaire, afin de donner à la jeunesse du Territoire une instruction répondant aux besoins du monde actuel. L'effectif scolaire total est passé de 20 813 élèves en juin 1963 à 23 795 élèves en juin 1964. Sur ce nombre, 20 123 élèves (17 679 en 1963) fréquentaient les écoles primaires (15 844 les 173 écoles publiques et 4 279 les écoles des missions). Sur les quelque 18 000 enfants âgés de 7 à 14 ans que comptait le Territoire, 17 327 étaient scolarisés; ceux qui ne l'étaient pas habitaient des îles isolées appartenant aux districts de Truk, de Yap et des îles Marshall.

142. L'enseignement primaire est gratuit dans toutes les écoles publiques, il est obligatoire pour tous les enfants de 7 à 13 ans ou jusqu'à l'obtention de leur certificat d'études primaires. D'après le dernier rapport de l'Autorité administrante, l'âge d'entrée à l'école avait été fixé à 6 ans dans le district des îles Mariannes, pratique qu'on envisageait de généraliser dans tout le Territoire.

143. Le programme accéléré de développement de l'enseignement primaire entrepris pendant l'exercice financier 1963 prévoyait que l'on disposerait d'écoles construites par l'Administration, de maîtres venant des

books, supplies and equipment for classrooms. The goal of the elementary school construction programme was to build 522 new classrooms and 255 houses for United States teachers by the end of 1965 and to have new classrooms for every public elementary school in the Territory. During the year under review, 234 new classrooms and 104 teachers' houses were constructed, and in the following year another 175 new classrooms and 105 teachers' houses were to be built. Some 275 United States teachers were being hired to teach in elementary schools. As at 1 July 1964, the payment of elementary school teachers' salaries became the responsibility of the Administration.

144. During the reporting year the expansion of consolidated junior and senior high schools moved forward towards the goal of providing each district with a full junior-senior high school having twelve grades, by 1965. The Pacific Islands Central School, which had made a substantial contribution to Micronesian unity, would be the Ponape District High School by 1965. Four senior high schools (one in Truk, one in Saipan and two in Ponape) were conducted by the missions in the Trust Territory. On the outlying islands of Kusaie and Ulithi new public high schools came into being during the year under review when a tenth grade was added to the former junior high schools there. The consolidation of junior and senior high schools required additional classrooms, dormitories and other facilities; these facilities were under construction in all districts and, in some cases, were completed during the course of the year.

145. The total enrolment of junior and senior high schools increased from 3,134 in June 1963 to 3,672 in June 1964. Of the latter, 823 were senior high school students (660 in public senior high schools, 163 in private institutions) and 2,849 were junior high school students (1,686 in public and 1,163 in private junior high schools). No fees are charged in public junior and senior high schools, which are mainly boarding schools, and students are given free board. A large number of Micronesian students attended high schools in Guam and Hawaii.

Higher education

146. There are no institutions of higher education beyond high school level within the Territory, but an extensive programme of higher education through scholarships for study outside the Territory is supported by the Administration.

147. The Administering Authority reported that Micronesian students attending colleges had increased from 161 in June 1963 to 195 in June 1964. More than half the college students were enrolled at the College of Guam, forty-seven were attending colleges

Etats-Unis, de maîtres micronésiens qualifiés et d'une quantité suffisante de manuels, de fournitures et d'équipement. L'objectif du programme de construction scolaire concernant les écoles primaires était de construire 522 salles de classes nouvelles et 255 logements destinés à des maîtres américains avant la fin de 1965 et d'aménager de nouvelles salles dans chaque école primaire publique du Territoire. Pendant l'année considérée, 234 salles de classes et 104 logements de maîtres avaient été construits et l'on comptait construire 175 salles et 105 logements supplémentaires au cours de l'année suivante. On procédait au recrutement d'environ 275 instituteurs américains. Le 1^{er} juillet 1964, l'Administration a pris en charge les traitements des instituteurs.

144. Pendant l'année considérée, la mise en œuvre du programme de création d'établissements complets du second degré (premier et deuxième cycles), de manière qu'avant 1965 chaque district ait un établissement complet du second degré comportant douze années de scolarisation, s'était poursuivie. L'Ecole centrale des Iles du Pacifique (Pacific Islands Central School), qui avait beaucoup contribué à l'unité micronésienne, devait devenir en 1965 l'Ecole secondaire du district de Ponapé. Quatre établissements secondaires du deuxième cycle (un à Truk, un à Saipan et deux à Ponapé) étaient dirigés par des missions religieuses. Dans les îles périphériques de Kusaie et d'Ulithi, les anciens établissements secondaires du premier cycle ont été transformés en établissements secondaires du deuxième cycle durant l'année considérée par l'adjonction au programme d'une dixième année d'études. La réunion des deux cycles d'études secondaires exige un nombre plus élevé de salles de classe, de dortoirs et d'autres installations; des travaux à cette fin étaient en cours dans tous les districts et certains avaient été achevés pendant l'année considérée.

145. L'effectif total des établissements secondaires du premier et du deuxième cycles est passé de 3 134 élèves en juin 1963 à 3 672 élèves en juin 1964. Sur ce dernier nombre, 823 fréquentaient des établissements du deuxième cycle (660 des établissements publics et 163 des établissements privés) et 2 849 des établissements du premier cycle (1 686 des établissements publics et 1 163 des établissements privés). L'enseignement était gratuit dans les écoles secondaires publiques du premier et du deuxième cycles qui étaient généralement des internats où les étudiants étaient également logés et nourris gratuitement. Un grand nombre d'étudiants micronésiens fréquentaient des écoles secondaires à Guam et à Hawaii.

Enseignement supérieur

146. Il n'existe pas d'établissements d'enseignement supérieur dans le Territoire, mais l'Administration prête son concours à un vaste programme de bourses d'études supérieures hors du Territoire.

147. L'Autorité administrante a signalé que le nombre d'étudiants micronésiens faisant des études supérieures hors du Territoire était passé de 661 en juin 1963 à 195 en juin 1964. Plus de la moitié étaient inscrits au Collège de Guam, tandis que 47 étudiaient

in Hawaii, thirty-six in the mainland United States, thirty-one in the Philippines, seventeen in Fiji, three in Western Samoa, one in Nouméa (New Caledonia) and two in Canada. Eighty-six of the 195 college students were on full scholarships from the Administration. Four leading citizens of the Trust Territory had been abroad during the year on United Nations fellowships.

148. The number of Administration scholarships had doubled during the year under review and an appreciable increase was expected for the coming year. Sixty college scholarships in general fields, twelve in specific degree fields, and twelve grants in pre-medical and para-medical fields had been awarded for the coming year. During the year under review, twenty-five Micronesian students received special grants and six Micronesian students received full-degree scholarships from the East-West Center; a similar number of grants from the Center was expected for the coming year.

Teacher training and adult education

149. The 1964 Visiting Mission reported to the thirty-first session of the Council that in-service training programmes and a teacher-training institute were in operation or had been organized with a view to raising the educational qualifications and professional competence of Micronesian teachers so that the need for United States teachers would be removed as soon as possible; and that the recruitment of a large number of United States teachers had helped to advance the programme of using English as the medium of instruction and to raise the standard of teaching throughout the Territory.

150. The Micronesia Teacher Education Center in Ponape, operating on a contract arrangement with the University of Hawaii, combines high school work with specialized teacher-training, and is especially oriented toward upgrading teachers who have not had a full high school education. During the year under review, the Teacher Education Center graduated its first class of twenty-five teachers and plans were being made to double its enrolment as well as its staff. In September 1964 a fully qualified Micronesian staff member joined the present University of Hawaii faculty members of the Center.

151. In the report under review, the Administering Authority stated that adult education was being increasingly emphasized in the Territory's educational programme. An adult education supervisor had been added to the Headquarters staff, and it was anticipated that by the 1965-1966 school year each district would have an adult education supervisor. In addition to having responsibility for the over-all adult education programme, these supervisors would be in charge of educational broadcasting and in this capacity would work closely with the district radio station managers and programmes. At its thirty-second session, the special representative informed the Council that the sixth and final district broadcasting station in Yap was to go on the air in June 1965, thus completing the

dans différents collèges universitaires d'Hawaii, 31 aux Philippines, 36 aux Etats-Unis, 17 aux îles Fidji, 3 au Samoa-Occidental, 1 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et 2 au Canada. Sur ces 195 étudiants, 86 étaient titulaires de bourses complètes de l'Administration. Quatre citoyens éminents du Territoire sous tutelle sont allés à l'étranger durant l'année considérée en tant que boursiers des Nations Unies.

148. L'Administration avait doublé le nombre de ses bourses pendant l'année considérée et on pensait qu'elle l'augmenterait encore sensiblement l'année suivante. Soixante bourses d'études supérieures générales, 12 bourses d'études spécialisées en vue de diplômes et 12 allocations d'études pré médicales ou paramédicales avaient été accordées pour l'année suivante. Pour l'année considérée, 25 étudiants micronésiens avaient reçu des allocations spéciales et six autres des bourses complètes de l'East-West Center; on prévoyait que le Centre en accorderait un nombre égal pour l'année à venir.

Formation pédagogique et éducation des adultes

149. La Mission de visite de 1964 a fait savoir au Conseil, à sa trente et unième session, que des programmes de formation en cours d'emploi et un centre de formation pédagogique fonctionnent ou sont en cours d'organisation en vue de rehausser les aptitudes pédagogiques et la compétence professionnelle des instituteurs micronésiens, de manière à pouvoir faire cesser le plus tôt possible la nécessité de faire venir du personnel enseignant américain; par ailleurs, le recrutement d'un grand nombre d'instituteurs américains avaient contribué à faire de l'anglais la langue de l'enseignement et à relever la qualité de l'enseignement dans tout le Territoire.

150. Le Centre de formation pédagogique micronésien à Ponapé, qui fonctionne en vertu d'arrangements contractuels conclus avec l'Université d'Hawaii, dispense à la fois un enseignement secondaire et une formation pédagogique spécialisée et vise spécialement à relever le niveau des maîtres qui n'ont pas fait d'études secondaires complètes. Pendant l'année considérée, la première promotion de 25 maîtres est sortie du Centre d'enseignement pédagogique, et l'on établissait des plans visant à doubler les effectifs et le personnel du Centre. En septembre 1964, un Micronésien pleinement qualifié est venu s'ajouter aux professeurs de la Faculté d'Hawaii actuellement affectés au Centre.

151. Dans son dernier rapport, l'Autorité administrante a déclaré que le programme d'enseignement du Territoire accorde une importance de plus en plus grande à l'instruction des adultes. Un directeur de l'éducation des adultes avait été affecté au siège central de l'Administration, et on prévoyait qu'avant l'année scolaire 1965-1966 il y aurait un fonctionnaire spécialement chargé de ce domaine dans chaque district. Non seulement ce fonctionnaire serait responsable de tous les aspects du programme d'éducation des adultes, mais encore il serait chargé des émissions radioécolaires et, à ce titre, coopérerait étroitement avec la direction des stations de radio de district et les personnes établissant les programmes d'émissions. Le représentant spécial a informé le Conseil à sa trente-deuxième session que la

Administration's goal for physical plant construction ; that an increasing number of Micronesians were being trained for radio and information services ; and that three men who had received advanced managerial and operations training at the Voice of America facilities in Washington, D.C., in 1964 had since assumed positions as station managers in three districts.

152. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council commends the Administering Authority for the progress made in implementing the new educational policy providing a universal, free public school system from the elementary stage through high school, with advanced training in the trades and professions for those who can profit from further schooling.

As the Territory has taken a major political step toward self-government by the establishment of the Congress of Micronesia, the need for highly educated Micronesians for the future development of their country becomes more urgent. The Council, recalling the 1964 Visiting Mission's report on the general desire in Micronesia for a Territorial junior college, and noting the steady increase in both secondary school enrolment and in the numbers of Micronesian students attending institutions of higher learning abroad, reiterates its previous recommendation that renewed consideration be given to the establishment of a junior college of Micronesia. While recognizing that the College of Guam and the East-West Center in Hawaii provide fairly accessible institutions of higher education for Micronesian students, and while appreciating that a population of 88,000 would not usually require the establishment of a separate junior college, the Council feels that such an institution would help to accelerate the programme for preparing Micronesians to take up senior positions as well as providing a further means of fostering national unity and consciousness in Micronesia.

Dissemination of information on the United Nations

153. The report of the 1964 Visiting Mission commended the Administration for its good work in disseminating general information about the United Nations. It noted that the flag of the United Nations flew prominently from public buildings in all districts and that United Nations Day was an official holiday and a major celebration in the Trust Territory. In its report under review, the Administering Authority stated that units on the aims and work of the United Nations and the Trusteeship System were part of all curricula, and that United Nations information material was distributed

sixième et dernière station de radiodiffusion, dans le district de Yap, devait commencer à fonctionner en juin 1965, marquant ainsi la réalisation du programme que l'Administration s'était fixé en matière de construction d'installations ; un nombre croissant de Micronésiens recevait une formation pour travailler dans les services de radiodiffusion et d'informations ; d'autre part, trois personnes ayant reçu en 1964 une formation supérieure en matière de direction et de gestion dans les services de la Voix de l'Amérique à Washington (D.C.) occupaient maintenant des postes de directeurs de stations dans trois districts.

152. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil félicite l'Autorité administrante des progrès réalisés dans l'application de l'institution récente de l'enseignement public gratuit et universel aux premier et deuxième degrés et de l'organisation de cours théoriques et techniques de formation professionnelle complémentaires à l'intention des élèves capables de poursuivre leurs études.

Etant donné que le Territoire a, dans le domaine politique, fait un pas considérable vers l'autonomie en créant le Congrès de la Micronésie, la nécessité de fournir un enseignement supérieur aux Micronésiens en vue du développement futur de leur pays devient plus urgente. Le Conseil, rappelant que, dans son rapport de 1964, la Mission de visite faisait état du désir général des Micronésiens d'avoir un établissement d'enseignement supérieur (Territorial Junior College) et notant l'augmentation régulière de l'effectif des écoles secondaires et du nombre d'étudiants micronésiens fréquentant des institutions d'études supérieures à l'étranger, réitère sa recommandation antérieure visant à ce que l'on envisage de nouveau la création d'un établissement d'enseignement supérieur en Micronésie. Le Conseil reconnaît que l'établissement d'enseignement supérieur de Guam et le East-West Center d'Hawaii constituent des institutions d'enseignement supérieur assez accessibles aux étudiants micronésiens, et se rend compte qu'en règle générale il n'est pas nécessaire de créer un établissement d'enseignement supérieur distinct pour une population de 88 000 habitants, mais il estime que cette institution contribuerait à accélérer le programme visant à préparer les Micronésiens à occuper des postes importants ainsi qu'à fournir un autre moyen pour encourager l'unité et la conscience nationale en Micronésie.

Diffusion de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies

153. Dans son rapport, la Mission de visite de 1964 a félicité l'Administration d'avoir bien organisé la diffusion de renseignements généraux concernant l'Organisation des Nations Unies. Elle a observé que le drapeau de l'Organisation flottait au vu de tous sur les bâtiments publics de tous les districts. La Journée des Nations Unies est une fête officielle célébrée avec faste dans le Territoire sous tutelle. Dans le rapport considéré, l'Autorité administrante a déclaré que des cours sur les objectifs et les activités de l'ONU et du régime de tutelle faisaient partie de tous les programmes d'études et que

to all districts and was a recognized part of the social studies programme.

OBSERVATIONS OF MEMBERS OF THE TRUSTEESHIP
COUNCIL REPRESENTING THEIR INDIVIDUAL OPINIONS
ONLY

General

154. The representative of the United Kingdom stated that it was perhaps in the educational field that the greatest responsibility of all devolved upon the Administering Authority. He stressed the importance of education, which was necessary for understanding the purposes of elected, consultative and legislative bodies and for taking part in the procedures of democracy as well as for full participation in government, administration, industry and commerce. It was noteworthy that the Territory enjoyed compulsory and free education for all, and that the lowering of the compulsory age to six years, as recommended by the thirty-first session of the Council, was under consideration. The report of the Administering Authority and the statement of the special representative showed increases in the number of schools and teachers and in enrolment, and described steps being taken to expand adult education. His delegation felt that considerable progress had been made in the important field of education, and that the recommendations of the Council had been heeded.

155. The representative of New Zealand said that noteworthy steps had been taken in the past year in social and educational matters. For instance, the large number of new elementary classrooms put into use during the year and the great increase in high school enrolments testified to the sincere efforts of the Administering Authority to make up for lost time.

156. The representative of the Soviet Union stated that practically no instruction in the native languages was given in the schools and that English was the official language for all administrative organs of government and for the Congress of Micronesia.

157. The representative of China stated that the new policy in education, as wisely introduced and vigorously pursued by the Administering Authority, had actually changed the entire outlook of the people of Micronesia, and that this new development was welcomed by every Micronesian, old and young. The prestige of, and trust in, the Administration in Micronesia had risen high after the new educational policy was put into effect. His delegation believed that increased attention should be given to adult education and vocational and technical education. The new educational policy would no doubt take on a new, significant meaning if a junior college could be established in Micronesia.

la documentation de l'ONU distribuée dans tous les districts était une partie intégrante du programme d'études sociales.

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE
NE REPRÉSENTANT QUE LEURS PROPRES OPINIONS

Généralités

154. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que c'était peut-être dans le domaine de l'enseignement que l'Autorité administrante assumait la plus grande responsabilité. Il a souligné l'importance de l'éducation, qui est indispensable pour comprendre les fonctions des organes consultatifs et législatifs élus et pour prendre part aux procédures de la démocratie ainsi que pour participer pleinement aux activités relevant du domaine du gouvernement, de l'administration, de l'industrie et du commerce. Il convenait de noter que l'enseignement était gratuit et obligatoire pour tous et que l'on songeait à abaisser à six ans l'âge scolaire obligatoire, conformément à la recommandation faite par le Conseil de tutelle à sa trente et unième session. Le rapport de l'Autorité administrante et la déclaration du représentant spécial indiquaient que le nombre d'écoles, de maîtres et d'élèves s'était accru et exposaient les mesures prises pour développer l'enseignement des adultes. La délégation du Royaume-Uni était convaincue que des progrès considérables avaient été accomplis dans le domaine de l'enseignement et que les recommandations du Conseil avaient été appliquées.

155. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré que des mesures importantes avaient été prises au cours de l'année écoulée dans le domaine social et dans celui de l'enseignement. C'est ainsi que le grand nombre de nouvelles salles de classes dans les écoles élémentaires mises en service pendant l'année et l'accroissement notable des effectifs de l'enseignement secondaire témoignaient des efforts sincères que déployait l'Autorité administrante pour rattraper le temps perdu.

156. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que l'enseignement dans les langues du pays était pour ainsi dire inexistant alors que l'anglais était la langue officielle de tous les organes administratifs et du Congrès de la Micronésie.

157. Le représentant de la Chine a déclaré que la nouvelle politique en matière d'enseignement, judicieusement conçue et vigoureusement poursuivie par l'Autorité administrante, avait radicalement changé la façon de voir de la population micronésienne et avait été accueillie avec satisfaction par tous les Micronésiens, jeunes et vieux. Elle avait eu pour effet d'accroître le prestige de l'Autorité administrante en Micronésie ainsi que la confiance placée en elle. De l'avis de la délégation chinoise, il fallait se préoccuper encore davantage de l'enseignement des adultes et de la formation professionnelle et technique et la nouvelle politique d'enseignement prendrait certainement un sens nouveau et important si l'on créait en Micronésie un collège universitaire du premier degré.

158. The special representative of the Administering Authority stated that the comments of the representative of UNESCO on the Administration's new educational policy (1251st meeting) would be closely reviewed by members of the Territory's staff. In reply to the concern expressed by the representative of the Soviet Union that English was being stressed in the schools and was the official language of the Congress of Micronesia, the special representative noted that this was at the request of the people of Micronesia themselves, and that the Trusteeship Council had on previous occasions recorded satisfaction over the adoption of English as the medium of instruction at the elementary school level.

Higher education

159. The representative of the United Kingdom was particularly gratified to note the increase in the number of students enjoying higher education outside the Territory during the year under review. He believed that the Administration and the Congress of Micronesia would give due attention to the question already raised in the Council about establishing institutions of higher education in the Territory.

160. The representative of China recalled the 1964 Visiting Mission's suggestion for the establishment of a junior college in Micronesia. In his view, such an institution of higher education would enable all talented young people from all over Micronesia to gather together and become a powerful uniting force in deepening the national consciousness in Micronesia. The matter should therefore be examined by weighing factors wider than purely financial ones and putting the interests of Micronesia first. He felt that the Congress of Micronesia should examine this question in all seriousness.

161. The representative of Australia stated that the lack of a junior college in the Trust Territory did not seem to him to be retarding the educational development of the people at the present time or in the immediate future. Institutions of higher education in Hawaii and Guam were open to Micronesian students. He was inclined to think that in the present circumstances concentration on a policy of primary and secondary education along the present lines of development would be preferred.

162. The special representative of the Administering Authority said that the comments made regarding the establishment of a junior college in the Territory would be given further consideration. The Administration was of the opinion that at the present stage of educational development, first consideration must be given to the primary and secondary school programmes and that further efforts must be made in the area of vocational training. He was certain that the members of the Council would appreciate the very substantial difficulties which must be overcome to establish even a junior college capable of receiving accreditation.

158. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré que les commentaires faits par le représentant de l'UNESCO (1251^e séance) au sujet de la nouvelle politique de l'Administration dans le domaine de l'enseignement seraient étudiés de très près par ses services. Répondant au représentant de l'Union soviétique, qui s'était inquiété de l'importance donnée à l'anglais dans les écoles et du fait que l'anglais était la langue officielle du Congrès de la Micronésie, le représentant spécial a tenu à souligner que cette déclaration avait été faite à la demande des Micronésiens eux-mêmes et que le Conseil de tutelle s'était à diverses reprises déclaré satisfait de voir l'anglais adopté comme moyen d'enseignement dans les écoles primaires.

Enseignement supérieur

159. Le représentant du Royaume-Uni a noté avec une satisfaction particulière que le nombre de Micronésiens faisant des études supérieures en dehors du Territoire avait augmenté pendant l'année considérée. Il a exprimé sa conviction que l'Administration et le Congrès de la Micronésie ne manqueraient pas d'accorder l'attention qu'elle méritait à la question de la création d'établissements d'enseignement supérieur dans le Territoire même, question qui avait déjà été soulevée au Conseil.

160. Le représentant de la Chine a rappelé que la Mission de visite de 1964 avait recommandé la création en Micronésie d'un collège universitaire du premier degré. A son avis, un établissement d'enseignement supérieur de ce type permettrait de grouper la jeune élite de l'ensemble de la Micronésie, qui deviendrait un puissant facteur d'unification et d'approfondissement de la conscience nationale micronésienne. Les intérêts du Territoire devraient donc prendre le pas sur des considérations purement financières lors de l'examen de cette question que le Congrès de la Micronésie devait désormais étudier avec une attention toute particulière.

161. De l'avis du représentant de l'Australie, l'absence d'un collège universitaire du premier degré n'était pas de nature à entraver le développement de l'enseignement ni pour le présent ni dans l'avenir immédiat. Les étudiants micronésiens disposaient déjà, en effet, d'établissements d'enseignement supérieur à Hawaii et à Guam. Le représentant de l'Australie inclinait à penser que, dans ces conditions, il serait préférable de faire porter l'essentiel des efforts sur l'enseignement primaire et secondaire.

162. Le représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré que l'Administration examinerait plus avant les observations qui avaient été faites touchant la création d'un collège universitaire du premier degré dans le Territoire. Toutefois, l'Administration estimait qu'en l'état actuel des choses, il convenait de donner la priorité aux écoles primaires et secondaires et d'intensifier les efforts dans le domaine de la formation professionnelle. Le représentant spécial était convaincu que les membres du Conseil se rendaient compte des difficultés considérables qu'il faudrait surmonter pour établir ne serait-ce qu'un seul collège universitaire susceptible d'être reconnu officiellement.

F. ESTABLISHMENT OF INTERMEDIATE TARGET DATES AND FINAL TIME-LIMIT FOR THE ATTAINMENT OF SELF-GOVERNMENT OR INDEPENDENCE

OUTLINE OF CONDITIONS AND RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE TRUSTEESHIP COUNCIL

163. In its report to the thirty-first session of the Council, the 1964 Visiting Mission concluded that the future of the Trust Territory remained an open question. Among the local inhabitants, no fully matured opinions on the future of the Territory had emerged. Nor had any definite date for self-determination been set by the Administering Authority. The Administering Authority had no intention of prejudicing the Micronesian choice; it had no specific solution to the question of the future and did not itself contemplate integration. It intended to keep open the broadest possible range of options—from independence to all other possibilities—for the people of Micronesia.

164. The Council, at its thirty-first session, noted with satisfaction that the policies of the Administering Authority rested on a firm commitment to the unity and territorial integrity of Micronesia. Taking into consideration the Visiting Mission's conclusion that there were no fully matured opinions of Micronesians concerning the future of the Territory, and the fact that the setting up of the Territorial legislature was in the final stages of preparation, the Council expressed the hope that the Congress of Micronesia would direct its attention to all the possibilities which lay open for the future status of the Territory. The Council, noting the statement made to the Mission by the Administering Authority that the range of options for the future would start with independence and cover all other possibilities, endorsed the view of the Mission that a heavy responsibility rested with the Administering Authority to keep the people of Micronesia aware of the full extent of these options and to ensure that these options remained open. Thus, the Council urged the Administering Authority to continue to implement, in the light of the Charter of the United Nations, the Trusteeship Agreement and General Assembly resolutions 1514 (XV) and 1541 (XV), and in consultation with the Congress of Micronesia, realistic plans and programmes reflecting a proper sense of urgency for the rapid and planned advance of the Territory in all aspects of its political life.

165. The United States representative on the Council stated that his Government, in agreement with Article 76 of the Charter, continued to pursue the goals of political, economic, social and educational advancement of the inhabitants of the Territory and their progressive development towards self-government or independence. He emphasized that the people of Micronesia would have the opportunity to exercise a free, informed, and meaningful choice as to the type of government they wished for themselves and as to the nature of their future political associations.

F. FIXATION D'UN DÉLAI DÉFINITIF ET D'ÉTAPES INTERMÉDIAIRES POUR L'ACCESSION À L'AUTONOMIE OU À L'INDÉPENDANCE

APERÇU DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

163. Dans son rapport à la trente et unième session du Conseil, la Mission de visite de 1964 a déclaré en conclusion que la question de l'avenir du Territoire sous tutelle était toujours en suspens. Les habitants de la Micronésie n'avaient pas encore d'opinion mûrement réfléchie sur l'avenir du Territoire. L'Autorité administrante n'avait pas non plus fixé de date précise pour l'autodétermination. Elle n'avait aucune intention de préjuger le choix des Micronésiens; elle n'avait pas de solution particulière à proposer pour la question de l'avenir et n'envisageait pas l'intégration. Elle entendait laisser au peuple micronésien le choix entre le plus grand nombre possible d'options—depuis l'indépendance jusqu'à toutes les autres possibilités qui pouvaient s'offrir.

164. A sa trente et unième session, le Conseil a noté avec satisfaction que la politique de l'Autorité administrante était fondée sur l'engagement qu'elle avait pris de maintenir l'unité et l'intégrité territoriale de la Micronésie. Notant la conclusion de la Mission de visite, selon laquelle les habitants de la Micronésie n'avaient pas encore d'opinion mûrement réfléchie sur l'avenir du Territoire et le fait que la création d'un organe législatif est au stade final de préparation, le Conseil a exprimé l'espoir que le Congrès de la Micronésie accorderait son attention à toutes les possibilités qui s'offraient en ce qui concerne le statut futur du Territoire. Notant que l'Autorité administrante avait déclaré à la Mission de visite que les diverses solutions entre lesquelles il serait possible de choisir commenceraient par l'indépendance et comprendraient toutes les autres possibilités, le Conseil a fait sienne l'opinion de la Mission de visite selon laquelle une lourde responsabilité incombait à l'Autorité administrante, à savoir celle de tenir la population de la Micronésie avertie de toutes les possibilités qui s'offraient à elle et de faire en sorte que toutes ces possibilités restent ouvertes. Ainsi, le Conseil a demandé instamment à l'Autorité administrante de poursuivre, compte tenu de la Charte des Nations Unies, de l'Accord de tutelle et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, et en consultation avec le Congrès de la Micronésie, la mise en œuvre de plans et de programmes réalistes inspirés par la nécessité d'assurer d'urgence le progrès rapide et méthodique du Territoire dans tous les aspects de sa vie politique.

165. Le représentant des Etats-Unis au Conseil a déclaré que son gouvernement, en accord avec l'Article 76 de la Charte, continuait à favoriser le progrès politique, économique et social des autochtones et l'évolution progressive du Territoire vers l'autonomie ou l'indépendance. Il a souligné que les populations de la Micronésie auraient la possibilité de déterminer librement et en pleine connaissance de cause le type de gouvernement qu'elles souhaitaient se donner ainsi que la nature de leurs futures associations politiques.

166. At its thirty-second session, the Council adopted the following conclusions and recommendations :

The Council reaffirms the inalienable right of the people of the Trust Territory of the Pacific Islands to self-determination (which includes the right to independence) in accordance with the Charter of the United Nations and with the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples (resolution 1514 (XV)).

The Council reaffirms its expression of hope that the newly established Congress will direct its attention to the future status of the Territory. The Council also reaffirms its conviction that a heavy responsibility rests with the Administering Authority to keep the people of Micronesia aware of the full extent of the options open to them, including forms of self-government, and full independence, and to ensure that these options remain open.

It urges the Administering Authority, in consultation with the Congress of Micronesia and in the light of the United Nations Charter, the Trusteeship Agreement and General Assembly resolutions 1514 (XV) and 1541 (XV), to draw up realistic plans and programmes reflecting a proper sense of urgency for the rapid and planned advance of the Territory in all aspects of its political life.

OBSERVATIONS OF MEMBERS OF THE TRUSTEESHIP
COUNCIL REPRESENTING THEIR INDIVIDUAL OPINIONS
ONLY

167. The representative of the Soviet Union maintained that at the present time the Trusteeship System served only to assist the colonial Powers in implementing their policies. Neither the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples nor the relevant resolutions of the General Assembly and the Special Committee on the Situation with regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples had led to any loosening of the colonialist fetters on the Territory. The attainment of self-government and independence by the peoples of the Trust Territories had continued to be the constant concern of the General Assembly, as evidenced by resolutions 558 (VI), 752 (VIII), 858 (IX), 946 (X), 1064 (XI), 1207 (XII), 1274 (XIII) and 1413 (XIV), in which it called upon the Administering Authorities to take effective measures to that end and to indicate the length of time they considered necessary to reach that objective. However, the United States delegation had never informed the Council within what period the people of Micronesia would attain political independence, and had never reported on the application of resolution 1514 (XV). The representative of the Soviet Union said that that resolution must immediately be implemented and that the date for the independence of the Territory should be set.

168. The representative of the Administering Authority stated that his delegation supported Article 76 b

166. A sa trente-deuxième session, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations suivantes :

Le Conseil réaffirme le droit inaliénable de la population du Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique à l'autodétermination (ce qui comprend le droit à l'indépendance), conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

Le Conseil exprime de nouveau l'espoir que le Congrès de la Micronésie récemment créé accordera son attention au statut futur du Territoire. Le Conseil réaffirme également sa conviction qu'une lourde responsabilité incombe à l'Autorité administrante, à savoir celle de tenir la population de la Micronésie avertie de toutes les possibilités qui s'offrent à elle, y compris des formes d'autonomie et d'indépendance complète, et de faire en sorte que toutes ces possibilités restent ouvertes.

Il demande instamment à l'Autorité administrante, en consultation avec le Congrès de la Micronésie et compte tenu de la Charte des Nations Unies, de l'Accord de tutelle et des résolutions 1154 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, de mettre en œuvre des plans et des programmes réalistes inspirés par la nécessité d'assurer d'urgence le progrès rapide et méthodique du Territoire dans tous les aspects de sa vie politique.

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE
NE REPRÉSENTANT QUE LEURS PROPRES OPINIONS

167. Le représentant de l'Union soviétique a soutenu que dans les conditions actuelles le régime de tutelle ne servait qu'à aider les puissances coloniales à poursuivre leur politique. Malgré la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les résolutions de l'Assemblée générale et les décisions du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration, le joug colonial continuait à peser sur le Territoire. L'accession des peuples des territoires sous tutelle à l'autonomie et à l'indépendance n'avait cessé de préoccuper l'Assemblée générale, comme le montraient notamment ses résolutions 558 (VI), 752 (VIII), 858 (IX), 946 (X), 1064 (XI), 1207 (XII), 1274 (XIII) et 1413 (XIV), où elle invitait les autorités administrantes à prendre des mesures efficaces à cet effet et à indiquer les délais jugés nécessaires pour y parvenir. Cependant, la délégation des États-Unis n'avait jamais précisé au Conseil dans quels délais la population de la Micronésie accéderait à l'indépendance politique et n'avait jamais fait état de la mise en œuvre de la résolution 1514 (XV). Le représentant de l'Union soviétique a déclaré qu'il fallait donner suite immédiatement à cette résolution et fixer une date pour l'indépendance du Territoire.

168. Le représentant de l'Autorité administrante a déclaré que sa délégation appuyait l'alinéa b de l'Ar-

of the United Nations Charter, under which the United States was bound to promote the Territory's development towards self-government or independence in accordance with the freely expressed wishes of its people; and that the United States considered applicable the essential elements of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples. With the establishment of the Congress of Micronesia, the 1965 target for a functioning legislature had been reached, and a major step had been taken towards self-government or independence. He declared that his Government would continue its efforts to do an even better job of administering the Territory and assisting its people to attain a better life and the kind of future they sought for themselves.

ANNEX

Statement made by the Secretary-General at the 1245th meeting of the Trusteeship Council, on 28 May 1965

Mr. President,

Although this is the first occasion that I have been able to attend the opening of a session of the Trusteeship Council, this main organ of the United Nations is not new to me. As the representative of Burma, I participated in its work for a number of years, and since then I have continued to follow its activities with the greatest of interest.

For this reason it is a source of special pleasure for me to say a few words at the opening of the thirty-second session of this Council.

This Council may legitimately have a sense of satisfaction, and indeed pride, in what it has achieved. In 1947, when the Council was first constituted, it was responsible for ten Trust Territories, which later became eleven when Somaliland was placed under the Trusteeship System. By 1962 eight of those Trust Territories had achieved the objectives laid down in the Charter, and seven of them, upon the attainment of independence, joined the family of the United Nations. The independence movement in the post-war era may be attributed to many factors, but it is an incontrovertible fact that the Trusteeship System, by providing the means for closer contact with the peoples of the Trust Territories through oral petitions and regular visiting missions, has made an invaluable contribution to the peaceful process of decolonization.

Today, you are meeting to consider conditions in the remaining three Trust Territories, which are situated in the Pacific area. In all of these Territories, there have been developments of interest to the Council during the past year. In the Trust Territory of the Pacific Islands, the inauguration of the Congress of Micronesia marks the establishment for the first time of a Territory-wide legislature. In New Guinea the new House of Assembly has met for the first time and important surveys have been carried out in the fields of economic development and higher education.

Developments in New Guinea and Nauru have, of course, been carefully studied by the Visiting Mission which has just returned. The Visiting Mission's reports, which you will be considering at this session and which contain an account of these developments and the Mission's comments on them, will, I am sure, be of great assistance to the Council in formulating its conclusions and recommendations on these two Territories.

ticle 76 de la Charte des Nations Unies, en vertu duquel les Etats-Unis étaient tenus de favoriser l'évolution progressive du Territoire vers la capacité à s'administrer lui-même ou l'indépendance, compte tenu des aspirations librement exprimées de sa population, et que les Etats-Unis considéraient que les dispositions essentielles de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux étaient applicables à ce Territoire. La création du Congrès de la Micronésie correspondait à la date de 1965 qui avait été fixée pour l'établissement d'un organe législatif et constituait un pas important vers l'autonomie ou l'indépendance. Le Gouvernement des Etats-Unis poursuivait ses efforts en vue d'améliorer encore davantage l'administration du Territoire et d'aider la population à élever son niveau de vie et à réaliser l'avenir de son choix.

ANNEXE

Allocution faite par le Secrétaire général à la 1245^e séance du Conseil de tutelle, le 28 mai 1965

Monsieur le Président,

Bien que ce soit la première fois qu'il me soit donné d'assister à l'ouverture d'une session du Conseil de tutelle, cet organe — l'un des organes principaux — des Nations Unies, n'est pas pour moi quelque chose de nouveau. En qualité de représentant de la Birmanie, j'ai participé à ses travaux pendant plusieurs années et, depuis, j'ai continué à en suivre les activités avec le plus grand intérêt.

C'est donc pour moi un plaisir tout particulier que de dire quelques mots à l'ouverture de la trente-deuxième session du Conseil.

Le Conseil peut à juste titre tirer satisfaction, et même de la fierté, de ses réalisations. Au moment de sa création, en 1947, il avait la responsabilité de dix territoires sous tutelle, qui sont devenus onze lorsque la Somalie a été placée sous le régime de la tutelle. En 1962, huit de ces territoires sous tutelle avaient atteint les objectifs fixés dans la Charte et sept d'entre eux sont devenus Membres de l'ONU après leur accession à l'indépendance. Le mouvement d'indépendance qui a marqué l'après-guerre peut être attribué à de nombreux facteurs, mais il n'est pas douteux que le régime de tutelle, en permettant des contacts plus étroits avec les populations des territoires sous tutelle au moyen de pétitions orales et de missions de visite périodiques, a joué un rôle inestimable dans le processus pacifique de décolonisation.

Vous vous réunissez aujourd'hui pour examiner la situation dans les trois territoires sous tutelle restants, qui sont situés dans la région du Pacifique. Dans ces trois territoires, des faits nouveaux intéressants pour le Conseil ont eu lieu au cours de l'année écoulée. Dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, la création du Congrès de la Micronésie a marqué l'établissement de la première législature de tout le Territoire. En Nouvelle-Guinée, la nouvelle Chambre d'assemblée s'est réunie pour la première fois et des enquêtes importantes ont été menées dans les domaines du développement économique et de l'enseignement supérieur.

L'évolution de la situation en Nouvelle-Guinée et à Nauru a, bien entendu, été étudiée avec grand soin par la Mission de visite qui vient de rentrer à New York. Les rapports de cette Mission de visite, que vous allez examiner à cette session et qui contiennent un compte rendu de cette évolution en même temps que les observations de la Mission à ce sujet, seront, j'en suis certain, précieux pour le Conseil lorsqu'il formulera ses conclusions et recommandations concernant ces deux territoires.

In considering these and other developments at this session, I have no doubt that members of the Council will continue to be guided by the principles of the Charter. The most important question that is being asked today is not whether these remaining Trust Territories will ultimately attain the objectives set for them in the Charter, but when these objectives will be attained. As I have said on another occasion: "It is the experience of history that when freedom is delayed too long, extreme forces rise to the surface and dominate the scene, and in the long run pose a threat to the orderly development and peaceful progress of the countries involved".

I hope, Mr. President, you will be guided by this experience in your deliberations.

Je suis persuadé qu'en examinant cette évolution de la situation et d'autres questions au cours de ses réunions, le Conseil continuera à être guidé par les principes de la Charte. La question la plus importante qui est posée aujourd'hui n'est pas de savoir si les territoires qui demeurent placés sous le régime de la tutelle atteindront finalement les objectifs définis dans la Charte, mais de savoir quand ces objectifs seront atteints. Comme je l'ai déjà dit en une autre occasion « l'histoire a maintes fois prouvé que, lorsque la liberté se fait trop attendre, des forces extrêmes apparaissent à la surface, dominent la scène et, à la longue, constituent une menace pour le développement ordonné et le progrès pacifique des pays intéressés ».

J'espère, Monsieur le Président, que cette expérience de l'histoire guidera le Conseil dans ses délibérations.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.